

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 9 décembre 2014**

**Bureau d'arrondissement
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Questions

CA *Direction des services administratifs, du greffe*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 2308, rue Ontario Est (40.14)
- 472, rue Saint-Henri et 688, rue Notre-Dame Ouest (40.15)
- 380, rue Le Moyne (40.13)

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 2195, rue Crescent (40.09)

10.04 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2014

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs, du greffe* - 1142701010

Période de question du public

10.06 Questions

CA Direction des services administratifs, du greffe

Période de questions des membres du conseil

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs, du greffe

Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

10.08 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1142701081

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2014

10.09 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1142701083

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2014

10.10 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1142701084

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 novembre 2014

10.11 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1142701082

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2014

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1144499006

Adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal, ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014

15.02 Déclaration

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1140141004

Aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1140173008

Approuver les 3 conventions avec divers organismes dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et accorder une contribution totale de 18 504 \$

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1143405002

Approuver les 3 conventions, pour l'année 2014 avec divers organismes pour la réalisation des deux zones d'intervention autour de l'Accueil Bonneau et du square Cabot dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance et accorder une contribution totale de 140 000 \$

District(s) : Peter-McGill
Saint-Jacques

20.03 Contrat de construction

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1146393001

Accorder un contrat de 150 552,86 \$ à Construction de la Croisette inc. pour le projet de remplacement des fenêtres et travaux connexes au chalet du parc Toussaint-Louverture situé au 137, boulevard De Maisonneuve Est et autoriser une dépense maximale de 165 552,86 \$ (appel d'offres public 5742 – 8 soumissionnaires)

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1142840028

Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$ pour la Bibliothèque polonaise

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1142840029

Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1145377002

Approuver la convention, pour l'année 2015, avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal pour le programme Accueil et surveillance et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 34 480 \$

District(s) : Sainte-Marie

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1140173009

Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal pour les programmes Programmation d'activités de sports de loisirs et Camp de jour et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 131 126 \$ pour un montant total de 393 378 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1145986003

Approuver 3 conventions avec le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal, le Centre Jean-Claude-Malépart et la Direction Chrétienne (Innovation Jeunes) dans le cadre du Programme accessibilité aux loisirs - volet 3 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 25 000 \$

20.09 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1146442005

Accorder un contrat de 356 195,41 \$ à 9176-7277 Québec inc. F.A.S.R.S. GO CUBE pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une durée de 3 ans, et autoriser une dépense maximale de 356 195,41 \$ (appel d'offres public 14-13983 - 3 soumissionnaires)

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1140644004

Autoriser une dépense de 1 149,70 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la 29^e Soirée des lauréats montréalais 2014, organisée par la Commission sportive Montréal-Concordia

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1144105001

Approuver la convention pour les années 2015, 2016 et 2017, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes Accueil et surveillance, Camp de jour, Activités de sports et de loisirs et Gestion et opération d'installations aquatiques et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 663 748 \$ pour un montant total de 1 991 244 \$

District(s) : Sainte-Marie

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1145377001

Approuver la convention, pour l'année 2015, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour divers programmes, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 79 102 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.13 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1145887002

Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour les programmes Accueil, surveillance et entretien sanitaire, Camp de jour, Programmation d'activités de sports et de loisirs, Club sportif, Gestion et opération d'installation aquatique et Génération jeunesse et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 860 418 \$, pour un montant total de 2 581 254 \$

20.14 Appel d'offres public

CA Direction d'arrondissement - 1140093008

Accorder un contrat de 376 919,37 \$ à Baja Construction inc. pour la réalisation des travaux de rénovation de la vespasienne du square Cabot (2330, rue Sainte-Catherine Ouest) et autoriser une dépense maximale de 395 765,34 \$ (appel d'offres public 5741 - 7 soumissionnaires)

District(s) : Peter-McGill

20.15 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1142771001

Approuver la convention avec Sac à dos, afin de permettre l'acquisition d'un vélo triporteur et des équipements additionnels (système d'arrosage autonome, équipement de sécurité) dans le cadre du programme « propreté 2014 » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder une contribution de 5 000 \$

20.16 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1145887003

Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec l'Association les Chemins du soleil inc. pour les programmes Camp de jour et Génération jeunesse et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 78 570 \$, pour un montant total de 235 710 \$

20.17 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1142771002

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, afin de permettre l'acquisition d'un vélo triporteur et des équipements additionnels (système d'arrosage autonome, équipements de sécurité) dans le cadre du programme « propreté 2014 » et accorder une contribution de 5 000 \$

Projet : Programme de propreté

20.18 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1143200006

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec l'éco-quartier de Sainte-Marie inc. (Société Écocitoyenne de Montréal) et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

20.19 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1143200007

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

District(s) : Saint-Jacques

20.20 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1143200008

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour l'éco-quartier de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

District(s) : Peter-McGill

20.21 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1143200009

Autoriser une dépense maximale de 39 894 \$, pour la réalisation, par Groupe S.M. International inc., d'une étude d'impact sur les déplacements entre les bretelles St-Marc et Du Fort, dans l'arrondissement de Ville-Marie conformément à l'entente-cadre 14-13260 (CG14 0215)

20.22 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1140619006

Modifier la résolution CA14 240499 en remplaçant le nom du bénéficiaire « Table de concertation et d'intervention pour une garantie alimentaire » par « Maisons Adrianna »

20.23 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136255002

Modifier la résolution CA13 240167 afin de modifier la convention avec la Société des Arts Technologiques et de diminuer à 28 565 \$ la contribution accordée à la Société des Arts technologiques pour l'animation de la place de la Paix

20.24 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1114379021

Prolonger, pour une période de 2 ans, les contrats accordés à M.J Contach enr. et à S.R. Maximum pour la location de 2 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de chargement au prix unitaire de 62,79 \$ et de 68,02 \$ et autoriser une dépense additionnelle de 95 000 \$

20.25 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1114379022

Renouveler et de prolonger, pour une période de 2 ans, le contrat accordé à Transport D.M. Choquette pour la location de 5 tracteurs-chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le déneigement au prix unitaire de 130,82 \$/h et autoriser une dépense additionnelle de 625 000 \$

20.26 Entente

CA Direction des travaux publics - 1144405004

Abroger la résolution CA14 240574 autorisant une dépense maximale de 166 713,75 \$ pour l'achat d'enrobé bitumineux nécessaire au pavage de la rue Notre-Dame Est, entre les rues De Lorimier et Frontenac, conformément à l'entente-cadre 947225 intervenue entre la Ville et Construction DJL inc. (CM14 0288)

20.27 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1125382015

D'augmenter de 70 915,17 \$ le contrat accordé à Remorquage TAZ inc. et de 14 114,10 \$ pour M.J. Contach enr. pour les opérations de déneigements des saisons 2012-2013 et 2013-2014 et augmenter la dépense maximale de 85 029,27 \$ pour un montant total de 393 875,12 \$

20.28 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1133591001

Réduire le contrat accordé à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) à 93 354,51 \$ pour les travaux de réaménagement du parc Marthe-Thiéry

District(s) : Sainte-Marie

20.29 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1142771004

Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 39 841,14 \$ à Manac inc. pour la fourniture d'une (1) semi-remorque fardier surbaissé à deux (2) essieux et col de cygne et autoriser une dépense maximale de 39 841,14 \$ (appel d'offres sur invitation 14-1389 - 2 soumissionnaires)

20.30 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1142771003

Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 74 549,79 \$ à Jean-René Lafond inc. pour la fourniture d'un chariot-élévateur à fourche, tout-terrain, quatre roues motrices, d'une capacité nominale de levage de 2 500 kg et autoriser une dépense maximale de 74 549,79 \$ (appel d'offres public 14-13854 - 6 soumissionnaires)

20.31 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1142817012

Approuver la convention avec la clinique Juripop pour la tenue de cliniques juridiques dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$

20.32 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1140619009

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 21 600 \$

20.33 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1146875001

Accorder des contrats au prix unitaire de 69 \$/h à M.J Contach enr., de 75 \$/h à remorquage Taz inc. pour la location de 8 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements des saisons 2014-2015 et 2015-2016 et autoriser une dépense maximale de 450 000 \$ (appel d'offres public 14-14050 - 4 soumissionnaires)

District(s) : Peter-McGill
Saint-Jacques

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1142701080

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction d'arrondissement - 1144196002

Modifier la résolution CA14 240421 afin d'affecter un montant supplémentaire de 6 413,40 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin de couvrir les charges sociales reliées aux embauches d'étudiants dans l'arrondissement de Ville-Marie pour la saison estivale 2014

30.03 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1140141009

Autoriser préalablement un montant de 13 089 400 \$ pour les dépenses relatives à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres du Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146802001

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146802002

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 - Adoption

District(s) : Peter-McGill

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146802003

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.04 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146802004

Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 - Adoption

District(s) : Saint-Jacques

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1142701075

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2015 - Adoption

40.06 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1145384002

Adopter un règlement imposant, à compter du 1^{er} janvier 2015, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Adoption

40.07 Règlement - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347103

Adopter un projet de modification du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de déplacer la limite entre deux secteurs d'usages sur un emplacement borné du boulevard René-Lévesque et des rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier - 2^e projet de règlement

40.08 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1140679022

Édicter l'ordonnance nécessaire à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2014, 10^e partie, B)

40.09 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347098

Autoriser l'usage « bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie » dans l'agrandissement prévu à l'arrière du bâtiment portant le numéro 2195, rue Crescent, au sud de la rue Sherbrooke, dans la zone où la catégorie d'usages M.8 est autorisée, en vertu de la procédure des usages conditionnels

District(s) : Peter-McGill

40.10 Ordonnance - Bruit

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146493004

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2014-2015

District(s) : Saint-Jacques

40.11 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347104

Édicter les ordonnances nécessaires au maintien de l'installation de 2 enseignes publicitaires de type « bannières » sur les piliers du pont des Îles à l'occasion de l'événement « Réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau - Année de clôture des célébrations » jusqu'au 9 décembre 2015

District(s) : Sainte-Marie

40.12 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347099

Édicter l'ordonnance autorisant des projections artistiques sur le territoire du Quartier des spectacles

District(s) : Saint-Jacques

40.13 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347089

Accorder des dérogations mineures aux marges latérales et arrière pour le bâtiment à construire sur le lot 1 179 882 situé du côté sud de la rue Le Moyne entre les rues Sainte-Hélène et Saint-Pierre dans le Vieux-Montréal (380, rue Le Moyne)

District(s) : Saint-Jacques

40.14 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347100

Accorder une dérogation mineure relativement à l'emplacement d'un équipement mécanique sur le lot 4 749 241 correspondant au 2308, rue Ontario Est

District(s) : Sainte-Marie

40.15 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347096

Accorder des dérogations relativement à la distance minimale entre deux voies d'accès et à l'absence de quai de chargement, le tout pour un complexe commercial et résidentiel projeté sur les lots 1 179 715 et 1 179 745 (472, rue Saint-Henri et 688, rue Notre-Dame)

District(s) : Saint-Jacques

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1142701077

Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, du greffe

Levée de la séance



Dossier # : 1142701010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de question et regroupements d'articles de l'ordre du jour - 9 décembre 2014

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-01-06 11:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142701010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Période de question et regroupements d'articles de l'ordre du jour - 9 décembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-06

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1142701081

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2014

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 11:39

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142701081

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-26

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1142701083

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2014

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-03 11:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142701083

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-03

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1142701084

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 novembre 2014

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 novembre 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-03 11:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142701084

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 novembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 novembre 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-03

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1142701082

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2014

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-03 11:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142701082

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2014

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-03

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1144499006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal, ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014

Attendu que le comité exécutif a adopté la Politique du sport et de l'activité physique à sa réunion du 12 novembre dernier,
Attendu que l'ensemble des arrondissements ont déjà adhéré à la Charte de Toronto pour l'activité physique;

Adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal, ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 10:33

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1144499006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal, ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014

CONTENU

CONTEXTE

La Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action sont le produit de la démarche, *Montréal physiquement active* , échelonnée sur une période de deux ans, à laquelle de nombreux partenaires et citoyens ont pris part. Voici les principales étapes :

Printemps 2012 : La Ville organise un forum Montréal physiquement active (MPA) où une trentaine de partenaires participent : Direction de santé publique de Montréal, Sport et loisir de l'île de Montréal, les trois commissions sportives, Vélo Québec, etc. De ce forum germe un document qui sera soumis en consultation publique.

Automne 2012 et hiver 2013 : La Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville recueillent 80 mémoires. Le comité exécutif mandate, le Service corporatif de la qualité de vie à mettre en œuvre les 18 recommandations du rapports, notamment en préparant un projet de politique, en le soumettant aux partenaires dans le cadre d'un Sommet et en dotant la Ville d'un plan d'action commun avec ses partenaires (CE13 1505).

Automne 2013 :Création de la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie qui soutient deux initiatives, soit Montréal physiquement active et le Système alimentaire montréalais. Le conseil municipal a adhéré au Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise SAM 2025 en avril 2014 (CM14 0331).

Hiver 2014 : Les 19 conseils d'arrondissement et le conseil municipal adhèrent à la Charte internationale de Toronto pour l'activité physique. Plusieurs des orientations de la Politique du sport et de l'activité physique découlent des principes directeurs de la Charte

internationale.

Printemps 2014 : Les 19 arrondissements de Montréal s'inscrivent au Défi Santé 5/30 Équilibre et en mai, 300 personnes participent au Sommet Montréal physiquement active (MPA). Un projet de politique et des orientations d'action sont soumis aux participants pour bonification. Lors de ce Sommet, les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Sud-Ouest et de Ville-Marie sont honorés d'un prix Défi Santé 5/30 Équilibre pour s'être démarqués en matière d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Comme prévu, (CE13 1505), le présent dossier consiste à présenter au conseil d'arrondissement, pour adhésion, à la Politique du sport et de l'activité physique ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action, les deux documents étant regroupés sous le vocable Plan d'action régional Montréal physiquement active (Les documents sont en pièces jointes).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1732 – adopté par le comité exécutif de la Ville - 12 novembre 2014 – Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action.
CA14 240014 - Adhésion de l'arrondissement de Ville-Marie à la Charte de Toronto sur ;l'activité physique.

DESCRIPTION

1. Politique du sport et de l'activité physique

Six principes directeurs guident la politique (Réf. : Charte internationale de Toronto pour l'activité physique à laquelle l'arrondissement a adhéré) :

1. réduire les inégalités sociales liées à la santé selon les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
2. rendre l'activité physique attrayante pour tous;
3. engager les citoyens et la communauté locale;
4. assurer une cohésion régionale;
5. travailler en partenariat et soutenir les acteurs de la société civile;
6. favoriser la connaissance, partager l'expertise et faire connaître les initiatives inspirantes et gagnantes.

À l'issue de la consultation publique tenue par la Commission permanente, quatre axes d'une métropole physiquement active ont été dégagés et repris ici dans la politique :

1. un aménagement des milieux de vie en faveur de l'activité physique;
2. l'accessibilité des déplacements actifs et du plein air urbain;
3. la valorisation de la pratique sportive et de ses événements;
4. la promotion et la communication d'un mode de vie physiquement actif.

2. Orientations et priorités d'action

Le deuxième document comprend les orientations d'action 2014-2025 et les priorités d'action à plus court terme soit 2014-2017 qui se déclinent selon les quatre axes de la politique. Les orientations seront mises en place avec les ressources disponibles de chaque partenaire, dont l'arrondissement et profitera d'une somme accordée par l'organisme Québec en forme provincial, qui supporte les tables intersectorielles régionales dans toutes les régions du Québec. Les orientations et les priorités d'action sont suffisamment larges, afin que chaque arrondissement puisse décider d'en faire découler ses propres actions locales.

C'est suite à l'adoption par les arrondissements que d'autres partenaires seront invités à adhérer au Plan d'action régional notamment la Direction de santé publique de Montréal, les villes liées, Les YMCA du Québec, etc., selon leurs champs respectifs de responsabilités.

Plusieurs de ces organisations sont déjà impliquées dans la démarche *Montréal physiquement active* depuis 2012.

JUSTIFICATION

Montréal fait face à un problème d'inactivité physique qui peut avoir une incidence importante sur son développement social et économique. La sédentarité est aujourd'hui telle que plusieurs de nos jeunes n'acquièrent pas toutes les habiletés physiques de base, ce qui risque d'avoir des conséquences sur leur santé, leur bien-être, leur estime de soi et leur efficacité au travail. L'arrondissement joue un rôle important dans l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par ses citoyens : la mise à la disposition des installations récréatives et sportives, les initiatives favorisant le transport actif, son partenariat avec les organismes en sport, activité physique et plein air .

Il est justifié que les arrondissements adhèrent à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville, car ce sont les conseils d'arrondissement qui disposent de la majorité des compétences en sport et activité physique. Ainsi, la politique fournit des orientations et des principes généraux sur lesquels les arrondissements peuvent appuyer leurs priorités locales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement met déjà en place plusieurs actions découlant de la Politique du sport et de l'activité physique. Les nouvelles actions tiendront compte de ses ressources disponibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette politique du sport et de l'activité physique s'inspire de différents principes et actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 soit la participation et la concertation de la population et des organismes de la société civile, l'accès aux espaces verts et aux équipements collectifs de sport et de loisir, la réduction de la dépendance à l'automobile en favorisant les modes de transport actifs et collectifs. Le premier principe de la politique est de réduire les inégalités sociales liées à la santé, selon les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette adhésion met également de l'avant le rôle de l'arrondissement et de la Ville en tant que générateur d'effets de levier : lorsque l'arrondissement soutient financièrement un organisme sportif local ou lui prête des plateaux sportifs gratuitement, cela permet habituellement à l'organisme de multiplier le soutien de l'arrondissement en mettant à contribution ses propres ressources.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Stratégie confiée aux responsables des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2014 à l'hiver 2015 : invitation aux autres partenaires d'y adhérer par leur propre organisation.
2017 Bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis BÉLANGER
Agent de recherche pour Josée Poirier, chef de
division SLDS

ENDOSSÉ PAR

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Le : 2014-11-24



Dossier # : 1140141004

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation

Projet : -

Objet : Aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)

D'aliéner, à titre gratuit, les équipements décrits à la pièce jointe a l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-03 11:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1140141004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement doit se départir de postes informatiques désuets (ordinateurs, écrans, claviers, souris, imprimantes) qui sont entreposés au 800 de Maisonneuve (la liste descriptive est jointe au présent sommaire décisionnel) .

Cette action suit les recommandations du plan d'action d'aliénation des actifs, provenant du rapport de vérification du bureau du vérificateur général.

Une entente approuvée par le conseil d'agglomération avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec permet à toutes les unités administratives de l'agglomération de Montréal de disposer de leurs actifs informatiques de façon sécuritaire et de favoriser une réutilisation des appareils qui sont encore bons. L'arrondissement souhaite profiter de cette entente (832034) tout le long de sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG13 0019 du conseil d'agglomération du 16 janvier 2013, (no de GDD 1132338007) - Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) afin de disposer de façon sécuritaire et de valoriser les actifs informatiques de l'agglomération de Montréal - entente s'étalant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Résolution: CA14 240479 du 9 septembre 2014, (no de GDD 1141440002) : D' aliéner à titre gratuit des équipements informatiques désuets à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec

DESCRIPTION

L'arrondissement disposera à titre gratuit du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour écoles du Québec (OPEQ). Cet organisme se spécialise dans la récupération et la remise à neuf du matériel informatique pour ensuite le redistribuer aux écoles, centres de la petite enfance (CPE), organismes à but non lucratif à

vocation éducative et bibliothèques publiques du Québec.
Préalablement à l'envoi, les disques durs seront retirés de tous les ordinateurs .

JUSTIFICATION

Les équipements seront remis à l'organisme OPEQ qui se chargera de les redistribuer ou d'en disposer de façon écologique. Toutes les données contenues sur les disques durs ont été effacées et l'OPEQ s'engage à effectuer un second effacement de manière préventive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun frais n'est exigé par l'OPEQ afin de procéder à la collecte du matériel informatique désuet.

Toutefois, conformément à l'entente entre l'organisme et la Ville de Montréal, des frais de 12 \$ par écran d'ordinateur devront être déboursés afin de procéder au recyclage écologique des pièces qui composent ces équipements et la totalité de ces frais seront assumés par la Ville de Montréal .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lorsque la résolution du conseil d'arrondissement entrera en vigueur, le responsable du présent dossier communiquera avec les responsables de l'OPEQ, afin qu'ils procèdent à la collecte du matériel à nos bureaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Céline SIROIS
C/s sout.general

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-26

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles



Dossier # : 1140173008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les 3 conventions avec divers organismes dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et accorder une contribution totale de 18 504 \$

D'approuver les 3 conventions avec Chez Émilie maison d'entraide populaire, l'Association les Chemins du Soleil et Oxy-jeunes dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 8 781 \$ à Chez Émilie maison d'entraide populaire ;
- 6 223 \$ à l'Association les Chemins du Soleil;
- 3 500 \$ à Oxy-jeunes.

D'imputer cette dépense totale de 18 504 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-20 16:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1140173008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les 3 conventions avec divers organismes dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et accorder une contribution totale de 18 504 \$

CONTENU

CONTEXTE

Suivant l'appel de proposition de projets dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, des organismes à but non lucratif ont proposé des projets, afin de répondre à différents enjeux jeunesse identifiés dans les milieux de vie. Ce programme vise à offrir aux jeunes des activités de qualité, diversifiées, accessibles et adaptées à leurs besoins, en complémentarité et en concertation avec les milieux de vie, de façon à favoriser leur plein épanouissement, à établir une action harmonisée en relations interculturelles et de prévention des problématiques sociales. Ce programme bénéficie, depuis 2007, pour sa mise en oeuvre du soutien financier de la Ville de Montréal et du ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI). Ce dossier propose une contribution financière à trois organismes et l'adoption de trois conventions liées dans le cadre de ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0818 : Approuver un projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 3 100 000 \$, pour la période 2014 - 2016, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

CE07 0768: Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en oeuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

CM11 0162 : Approuver un projet d'entente triennale 2011-2014 entre le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes / autoriser la réception d'une somme 8 195 000 \$, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014.

CA13 240679 (1130173008) : Approuver les 3 conventions avec divers organismes dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et accorder une contribution totale de 23 504 \$

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie bénéficie d'une enveloppe totale de 18 504 \$ dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, sept propositions de projets ont été soumis par des OBNL en 2014. Ce programme permet d'offrir un soutien financier dans quatre domaines d'activités, soit la diversité sociale, le loisir culturel, les activités physiques, sportives et de plein air urbain, ainsi que l'environnement et le développement durable. Un comité de sélection composé d'intervenants œuvrant sur le territoire recommande le soutien des trois projets suivant qui s'inscrivent dans les orientations du programme et qui ont leur pertinence face aux enjeux identifiés dans les différents milieux.

Programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans			
Organismes	Projets	Détails	Districts électoraux
Chez Émilie, maison d'entraide populaire	Relève ton défi	Projet visant à soutenir l'acquisition de saines habitudes de vie chez les jeunes vivant une situation de précarité	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques
Association les Chemins du Soleil	Coopérative jeunesse service	Projet en prévention touchant différentes dimensions du développement global des jeunes de 12 à 17 ans	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques
Oxy-jeunes	Événement d'expression créative et citoyenne Jeunesse Centre-Sud	Mise sur pied d'un événement estival rassembleur et créatif par et pour les jeunes afin de leur permettre d'exprimer leurs préoccupations	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques

JUSTIFICATION

Les projets recommandés dans le cadre du programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans sont des projets structurants pour le milieu dans lequel ils sont réalisés et ils sont liés à certains enjeux identifiés dans les portraits de quartier et les concertations locales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense provient des budgets coordonnés par la Direction de la diversité sociale, Service de la qualité de vie. Les versements se feront conformément aux politiques prescrites aux conventions.

Numéros d'imputation :

Ville de Montréal, Direction de la diversité sociale (6 960 \$) : 2101-0010000-101272-05803-61900-016491

Entente Ville-MICC (11 544 \$) : 2101-0014000-111203-07289-61900-016491-0000-000743

Organismes	Ville Mtl (diversité sociale)	MIDI	Total
Chez Émilie, Maison d'entraide populaire	4 581 \$	4 200 \$	8 781 \$
Association Les Chemins du Soleil	2 023 \$	4 200 \$	6 223 \$
Oxy-jeunes	356 \$	3 144 \$	3 500 \$
	6 960 \$	11 544 \$	18 504 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les trois projets sont offerts à des jeunes issus de zones défavorisées et d'origines culturelles diverses. Ces projets s'inscrivent dans la philosophie de l'intervention municipale en favorisant l'implication des jeunes dans les processus de décision. Environ 90 jeunes seront touchés par ces projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues aux conventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les organismes déposeront un rapport d'étape à mi-parcours de leurs projets et un bilan dans les 30 jours suivant la fin de leur projet. Ces spécifications sont inscrites dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les conventions sont conformes aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Mokhtar Mehdi LEKEHAL)

Avis favorable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Claire BRADET)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne DUFOUR
Agente de développement pour Josée Poirier,
chef de division

ENDOSSÉ PAR

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice

Le : 2014-11-10



Dossier # : 1143405002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver les 3 conventions, pour l'année 2014 avec divers organismes pour la réalisation des deux zones d'intervention autour de l'Accueil Bonneau et du square Cabot dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance et accorder une contribution totale de 140 000 \$

D'approuver les 3 conventions, pour l'année 2014, pour la réalisation des deux zones d'intervention autour de l'Accueil Bonneau et du square Cabot;
D'accorder, à cette fin, dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance, les contributions suivantes :

- 28 000 \$ à l'Accueil Bonneau inc.;
- 56 000 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 56 000 \$ au YMCA Centre-ville (programme Dialogue).

D'imputer cette dépense de 140 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2014-12-03 15:59

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143405002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver les 3 conventions, pour l'année 2014 avec divers organismes pour la réalisation des deux zones d'intervention autour de l'Accueil Bonneau et du square Cabot dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance et accorder une contribution totale de 140 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale est déterminée à contrer l'errance urbaine. Comme tout grand centre urbain, Montréal connaît la réalité de l'itinérance et la situation de précarité vécue par certains citoyens. La Ville et ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires se sont engagés depuis plus de 25 ans dans plusieurs actions visant l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque, tout en favorisant une cohabitation sociale harmonieuse.

Le plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 intitulé « Parce que la rue est une impasse » a été présenté le 25 septembre dernier. Il comprend une quarantaine d'engagements et prévoit la bonification des sommes allouées à la lutte contre l'itinérance. Les projets présentés ici sont financés dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance, laquelle consiste en une enveloppe budgétaire totalisant un million de dollars.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse »;

Autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance du budget des priorités de

l'administration - agglo dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports.

DESCRIPTION

Faisant face à plusieurs problématiques de cohabitation dans l'espace public impliquant la clientèle itinérante et la population riveraine, la Direction - Culture, sports, loisirs et développement social a mis en place des zones d'intervention dans certains secteurs. La première zone, qui couvre les abords de l'Accueil Bonneau, existe depuis 2011 et se déroule dans le Vieux-Montréal. La deuxième zone, mise en place en mai 2014, couvre le square Cabot et sa périphérie et implique le YMCA Centre-Ville (programme Dialogue) et le Foyer pour femmes autochtones du Québec, qui assurent l'intervention de milieu dans ce secteur. Pour assurer leur pérennité en 2015, ces deux zones ont besoin de financement. Par l'embauche d'intervenants de milieu communautaires qui patrouillent les parcs, rues et ruelles dans les secteurs de l'Accueil Bonneau et du square Cabot, les deux projets visent avant tout la prise en charge des personnes itinérantes (interventions, suivis, références et accompagnements). Une offre de services est aussi offerte aux riverains (résidents et commerçants) aux prises avec des problématiques de cohabitation. Finalement, une sensibilisation est réalisée auprès de la population cible afin de réduire les incivilités dans l'espace public.

Accueil Bonneau
Montant: 28 000 \$

Foyer pour femmes autochtones de Montréal
Montant: 56 000 \$

YMCA Centre-Ville, programme Dialogue
Montant: 56 000 \$

JUSTIFICATION

Pendant la saison estivale, un deuxième intervenant à temps plein est nécessaire autour de l'Accueil Bonneau, permettant d'offrir le service d'intervention de milieu sur une plus longue période et faire davantage d'interventions auprès de la clientèle, très présente en périphérie de l'organisme. De plus, cette contribution leur permet aussi de supporter trois préposés à l'accueil et au ménage en réinsertion sociale.

Quant à la zone d'intervention autour du square Cabot, depuis sa mise en place en mai 2014, elle a permis d'offrir des services à plus de 75 personnes itinérantes. Il est primordial que ce projet puisse continuer en 2015, d'autant plus que le square Cabot, actuellement fermé pour être rénové, sera réouvert à l'été 2015. La vespasienne du square accueillera les deux intervenants qui auront directement pignon sur rue pour intervenir auprès de la clientèle vulnérable. La présente contribution permettra à l'équipe d'offrir des services jusqu'en décembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ces projets provient du budget d'un million de dollars pour la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance pour l'année 2014, du budget des priorités de l'administration - agglo dédié à l'itinérance. Les crédits sont réservés à la demande d'achat 349982.

Organisme	Titre du projet	Montant accordé
Accueil Bonneau	Intervention de milieu, secteur de l'Accueil Bonneau	28 000 \$

Foyer pour femmes autochtones de Montréal	Intervention de milieu, secteur du square Cabot	56 000 \$
YMCA Centre-ville (programme Dialogue)	Intervention de milieu, secteur du square Cabot	56 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le succès de la zone d'intervention autour de l'Accueil Bonneau a été fortement démontré. Ce projet a remporté le prix d'excellence 2014 du Réseau de la santé et des services sociaux dans la catégorie partenariat. Voici quelques données policières qui illustrent ces résultats:

- Diminution de 61 % des interventions policières en 2 ans (311 interventions en 2011 pour 122 en 2013)
- Diminution de 80 % des interventions policières en lien avec des événements violents en 2 ans (31 en 2011 pour 5 en 2013)
- Diminution de 50 % des interventions policières en lien avec des présences ou conflits dérangeants en 2 ans (85 en 2011 pour 42 en 2013)

La présence des deux intervenants, en périphérie du square Cabot, permet de désamorcer des situations de crise sur le domaine public et augmente l'offre de services à la clientèle itinérante du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les coordonnées des intervenants et la description des zones d'intervention circulent amplement auprès de la population riveraine : site web de l'arrondissement et des organismes, info-lettres, etc. Avec la venue du beau temps, au printemps 2015, il y aura une description des deux projets dans le Bulletin de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement.

Début 2015: sollicitation auprès de la Ville de Westmount afin qu'elle participe financièrement à ce projet

Juillet 2015 : date limite de dépôt du rapport de mi-étape pour le projet du square Cabot

Octobre 2015 : date limite de dépôt du rapport pour le projet de l'Accueil Bonneau

Janvier 2016 : date limite de dépôt du rapport final pour le projet du square Cabot

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les conventions sont conformes aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Guy LACROIX)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUTHIER
Conseillère en développement communautaire
pour Josée Poirier, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-18

Dominique ARCHAMBAULT
Directeur(trice) - cult., sp., lois. & dev.soc.
(arr.>60 000)



Dossier # : 1146393001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 150 552,86 \$ à Construction de la Croisette inc. pour le projet de remplacement des fenêtres et travaux connexes au chalet du parc Toussaint-Louverture situé au 137, boulevard De Maisonneuve Est et autoriser une dépense maximale de 165 552,86 \$ (appel d'offres public 5742 – 8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 165 552,86 \$ pour le projet de remplacement des fenêtres et travaux connexes au chalet du parc Toussaint-Louverture (appel d'offres public # 5742 - 8 soumissionnaires);
2. d'accorder, à cette fin, un contrat à Construction de la Croisette Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 150 552,86 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;
3. d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-24 11:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1146393001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 150 552,86 \$ à Construction de la Croisette inc. pour le projet de remplacement des fenêtres et travaux connexes au chalet du parc Toussaint-Louverture situé au 137, boulevard De Maisonneuve Est et autoriser une dépense maximale de 165 552,86 \$ (appel d'offres public 5742 – 8 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

La responsabilité des activités de la gestion immobilière étant transférée au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de la Ville de Montréal (voir CM13 0821, 26 août 2013), le SGPI a reçu le mandat de l'arrondissement de Ville-Marie de procéder au remplacement des fenêtres et à des travaux connexes au chalet de parc Toussaint-Louverture situé au 137, boulevard de Maisonneuve Est.

En mars 2014, la firme Beaupré Michaud et associés a été mandatée, via un appel d'offres sur invitation, pour la fourniture de services professionnels en architecture pour réaliser le mandat.

Un appel d'offres public a été annoncé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le quotidien La Presse en octobre 2014. Cet appel d'offres a été lancé le 6 octobre 2014 et les offres ont été reçues et ouvertes le 22 octobre 2014. Tous les preneurs des cahiers de charges ont disposé du temps minimum de dix-sept (17) jours calendrier. Durant cette période, aucun addenda n'a été émis. Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions, ce qui porte la validité au 19 février 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Construction de la Croisette Inc., au montant total de 150 552,86 \$, taxes et contingences incluses, afin de réaliser le projet de remplacement des fenêtres et travaux connexes au chalet de parc Toussaint-Louverture (# 0059) situé au 137, boulevard de Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ce projet consiste à remplacer presque la totalité des fenêtres du bâtiment, à ajouter des fenêtres sur la façade principale, à améliorer l'acoustique intérieure du chalet ainsi qu'à harmoniser le chemin des clés des différents accès et déplacer certains conduits électriques

qui sont en conflit avec le changement des fenêtres. Ces travaux permettront d'assurer la pérennité de l'ouvrage.

Une contingence de 10 % du montant total après taxes a été prévue sur le bordereau de la soumission puisqu'il s'agit d'un bâtiment existant et que les imprévus peuvent survenir en cours de projet.

De plus, un montant est demandé aux postes des incidences et les dépenses qui pourraient être requises sont, entre autres :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville ou externe;
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville ou externe.

Un appel d'offres public a été lancé et durant cette période, onze (11) entreprises se sont procurées le cahier des charges c'est-à-dire :

- Afcor Construction Inc.
- Axe Construction Inc.
- Canmax Construction Inc.
- Construction de la Croisette Inc.
- Construction J.Michel Inc.
- Merlain Canada Inc.
- Nicomat Construction Inc.
- Norgéreq Ltée
- Procova Inc.
- Rénovacoeur
- Trempro Construction Inc.

JUSTIFICATION

Onze (11) entreprises se sont procurées le cahier des charges et huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission. Cela correspond à un taux de réponse de 72,7 %.

Les soumissions déposées par les entreprises Construction de la Croisette Inc., Axe Construction Inc., Afcor Construction Inc., Procova Inc., Nicomat Construction Inc. et Merlain Canada Inc. comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres. L'entreprise Trempro Construction Inc. a omis d'inclure la déclaration de conflit d'intérêts et l'entreprise Norgéreq Ltée a fait une erreur de calcul sur son formulaire de soumission. Les deux entreprises ont obtenu une dérogation mineure et ont été jugées conformes (voir pièce jointe no 1 : Analyse de la conformité des soumissionnaires).

Les raisons pour lesquelles Canmax Construction Inc., Construction J.Michel Inc. et Rénovacoeur n'ont pas soumissionné sont les suivantes : l'entreprise Canmax Construction Inc. a manqué de temps pour compléter leur soumission en raison de leur carnet de commandes, Rénovacoeur n'a pas reçu le prix d'un de ses sous-traitants à temps et l'entreprise Construction J.Michel Inc. n'a pas justifié son refus.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Construction de la Croisette Inc.	136 866,24 \$	13 686,62 \$	150 552,86 \$
Axe Construction Inc.	155 900,00 \$	15 590,00 \$	171 490,00 \$
Trempro Construction Inc.	158 491,47 \$	15 849,15 \$	174 340,62 \$
Afcor Construction Inc.	178 406,74 \$	17 840,67 \$	196 247,41 \$
Procova Inc.	180 050,85 \$	18 005,09 \$	198 055,94 \$
Nicomat Construction Inc.	222 068,46 \$	22 206,85 \$	244 275,31 \$

Merlain Canada Inc.	259 456,03 \$	25 945,60 \$	285 401,63 \$
Norgéreq Ltée	280 169,74 \$	28 016,97 \$	308 186,71 \$
Dernière estimation réalisée	162 365,40 \$	16 236,54 \$	178 601,94 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			216 068,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			43,52 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			157 633,85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			104,70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-28 049,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-15,70 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			20 937,14 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			13,91 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise Construction de la Croisette Inc. est 15,70 % (28 049,08 \$) plus bas que l'estimation des professionnels. Les professionnels affirment qu'il n'y a pas de divergence d'interprétation majeure dans la portée des travaux de la part du plus bas soumissionnaire et que l'écart observé est justifié par le contexte économique qui favorise présentement la concurrence. De plus, le nombre limité de sous-traitants impliqués et l'envergure du projet permettent à un grand nombre d'entrepreneurs de se qualifier. Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Construction de la Croisette Inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 2 : Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Construction de la Croisette Inc. est autorisée à soumissionner :

- elle n'est pas inscrite sur la liste des entrepreneurs à licence restreinte qui a été émise le 11 avril 2014 par la RBQ;
- elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises non admissibles émise le 24 avril 2014 par le RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics);
- elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Aucune autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est requise pour ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 165 552,86 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 136 866,24 \$, taxes incluses, un montant pour les travaux de contingents de 13 686,62 \$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 15 000,00 \$, taxes incluses (voir pièce jointe no 3 : Calcul des coûts SGPI).

Cette dépense sera assumée en totalité par l'Arrondissement (voir interventions des Finances, de la Direction des services administratifs et du Greffe de l'arrondissement de

Ville-Marie).

Aucuns frais d'exploitation supplémentaires ne sont à prévoir à la suite des travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont : la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composées organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui a été coordonnée avec le début des activités dans le chalet de parc pour la saison 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le dossier ne présente aucun enjeu de communication puisque les travaux ne seront pas réalisés sur le domaine public et n'entraîneront pas d'arrêt temporaire de service.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat de l'entrepreneur au CA : décembre 2014
- Réalisation des travaux : janvier à avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Josée POIRIER)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée MOTARD
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-11

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-11-21



Dossier # : 1142840028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$

D'accepter une compensation de 20 000 \$ du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

De déposer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-24 15:48

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142840028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1980, à la demande du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ville verse annuellement une subvention à l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise. Au moment de l'établissement de cette subvention par le MCCCCF, ses règles d'attribution ne lui permettaient pas qu'il subventionne des bibliothèques privées dans les municipalités où il existe une bibliothèque municipale subventionnée par le MCCCCF, comme c'est le cas à Montréal. Pour cette raison, les crédits transitent par la Ville. La Ville recouvre du MCCCCF la totalité du montant de la subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1132840033 / CA13 240608 (19 novembre 2013) : Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$

1122840033 / CA12 240618 (6 novembre 2012) : Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$;

1112840033 / CA11 240630 (14 novembre 2011) : Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un montant de 20 000 \$;

DESCRIPTION

Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise, 3479, rue Peel, McGill University, Montréal - 20 000 \$ subvention annuelle de fonctionnement.

JUSTIFICATION

Le MCCCCF désire supporter financièrement cette institution et assume la totalité du coût, qu'il ajoute à sa subvention annuelle à la Bibliothèque de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette subvention est essentielle au maintien des activités de la Bibliothèque polonaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La subvention 2014 sera accordée par le conseil d'arrondissement du 9 décembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les règles administratives et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BOUCHARD
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-21

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1142840029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$

D'approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 15:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142840029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1980, et à la demande du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ville verse annuellement une subvention à la Bibliothèque polonaise de Montréal. Au moment de l'établissement de cette subvention par le MCCCCF, ses règles d'attribution ne permettaient pas qu'il subventionne des bibliothèques privées dans les municipalités où il existe une bibliothèque municipale subventionnée par le MCCCCF, comme c'est le cas à Montréal. Pour cette raison, les crédits transitent par la Ville. La Ville recouvre du MCCCCF la totalité du montant de la subvention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1132840034 / CA13 240609 (19 novembre 2013) : Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$
1122840034 / CA12 240619 (6 novembre 2012) : Approuver l'entente avec l'Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise et accorder une contribution de 20 000 \$;
1102840031 / CA10 240620 (7 décembre 2010) : Accorder une contribution de 20 000 \$ à la Bibliothèque polonaise de Montréal;

DESCRIPTION

Institut polonais des arts et des sciences au Canada et la Bibliothèque polonaise de Montréal, 3479, rue Peel, McGill University, Montréal - 20 000 \$ subvention annuelle de fonctionnement.

JUSTIFICATION

Le MCCCCF désire supporter financièrement cette institution et assume la totalité du coût, qu'il ajoute à sa subvention annuelle à la Bibliothèque de Montréal. Le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle détient la demande de subvention et le rapport d'activités de la Bibliothèque.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution de 20 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette bibliothèque ayant avancé les fonds, un refus déstabiliserait sérieusement ses activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les règles administratives et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BOUCHARD
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-21

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1145377002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour l'année 2015, avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal pour le programme Accueil et surveillance et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 34 480 \$

D'approuver la convention, pour l'année 2015, avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal pour le programme Accueil et surveillance;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 34 480 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 10:10

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1145377002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour l'année 2015, avec le Service des loisirs Sacré-Cœur de Montréal pour le programme Accueil et surveillance et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 34 480 \$

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie développe une relation de partenariat avec certains organismes à but non lucratif qui interviennent sur le territoire de l'arrondissement et qui proposent aux citoyens de Ville-Marie une programmation variée d'activités de sports et de loisirs. L'arrondissement s'associe avec le Service des loisirs Sacré-Cœur de Montréal en financement, en ressources et en expertises afin de soutenir l'ensemble de sa programmation d'activités.

Le Service des Loisirs Sacré-Cœur de Montréal se consacre au développement d'activités sportives, récréatives et culturelles à l'intention des jeunes, des adultes et des aînés de la collectivité. De plus, l'organisme met à la disposition des associations, organismes, institutions ou artistes certains locaux du Centre Alexandre-de-Sève, afin de les aider dans la réalisation d'activités artistiques ou de loisirs et l'animation de projets communautaires: dojo, gymnases, studio de danse, salles de réunion et de réception.

La convention présentement en vigueur, avec le programme Accueil et surveillance, viendra à échéance le 31 décembre 2014. Ce programme vise à soutenir l'organisme dans la gestion des locaux au Centre Alexandre-De-Sève. L'organisme assure l'accueil des personnes et des organismes locaux ainsi que la surveillance et la sécurité de ses installations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'entente de partenariat avec le Service des loisirs Sacré-Cœur de Montréal pour le programme Accueil et surveillance permet de rendre accessible le Centre Alexandre-De-Sève à des organismes du secteur pour la tenue d'activités variées auprès des clientèles jeunesse, adulte et aînée, et ce, selon les besoins et les disponibilités des locaux.

L'organisme doit maximiser l'utilisation des espaces disponibles pour les citoyens de l'arrondissement, faciliter l'accueil d'organismes de la communauté identifiés par l'arrondissement de Ville-Marie dans les espaces du centre et assurer le bon fonctionnement et la sécurité des installations du centre.

JUSTIFICATION

Le Centre Alexandre-De-Sève est un bâtiment appartenant à l'arrondissement de Ville-Marie. Dans le but d'assurer un accueil de qualité ainsi qu'une utilisation maximale des lieux, l'arrondissement a mandaté l'organisme pour assurer l'accueil et la surveillance du centre.

Selon les données transmises par l'organisme, pour l'année 2014, une trentaine d'organismes bénéficient des différents locaux et près de 10 000 fréquentations ont été enregistrées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière en lien avec le programme Accueil et surveillance est disponible au budget 2015 de la DSLDS.

Numéro d'imputation budgétaire: 2438-00100000-306125-07123-61900-016490 pour un montant de 34 480 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir l'accessibilité et la fréquentation au Centre Alexandre-De-Sève qui présente une programmation d'activités sportives et de loisirs aux citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus d'être diffusé sur le site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie, la programmation du Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal est publiée par le biais du Répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement qui est distribué dans tous les foyers de l'arrondissement. L'organisme produit également ses propres feuillets promotionnels.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention par l'agente de développement en partenariat avec l'organisme.

- Versement de la contribution financière.
- Évaluation de l'offre de service.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEGAULT
Agente de développement pour Josée Poirier,
chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-24

Dominique ARCHAMBAULT
Directeur(trice) - cult., sp., lois. & dev.soc.
(arr.>60 000)



Dossier # : 1140173009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal pour les programmes Programmation d'activités de sports de loisirs et Camp de jour et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 131 126 \$ pour un montant total de 393 378 \$

D'approuver la convention, pour les années 2015 à 2017, avec le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal pour les Programmes : Programmation d'activités de sports et de loisirs et Camp de jour;

D'accorder, à cette fin, une contribution financière de 131 126 \$ pour l'année 2015;

De prévoir un montant de 131 126 \$ pour les années 2016 et 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 10:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1140173009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal pour les programmes Programmation d'activités de sports de loisirs et Camp de jour et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 131 126 \$ pour un montant total de 393 378 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie développe une relation de partenariat avec certains organismes à but non lucratif qui interviennent sur le territoire de l'arrondissement et qui proposent aux citoyens de Ville-Marie une programmation variée d'activités de sports et de loisirs. L'arrondissement s'associe avec le Service des Loisirs Saint-Jacques de Montréal en financement, en ressources et en expertises afin de soutenir l'ensemble de sa programmation d'activités.

De par sa programmation d'activités de sports et de loisirs, le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal vise le renforcement positif et la valorisation de chacun afin de promouvoir l'inclusion sociale. La contribution de l'arrondissement de Ville-Marie vise d'une part la mise en place d'activités de sports et de loisirs et d'autres part à soutenir l'organisme dans ses objectifs de diversification de sa clientèle et de bonification de son offre de services en loisirs. Le tout afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de ce milieu distinct.

Le rapport d'activités de l'année 2014 de l'organisme ayant rejoint les objectifs visés, le présent dossier a pour objet l'approbation de la nouvelle convention pour les deux programmes suivants : Programmation d'activités de sports et de loisirs et Camp de jour pour les années 2015, 2016 et 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Cet organisme oeuvre aux Habitations Jeanne-Mance sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Il partage la mission de la Division des sports, des loisirs et du développement social (DSLDS) en offrant principalement des activités pour les enfants âgés de 6 à 12 ans et de 13 à 17 ans qui viennent y pratiquer des sports encadrés, des activités de loisir culturel et y font des sorties extérieures. L'organisme reçoit annuellement 6 150 fréquentations, dont 265 en camp de jour et travaille à élargir son offre. La structure

d'accueil, ainsi que le mode de facturation des loyers du complexe domiciliaire des HJM, favorise l'hébergement de familles à faibles revenus, particulièrement celles issues d'une immigration récente. L'organisme bénéficie d'une contribution de l'arrondissement dans le cadre des programmes suivants :

Programme d'activités de sports et de loisirs: offrir une programmation d'activités de sports et de loisirs de qualité et sécuritaire, qui soit accessible à tous les citoyens de l'arrondissement et favoriser un développement continu et proactif de la programmation afin qu'elle s'ajuste à l'évolution tant des besoins et des réalités des citoyens du milieu desservi que des pratiques en matière d'activités de sports et de loisirs.

Programme Camp de jour: soutenir les camps de jour destinés aux jeunes de 6 à 12 ans de l'arrondissement en période estivale en proposant des activités physiques et de loisirs variées qui favorisent le divertissement, l'apprentissage et le développement personnel des jeunes.

JUSTIFICATION

La contribution financière permet à l'organisme de réaliser une offre de service en sports et loisirs à prix modique, le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal offre l'opportunité à des jeunes issus de milieux défavorisés de participer à des activités structurées et diversifiées à quelques pas de leur domicile et s'avère un intervenant important dans l'intégration des jeunes de communautés culturelles diverses. Ce partenaire a approuvé, par la résolution de son conseil d'administration, le renouvellement de la convention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant maximal de 131 126 \$ pour le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal est recommandé par la Division des sports, des loisirs et du développement social (DSLDS). Prévoir ces sommes dans les budgets 2016 et 2017. Numéro d'imputation budgétaire : 2438.0010000.306125.07123.61900.016491. Tel que précisé dans les interventions financières inscrites au dossier décisionnel. Les versements se feront conformément aux politiques prescrites à la convention, soit annuellement, un premier versement de 65 526 \$ payable à 30 jours de la convention signée par les deux parties et au mois de janvier des années 2016 et 2017 représentant 50 % de la somme et un deuxième versement à la fin du mois de juillet des années 2015, 2016 et 2017 de 52 420 \$ représentant 40 % de la somme et un dernier versement à la fin de l'année suivant la remise du bilan final, correspondant la 10 % de la somme totale, soit un montant de 13 180 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Programmation adaptée à la réalité de ce milieu de vie, notamment par son approche inclusive où les activités offertes tiennent compte de la réalité multiculturelle de ce secteur, horaires souples, activités exclusivement pour les jeunes filles, etc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de figurer sur le site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie, la programmation du Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal est diffusée également par le biais du Répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement distribué dans tous les foyers. L'organisme fait du porte à porte auprès des familles des Habitations Jeanne-Mance et produit également ses propres feuillets promotionnels. Finalement, l'organisme met sa programmation en ligne sur son site Internet et via Facebook.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention par l'agente de développement en partenariat avec l'organisme
Réalisation et évaluation de l'offre de service
Visites d'observation réalisées en partenariat avec l'OBNL

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roxanne DUFOUR
Agente de développement pour Josée Poirier,
chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-25

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1145986003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver 3 conventions avec le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal, le Centre Jean-Claude-Malépart et la Direction Chrétienne (Innovation Jeunes) dans le cadre du Programme accessibilité aux loisirs - volet 3 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 25 000 \$

D'approuver les 3 conventions avec le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal, le Centre Jean-Claude Malépart et la Direction Chrétienne (Innovation Jeunes) dans le cadre du programme accessibilité aux loisirs - volet 3;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 10 000 \$ au Services des loisirs Saint-Jacques de Montréal;
- 10 000 \$ au Centre Jean-Claude Malépart;
- 5 000 \$ à la Direction Chrétienne (Innovation Jeunes)

D'imputer cette dépense totale de 25 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 10:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1145986003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver 3 conventions avec le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal, le Centre Jean-Claude-Malépart et la Direction Chrétienne (Innovation Jeunes) dans le cadre du Programme accessibilité aux loisirs - volet 3 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 25 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les organismes à but non lucratif, œuvrant auprès des clientèles jeunesse de l'arrondissement de Ville-Marie, ont été sollicités afin de déposer des projets dans le cadre du programme accessibilité aux loisirs - volet 3. Ce programme vise des initiatives concertées favorisant la participation d'enfants et d'adolescents résidant dans les zones de défavorisation à des expériences enrichissantes et des moments de partage collectif. Les objectifs du programme ayant été rejoints lors des précédentes éditions, ce dossier propose l'adoption de trois conventions, dont deux reconductions de projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le programme accessibilité aux loisirs - volet 3 vise à soutenir des projets touchant les jeunes de 6 à 20 ans, issus ou soutenus par les tables de concertation.

Programme accessibilité aux loisirs – volet 3			
Organisme	Projets	Détails	District électoraux
Table de concertation jeunesse Centre-Sud - <i>Fiduciaire : Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal</i>	Sorties 1 \$	Sorties offertes à un coût abordable aux jeunes fréquentant différents organismes du milieu. Participation de 200 jeunes.	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques
Table de concertation pour les 6-12 du quartier Centre-Sud - <i>Fiduciaire : Centre Jean-Claude Malépart</i>	Projet Pop corn	Réalisation d'activités culturelles et physiques intercentres : production vidéo, initiation sportives,	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques

Direction chrétienne (Innovation Jeunes)	Mon jardin, ma ville	découvertes de nouveaux loisirs. Participation de 200 jeunes.	District Peter-McGill
		Initiation des jeunes de 14 à 20 ans à l'agriculture urbaine (ateliers horticoles, ateliers de cuisine, entretien de bacs communautaires sur la rue Pierce). Participation de 15 jeunes.	

JUSTIFICATION

Les projets recommandés dans le cadre du programme accessibilité aux loisirs - volet 3 sont issus ou soutenus par les tables de concertation sectorielles et favorisent les échanges intercentres, tout en créant des conditions propices au développement personnel des jeunes de façon soutenue et encadrée dans une perspective de prise en charge de leur temps de loisirs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.
Les versement se feront conformément aux politiques prescrites aux conventions.
Numéro d'imputation budgétaire : 2438.0010000.306125.05803.61900.016491

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre aux jeunes des quartiers défavorisés d'avoir accès à des activités de loisirs stimulantes et diversifiées, souvent hors de leur portée. Renforcer les liens entre les organismes communautaires du territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues aux conventions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les organismes déposeront un rapport d'étape à mi-parcours de leurs projets et un bilan dans les 30 jours suivant la fin de celui-ci. Ces spécifications sont inscrites à leur convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les conventions sont conformes aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Assistant-intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-25

Dominique ARCHAMBAULT
Directeur(trice) - cult., sp., lois. & dev.soc.
(arr.>60 000)



Dossier # : 1146442005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 356 195,41 \$ à 9176-7277 Québec inc. F.A.S.R.S. GO CUBE pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une durée de 3 ans, et autoriser une dépense maximale de 356 195,41 \$ (appel d'offres public 14-13983 - 3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 356 195,41 \$ taxes incluses, pour le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des saisies ou de procédure d'expulsion de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 14-13983 – 3 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin un contrat, pour une durée de 3 ans, à Go Cube inc. (9176-7277 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 356 195,41 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 15:37

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146442005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 356 195,41 \$ à 9176-7277 Québec inc. F.A.S.R.S. GO CUBE pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une durée de 3 ans, et autoriser une dépense maximale de 356 195,41 \$ (appel d'offres public 14-13983 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat consiste à embaucher une entreprise qui offrira les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA11 240729 : Accorder un contrat, pour une durée de 3 ans, de 238 734,10 \$ à Go Cube inc. (9176-7277 Québec inc.) pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des saisies ou de procédures d'expulsion de débiteurs et autoriser une dépense maximale de 238 734,10 \$ (appel d'offres public VMP-11-025 – (1 seul soumissionnaire)

DESCRIPTION

Le contractant s'engage à : dresser l'inventaire des biens et les photographier, puis effectuer le chargement, la manutention, la fumigation et l'entreposage des biens dans des conteneurs fermés et identifiés. L'entreposage est d'une durée de 60 jours, sauf en cas de prolongation ou de récupération, et conformément à la procédure établie.

L'appel d'offres public 14-13983 a été lancé le 27 octobre 2014; l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 novembre 2014. 4 entreprises se sont procuré le cahier de charges, et 3 soumissions ont été reçues, dont voici les résultats :

Firmes soumissionnaires	Montant avant taxes	Montant total (taxes incluses)
-------------------------	---------------------	--------------------------------

9176-7277 Québec inc Go Cube	309 802,50 \$	356 195,41 \$
4121104 Canada inc Kadisal	315 393,75 \$	362 623,97 \$
Transport Lyon	316 968,75 \$	364 434,82 \$
Estimation	282 667,00 \$	324 996,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes		361 084,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		1,37 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		8 239,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		2,31 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)		31 199,41 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		9,60 %
Écart entre la deuxième soumission et la plus basse (\$)		6 458,56 \$
Écart entre la deuxième soumission et la plus basse (%)		1,80 %

L'écart observé entre l'estimation et la valeur de la soumission est considéré raisonnable; nous recommandons d'accorder le contrat à Go Cube, plus bas soumissionnaire conforme.

Par ailleurs, il est à noter que le traitement des évictions a changé dans le nouveau contrat. En effet, le bordereau a été monté de manière à obtenir un prix fixe par éviction afin d'éviter de nous faire facturer un prix variable selon la durée de l'éviction, la grosseur des logements ou la quantité de biens à saisir, évitant ainsi les imprévus.

JUSTIFICATION

L'adjudication d'un contrat pour la disposition des biens est nécessaire vu la forte quantité d'évictions qui ont lieu chaque année sur le territoire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds sont tirés du budget des autres services techniques de la division des études techniques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le contrat ne serait pas accordé avant la fin 2014, l'arrondissement n'aurait plus de contrat en vigueur pour effectuer les services faisant l'objet du présent appel d'offres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA décembre 2014

Durée du contrat : janvier 2015 à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville et inclut des clauses pour assurer la prévention des gestes d'intimidation, de trafic d'influence, de corruption et de conflits d'intérêt.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Laurie GRENIER)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie LÉPINE
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Andrés BOTERO
Chef de division études techniques

Le : 2014-11-24



Dossier # : 1140644004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 149,70 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la 29e Soirée des lauréats montréalais 2014, organisée par la Commission sportive Montréal-Concordia, qui a eu lieu le 7 novembre 2014

D'autoriser la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par la Commission sportive Montréal-Concordia, qui a eu lieu le 7 novembre 2014;

D'autoriser une dépense de 1 149,70 \$ pour la participation de l'arrondissement à la 29e Soirée des Lauréats montréalais;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-17 14:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1140644004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 149,70 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie à la 29e Soirée des lauréats montréalais 2014, organisée par la Commission sportive Montréal-Concordia, qui a eu lieu le 7 novembre 2014

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie participe à chaque année à la Soirée des Lauréats montréalais, organisée par la Commission sportive Montréal-Concordia, qui honore les athlètes et les entraîneurs qui œuvrent au niveau du sport d'élite. Par sa participation, l'arrondissement encourage le développement et le soutien d'athlètes de haut niveau et contribue à soutenir les associations régionales de sports qui travaillent au sein de la Commission sportive Montréal-Concordia.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Achat d'une table pour dix personnes lors de la Soirée des Lauréats montréalais au prix de 1 149,70 \$. Cette soirée a eu lieu le 7 novembre 2014 au chalet du Mont-Royal à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 1 149,70 \$ est assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicole SALVAIL
Secrétaire d'unité administrative pour Josée
Poirier, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-10

Dominique ARCHAMBAULT
Directeur(trice) - cult., sp., lois. & dev.soc.
(arr.>60 000)



Dossier # : 1144105001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention pour les années 2015, 2016 et 2017, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes Accueil et surveillance, Camp de jour, Activités de sports et de loisirs et Gestion et opération d'installations aquatiques et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 663 748 \$ pour un montant total de 1 991 244 \$

D'approuver la convention avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart, se terminant le 31 décembre 2017, dans le cadre des programmes « Accueil et surveillance », « Camp de jour », « Activités de sports et de loisirs » et « Gestion et opération d'installation aquatique »;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution maximale de 663 748 \$ pour chacune des années 2015, 2016 ainsi que 2017;

De prévoir ces sommes, dans le budget de la DSLDS, pour les années 2016 et 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 11:42

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1144105001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention pour les années 2015, 2016 et 2017, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes Accueil et surveillance, Camp de jour, Activités de sports et de loisirs et Gestion et opération d'installations aquatiques et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 663 748 \$ pour un montant total de 1 991 244 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie s'associe à des organismes sans but lucratif intervenant en activités physiques et de loisirs et en développement social afin d'offrir à ses citoyens une programmation variée. Dans ce sens, le Centre Jean-Claude-Malépart (CJCM) vise à offrir de nombreuses activités de sports, de loisirs et d'activités aquatiques accessibles, diversifiées et de qualité.

Le présent dossier recommande l'approbation de la nouvelle convention, la précédente se terminant le 31 décembre 2014, pour une durée de 3 ans (2015 - 2017) et l'octroi d'une contribution annuelle de 663 748 \$\$ pour les programmes accueil et surveillance, camp de jour, activités de sports et de loisirs et gestion et opération d'installation aquatique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie, reconnaît que le Centre Jean-Claude-Malépart est un lieu significatif dans le quartier Sainte-Marie et augmente par le fait même la qualité de vie des citoyens de son milieu.

En effet, en 2013, plus de 4 762 personnes étaient membres actifs de l'organisme. À ce nombre, nous pouvons ajouter qu'environ 300 personnes, majoritairement des jeunes et des aînés, ont pu participer aux activités sans être membres actifs étant donné leur situation financière précaire. Pour cette même année, plus de 6 000 inscriptions ont été enregistrées pour les sessions hiver, automne et printemps et 354 enfants ont pu participer aux différentes activités du camps de jour totalisant des fréquentations annuelles de 195 000 personnes.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement octroi une contribution financière à l'organisme dans différents programmes :

- **Programme d'activités de sports et de loisirs** permettant d'offrir une programmation d'activités de sports et de loisirs de qualité, diversifiée, accessible et sécuritaire ;
- **Programme accueil et surveillance** permettant d'assurer un accueil courtois aux personnes fréquentant le centre, de maximiser l'utilisation des espaces disponibles, d'accueillir les autres organismes du milieu tout en assurant le bon fonctionnement et la sécurité des installations ;
- **Programme camp de jour** permettant aux jeunes de 6 à 12 ans de participer à des activités estivales dans un lieu divertissant et d'épanouissement tout en proposant de nombreuses activités de tout genre ;
- **Programme gestion et opération d'installations aquatiques** permettant l'accueil et la gestion de l'installation, la programmation des activités et l'entretien des équipements.

JUSTIFICATION

Par sa contribution financière, l'arrondissement veut assurer à ses citoyens un accès à des services répondant à ses besoins.

En fonction des différents programmes, l'organisme devra s'assurer d'offrir des activités aux citoyens en priorisant les jeunes de 6 à 12 ans de l'arrondissement tant au niveau sportif, culturel, aquatique et camp de jour tout en portant une attention particulière à la clientèle des aînés. En plus de loger les organismes choisis par l'arrondissement, la corporation fournit des locaux et des plateaux sportifs aux autres organismes partenaires de l'arrondissement ainsi qu'à la CSDM.

Étant reconnu comme un milieu de vie significatif, l'organisme portera une attention particulière à l'accueil et la surveillance des citoyens et des organismes du milieu.

Avec ses 194 904 fréquentations en 2013, ce sont plus de 500 citoyens qui franchissent la porte de ce centre tous les jours, dans des activités qui répondent à leurs besoins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier :

- **Programme d'activités de sports et de loisirs** 136 775 \$ 306125-07123-61900
- **Programme accueil et surveillance** 172 477 \$ 306125-07123-61900
- **Programme camp de jour** 50 000 \$ 306125-07123-61900
- **Programme gestion et opération d'installations aquatiques** 304 496 \$ 306125-07151-61900

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement et l'accessibilité aux activités ont un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie des utilisateurs (jeunes, adultes, aînés et familles).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart figurent dans les outils de promotion et sur le site internet de l'arrondissement de Ville-Marie. L'organisme prépare et

distribue aux citoyens des feuillets d'information sur sa programmation et possède son site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des rencontres ont lieu régulièrement avec le directeur général de l'organisme et l'agente de développement du secteur.

Une évaluation formelle, en fonction des attentes spécifiées à l'organisme lors de la signature de la convention, aura lieu à la fin de chacune des années.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda GOULET
Agente de développement
pour Josée Poirier, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-24

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1145377001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour l'année 2015, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour divers programmes, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 79 102 \$ pour l'année 2015

D'approuver la convention 2015 avec le Centre communautaire de Loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour les Programmes suivants : Programmation d'activités de sports et de loisirs, Accueil et surveillance, Camp de jour et le volet Entretien sanitaire;
D'accorder, à cette fin, une contribution financière de 79 102 \$ pour l'année 2015;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 14:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1145377001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour l'année 2015, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour divers programmes, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 79 102 \$ pour l'année 2015

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie développe une relation de partenariat avec certains organismes à but non lucratif qui interviennent sur le territoire de l'arrondissement et qui proposent aux citoyens de Ville-Marie une programmation variée d'activités de sports et de loisirs. L'arrondissement s'associe avec le Centre communautaire de Loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie (CCLSCA) en financement, en ressources et en expertises afin de soutenir l'ensemble de sa programmation d'activités.

Le Centre (CCLSCA) offre des activités de sports et de loisirs et un camp de jour pour les enfants âgés de 6 à 12 ans provenant des habitations à loyer modique du voisinage du centre. Son offre de service s'étend également aux adultes et aux aînés de la collectivité. Cette année, on dénombre plus de 2100 fréquentations pour les activités destinées au groupe d'âge 6 à 12 ans et plus 2250 fréquentations pour les activités dédiées aux personnes aînées.

La convention présentement en vigueur, incluant depuis juin 2010 le volet accueil et surveillance, viendra à échéance le 31 décembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Programme d'activités de sports et de loisirs : offrir une programmation d'activités de sports et de loisirs de qualité et sécuritaire, qui soit accessible à tous les citoyens de l'arrondissement et favoriser un développement continu et proactif de la programmation afin qu'elle s'ajuste à l'évolution tant des besoins et des réalités des citoyens du milieu desservi que des pratiques en matière d'activités de sports et de loisirs.

Programme Camp de jour : soutenir les camps de jour destinés aux jeunes de 6 à 12 ans de l'arrondissement en période estivale en proposant des activités physiques et de loisirs variées qui favorisent le divertissement, l'apprentissage et le développement personnel des jeunes.

Programme Accueil et surveillance: assure l'accueil des personnes et des organismes ainsi que la surveillance de ses installations et permettre l'utilisation maximale des locaux.

Programme Entretien sanitaire: permet à l'organisme de procéder à l'entretien ménager des locaux qu'il utilise et met à la disposition de la collectivité.

JUSTIFICATION

La contribution financière permet à l'organisme de réaliser une offre de service en sports et loisirs à prix modique, tout en assurant l'accueil et la sécurité des usagers du Centre. Ce partenaire a approuvé, par résolution de son conseil d'administration, le renouvellement de la convention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière reliée aux programmes décrits ci-haut sont disponibles au budget 2015 de la DSLDS. Le budget pour le volet Entretien provient de la Direction des immeubles, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Numéro d'imputation budgétaire pour les programmes : Programmation d'activités de sports et de loisirs (16 300 \$), Camp de jour (10 900 \$) et Accueil et surveillance (16 386 \$) pour un total de 43 586 \$: 2438-00100000-306125-07123-61900-016490.

Numéro d'imputation budgétaire pour le volet Entretien (35 516 \$): 2114-0010000-108140-09007-55401.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière permet de développer et de poursuivre une relation de partenariat avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie qui intervient sur le territoire de l'arrondissement, plus particulièrement dans le district de Saint-Jacques, en proposant aux citoyens de Ville-Marie, plus spécifiquement les aînés, une programmation variée d'activités de sports et de loisirs. La participation de l'arrondissement, en financement, en ressources et en expertises vise à soutenir l'ensemble de la programmation d'activités de sports et de loisirs de l'organisme. De plus, l'organisme est l'usufruitier des revenus de loyers de deux organismes locataires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de figurer sur le site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie, la programmation du CCLSCA est diffusée également par le biais du Répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement distribué dans tous les foyers de l'arrondissement. L'organisme produit également ses propres feuillets promotionnels et publie sur le Web - site Internet et Facebook.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention par l'agente de développement en partenariat avec l'organisme;

- Versement de la contribution financière;
- Évaluation de l'offre de service.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (René SCOTT)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEGAULT
Agente de développement pour Josée Poirier,
chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-24

Dominique ARCHAMBAULT
Directeur(trice) - cult., sp., lois. & dev.soc.
(arr.>60 000)



Dossier # : 1145887002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour les programmes Accueil, surveillance et entretien sanitaire, Camp de jour, Programmation d'activités de sports et de loisirs, Club sportif, Gestion et opération d'installation aquatique et Génération jeunesse et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 860 418 \$, pour un montant total de 2 581 254 \$

D'approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, se terminant le 31 décembre 2017, dans le cadre des programmes Accueil, surveillance et entretien sanitaire, Camp de jour, Activités de sports et de loisirs, Gestion et opération d'installation aquatique, Génération jeunesse et Club sportif;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution maximale de 860 418 \$ pour chacune des années 2015, 2016 ainsi que 2017;

De prévoir ces sommes, dans le budget de la DSLDS, pour les années 2016 et 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 11:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1145887002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour les programmes Accueil, surveillance et entretien sanitaire, Camp de jour, Programmation d'activités de sports et de loisirs, Club sportif, Gestion et opération d'installation aquatique et Génération jeunesse et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 860 418 \$, pour un montant total de 2 581 254 \$

CONTENU

CONTEXTE

Soucieux d'offrir un service de qualité à ses citoyens, l'arrondissement de Ville-Marie soutient des organismes à but non lucratif (OBNL) intervenant en activités physiques et de loisir et en développement social, afin de leur offrir une programmation variée d'activités adaptées à tous les goûts et à tous les âges.

En ce sens, l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS) offre de nombreuses activités de sports, de loisirs et aquatiques accessibles, diversifiées et de qualité.

Le présent dossier recommande l'approbation de la nouvelle convention de partenariat, la précédente se terminant le 31 décembre 2014, pour une durée de 3 ans (du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017) et l'octroi d'une contribution annuelle de **860 418 \$** pour les programmes accueil, surveillance et entretien sanitaire, camp de jour, activités de sports et de loisirs, gestion et opération d'installation aquatique, club sportif et génération jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie reconnaît que l'ASCCS est un lieu significatif dans l'arrondissement Ville-Marie qui, par son offre d'activités, dynamise le milieu de vie et améliore la qualité de vie des citoyens du secteur. La participation des citoyens aux activités de sports et de loisirs qu'offre l'organisme constitue, pour eux, un levier de développement individuel et social.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement octroi une contribution financière à l'organisme dans différents programmes :

- **Programme d'activités de sports et de loisirs** permettant d'offrir une programmation d'activités de sports et de loisirs de qualité, diversifiée, accessible et sécuritaire ;
- **Programme accueil, surveillance et entretien sanitaire** permettant d'assurer un accueil courtois aux personnes fréquentant le centre, de maximiser l'utilisation des espaces disponibles, d'accueillir les autres organismes du milieu tout en assurant le bon fonctionnement et la sécurité des installations ;
- **Programme camp de jour** permettant aux jeunes de 6 à 12 ans de participer à des activités estivales dans un lieu divertissant et d'épanouissement tout en proposant de nombreuses activités de tout genre ;
- **Programme gestion et opération d'installations aquatiques** permettant l'accueil et la gestion de l'installation, la programmation des activités et l'entretien des équipements;
- **Programme génération jeunesse** permettant la programmation d'activités sociales, culturelles, physiques et sportives qui favorisent le développement d'adolescents actifs, autonomes et responsables;
- **Programme club sportif** permettant aux clubs sportifs d'offrir aux jeunes de l'arrondissement de 17 ans et moins la possibilité de développer la pratique d'une discipline sportive.

JUSTIFICATION

Par sa contribution financière, l'arrondissement veut assurer à ses citoyens un accès à des services répondant à leurs besoins.

En fonction des différents programmes, l'organisme offre des services et des activités aux citoyens de Ville-Marie en priorisant les jeunes de moins de 17 ans. L'ASCCS, met également à la disposition des autres organismes partenaires de l'arrondissement et à la CSDM des locaux et des plateaux sportifs pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens du milieu.

Étant reconnu comme un milieu de vie significatif, l'organisme, ouvert 361 jours par année, possède 11 682 membres actifs. Pour l'année financière du 1er mai 2013 au 30 avril 2014, l'organisme a obtenu plus de 403 000 fréquentations. L'organisme prend un soin particulier d'accueillir les enfants et adolescents dans ses différentes activités. En effet, il est à noter que 25 % des 6 000 enfants résidant dans l'arrondissement fréquentent l'ASCCS. Également, les 17 ans et moins comptent pour 37,8 % des inscriptions dont 95 % sont des résidents de l'arrondissement Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier. À la demande de l'organisme, la répartition du montant total de la contribution a été réaménagée entre les différents programmes, en comparaison avec la contribution précédente (2012-2014). La voici (montants arrondis au dollar près) :

2012-2014 2015-2017

(Montants de 2014)

Accueil surveillance et entretien sanitaire

(qui inclut l'entretien sanitaire et les frais administratifs): 256 154 \$ 207 600 \$ 306125-07123-61900

Programmation d'activités de sports et de loisirs

(auparavant, Encadrement d'activités physique et de loisirs) 144 760 \$ 191 314 \$ 306125-07123-61900

Camp de jour 48 000 \$ 50 000 \$ 306125-07123-61900

Club Sportif (pour patinage de vitesse uniquement) 3 534 \$ 3 534 \$ 306125-07123-61900

Génération Jeunesse 74 646 \$ 74 646 \$ 306125-07123-61900

Gestion et opération d'installations aquatiques 333 324 \$ 333 324 \$ 306125-07151-61900

Total 860 418 \$ 860 418 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement et l'accessibilité aux activités ont un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie des utilisateurs (jeunes, adultes, aînés et familles).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud figurent dans les outils de promotion et sur le site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie. L'organisme prépare et distribue aux citoyens des feuillets d'information sur sa programmation et possède son site Internet, une page Facebook et une infolettre hebdomadaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des rencontres ont lieu régulièrement entre le personnel de l'organisme (coordonnateur, directeur général) et l'agent de développement du secteur.
Une évaluation formelle, en fonction des attentes spécifiées à l'organisme lors de la signature de la convention, aura lieu à la fin de chacune des années.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David SAUVÉ

ENDOSSÉ PAR

Dominique ARCHAMBAULT

Le : 2014-11-24

Agent (e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportives pour Josée
Poirier, chef de division

Directrice



Dossier # : 1140093008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 376 919,37 \$ à Baja Construction inc. pour la réalisation des travaux de rénovation de la vespasienne du square Cabot (2330, rue Sainte-Catherine Ouest) et autoriser une dépense maximale de 395 765,34 \$ (appel d'offres public 5741 - 7 soumissionnaires)

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense maximale de 395 765,34 \$ pour la réalisation des travaux de rénovation de la vespasienne du square Cabot (appel d'offres public # 5741 - 7 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Baja Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 376 919,37 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-28 13:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1140093008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 376 919,37 \$ à Baja Construction inc. pour la réalisation des travaux de rénovation de la vespasienne du square Cabot (2330, rue Sainte-Catherine Ouest) et autoriser une dépense maximale de 395 765,34 \$ (appel d'offres public 5741 - 7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son projet de réaménagement du square Cabot, le « Bureau de projets du centre-ville » de l'arrondissement de Ville-Marie a mandaté la «Section gestion immobilière - Arrondissements» du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de réaliser des travaux de rénovation de la vespasienne du square construite en 1931. Ces travaux permettront d'optimiser l'utilisation du bâtiment en se rapprochant l'édicule hors terre et l'espace souterrain qui sont actuellement inoccupés.

Le projet de rénovation de la vespasienne s'inscrit dans le projet de réaménagement du square. Le projet global du square Cabot a été identifié par l'arrondissement de Ville-Marie parmi cinq projets structurants à réaliser en priorité. Ces cinq projets sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) depuis 2011.

En juin 2014, les firmes Cardin Ramirez Julien architectes, MBI Experts-conseils et Geniex inc. ont été mandatée, via un appel d'offres sur invitation, pour la fourniture de services professionnels en architecture. Sous recommandation de la Division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, le projet ne nécessitait pas l'approbation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement.

En octobre 2014, l'appel d'offres public du projet a été annoncé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le quotidien La Presse. Cet appel d'offres a été lancé le 20 octobre 2014 et les offres ont été reçues et ouvertes le 5 novembre 2014. Tous les preneurs des cahiers de charges ont disposé du temps minimum de dix-sept (17) jours calendrier.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 28 octobre 2014) : modification dans la portée des travaux
 - Addenda n°2 (émis le 31 octobre 2014) : précisions apportées sur la nature des travaux et modification dans la portée des travaux

L'émission de cet addenda n'a eu aucun impact sur la date de dépôt des soumissions et

l'estimation des coûts des services professionnels a été révisée avant l'ouverture des soumissions.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions, ce qui porte la validité au 5 mars 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240326, 11 juin 2014 : accorder un contrat de services professionnels aux firmes Cardin Ramirez Julien architectes, MBI Experts-conseils et Geniex inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de réaliser les travaux de rénovation de la vespasienne du square Cabot et autoriser une dépense maximale de 47 269,09 \$ (appel d'offres sur invitation VM1-14-010 - 2 soumissionnaires).

CE13 1628, 16 octobre 2013 : autoriser le virement budgétaire de 5 639 000\$ du projet 40162 - Square Cabot - aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire – Direction de l'urbanisme et du développement économique vers l'arrondissement de Ville-Marie; Autoriser un virement budgétaire de 750 000 \$ du Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie pour le projet du square Cabot.

CA13 240562, 2 octobre 2013 : accorder un contrat de services professionnels de 285 425,44\$ à Affleck de la Riva architectes pour l'aménagement du square Cabot - Dépense maximale de 342 510,53\$ - appel d'offres public VMP-13-026 (6 soumissionnaires).

CA13 240569, 2 octobre 2013 : accepter le virement budgétaire du projet Square Cabot de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire et modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement, accepter un virement budgétaire du Service des finances et d'approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au Service de la mise en valeur du territoire les budgets inutilisés dans le projet.

CG12 0440, 22 novembre 2012 : adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles.

CM11 0095, 22 février 2011 : adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le PPU du Quartier des grands jardins.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Baja Construction Inc., au montant total de 342 653,97 \$ taxes incluses, afin de réaliser des travaux de rénovation de la vespasienne du square Cabot (0228) situé au 2330, rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Ce projet consiste à restaurer l'enveloppe extérieure comme les plans d'origines. En plus d'assurer la pérennité de l'ouvrage, ces travaux permettront d'optimiser l'utilisation du bâtiment en se rapprochant l'édicule hors terre et l'espace souterrain qui étaient inoccupés depuis plusieurs années.

Une contingence de 10 % du montant total a été prévue sur le bordereau de la soumission puisqu'il s'agit d'un bâtiment existant et que les imprévus peuvent survenir en cours de projet.

Les travaux incidents qui pourraient être requis sont, entre autres :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville ou externe;
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville ou externe.

Un appel d'offres public a été lancé et durant cette période, quinze (15) entreprises se sont procuré le cahier des charges c'est-à-dire :

- Aménagement Côté Jardin Inc.
- Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)
- Baja Construction Inc.
- Construction & Excavation MAP Inc.
- Construction D.L.T. Inc.
- Darcon sc
- Gaston Champoux (1973) Inc.
- Groupe Aximo Inc.
- Norgéreq Ltée.
- Proconstruction parfait Électrique
- Procova Inc.
- Renovacoeur
- Rial Électrique Inc.
- St-Denis Thompson Inc.
- Trempro Construction Inc.

JUSTIFICATION

Quinze (15) entreprises se sont procuré le cahier des charges et sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission. Cela correspond à un taux de réponse de 47 %.

Les soumissions déposées par les entreprises St-Denis Thompson Inc., Trempro Construction Inc., Norgéreq Ltée, et Construction D.L.T. Inc. comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres. L'entreprise Baja Construction Inc. a fait une erreur de calcul et certains montants n'ont pas été ventilés. L'entreprise Procova Inc. a omis d'inclure sa déclaration d'intérêts dans l'industrie de l'armement nucléaire et Aménagement Côté Jardin Inc. a fait une erreur de calcul. Les trois entreprises ont obtenu une dérogation mineure et ont été jugées conformes (voir pièce jointe no 1: Analyse de la conformité des soumissionnaires)

Les raisons pour lesquelles huit (8) entreprises n'ont pas soumissionné sont les suivantes : l'Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ) n'est pas un entrepreneur général, mais rend disponible, pour consultation, les documents d'appel d'offres à ses membres, l'entreprise Proconstruction parfait Électrique n'a pas reçu suffisamment de prix de ses sous-traitants pour produire sa soumission, Gaston Champoux (1973) Inc. ont manqué de temps pour compléter leurs soumissions en raison de leur carnet de commandes et l'entreprise Renovacoeur ne souhaitait plus soumissionner par manque de temps. Les entreprises Construction & Excavation MAP Inc., Darcon sc, Groupe Aximo Inc. et Rial Électrique Inc. n'ont pas justifié leur refus.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Baja Construction Inc.	342 653,96 \$	34 265,39 \$	376 919,37 \$
St-Denis Thompson Inc.	362 500,00 \$	36 250,00 \$	398 750,00 \$
Trempro Construction Inc.	410 071,75 \$	41 007,17 \$	451 078,92 \$
Procova Inc.	411 610,50 \$	41 161,05 \$	452 771,55 \$
Norgéreq Ltée	437 116,43 \$	43 711,65 \$	480 828,18 \$
Construction D.L.T. Inc.	513 938,25 \$	51 393,83 \$	565 332,08 \$
Aménagement Côté Jardin Inc.	524 860,87 \$	52 486,09 \$	577 346,97 \$
Dernière estimation réalisée	345 361,62 \$	34 536,16 \$	379 897,78 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	471 861,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	24,21 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	200 427,60 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	53,18 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	- 2 978,41 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	- 0,78 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	21 830,63 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	5,79 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par l'entreprise Baja Construction Inc. est 0,78 % (2 978,41 \$) plus basse que l'estimation des professionnels.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à l'entreprise Baja Construction Inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe : Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Baja Construction Inc. est autorisée à soumissionner :

- elle n'est pas inscrite sur la liste des entrepreneurs à licence restreinte qui a été émise le 11 avril 2014 par la RBQ;
- elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises non admissibles émise le 24 avril 2014 par le RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics);
- elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Aucune autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est requise pour ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 395 765,34 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 342 653,97 \$, taxes incluses, un montant pour les travaux de contingents de 34 265,40 \$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 18 845,97 \$, taxes incluses (voir pièce jointe no 3 - Calcul des coûts SGPI).

Cette dépense sera assumée en partie par l'arrondissement (voir intervention des finances, Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement Ville-Marie) et en partie par une subvention du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des immeubles municipaux du Service de la mise en valeur du territoire (voir intervention de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont : la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composée organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet global du réaménagement du square est primordial pour la relance du secteur aux plans social, économique et immobilier. Tout retard dans ce processus pourrait retarder l'ouverture du square Cabot prévue en juillet 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les modalités de ce projet seront communiquées via le plan de communication du projet de réaménagement du square Cabot qui est déjà mis en oeuvre, et ce, jusqu'à la fin des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les principales étapes subséquentes du projet de réaménagement du square Cabot sont les suivantes:

Restauration de la vespasienne du square Cabot Janvier à mai 2015

Mise en service de la vespasienne Juin 2015

Fin des travaux de réaménagement du square Cabot Printemps 2015

Plantation du square et des trottoirs Printemps 2015

Réouverture du square Juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à disposition des firmes par le biais du site SÉAO.

Finalement, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ainsi que la clause visant à favoriser l'intégrité en matière de contrat, ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Benoît FAUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie MAYES
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-11

Louis-François MONET
Chef de division- Bureau de projets du centre-ville



Dossier # : 1142771001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Sac à dos, afin de permettre l'acquisition d'un vélo triporteur et des équipements additionnels (système d'arrosage autonome, équipement de sécurité) dans le cadre du programme « propreté 2014 » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder une contribution de 5 000 \$

D'accorder, à même le budget de Montréal.net - au volet "accroissement des activités de propreté" un montant de 5 000 \$ à l'organisme Sac à dos afin qu'il puisse acquérir un vélo triporteur et des équipements additionnels (système d'arrosage autonome, équipement de sécurité) dans le cadre du programme "propreté 2014", dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 16:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142771001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Sac à dos, afin de permettre l'acquisition d'un vélo triporteur et des équipements additionnels (système d'arrosage autonome, équipement de sécurité) dans le cadre du programme « propreté 2014 » dans le Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois et accorder une contribution de 5 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Suite au succès du programme propreté dans le secteur de la rue Saint-Laurent, piloté par l'organisme Sac à Dos (action-réinsertion), l'arrondissement souhaite poursuivre ce partenariat. Soucieux de mettre en place des actions concrètes pour l'entretien du secteur de la rue Saint-Laurent, l'arrondissement de Ville-Marie désire octroyer un montant de 5 000 \$ pour l'achat d'un vélo triporteur et d'autres équipements (système d'arrosage autonome, équipement de sécurité) en respect de notre approche verte. Depuis plusieurs années, cet organisme contribue grandement au maintien de la propreté sur le territoire de l'arrondissement et est un acteur important dans la réintégration des personnes marginalisées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel : 1134173005 - Résolution : CA13 240693.

DESCRIPTION

Accorder une contribution pour le financement de l'achat d'un vélo triporteur et d'équipements de sécurité afin de bonifier les activités de propreté de Sac à dos, sur le territoire du Faubourg Saint-Laurent et du quartier Chinois.

JUSTIFICATION

À la demande de l'arrondissement, l'organisme Sac à dos propose d'accroître les efforts concernant la propreté sur le territoire Faubourg Saint-Laurent et le quartier Chinois en ayant des équipes sur le terrain 7 jours par semaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise JULIEN
Prepose(e) au budget

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-25

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1145887003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec l'Association les Chemins du soleil inc. pour les programmes Camp de jour et Génération jeunesse et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 78 570 \$, pour un montant total de 235 710 \$

D'approuver la convention avec l'Association les Chemins du Soleil, se terminant le 31 décembre 2017, dans le cadre des programmes Camp de jour et Génération jeunesse ;
D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution maximale de 78 570 \$ pour chacune des années 2015, 2016 ainsi que 2017;

De prévoir ces sommes, dans le budget de la DSLDS, pour les années 2016 et 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-28 13:26

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1145887003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec l'Association les Chemins du soleil inc. pour les programmes Camp de jour et Génération jeunesse et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 78 570 \$, pour un montant total de 235 710 \$

CONTENU

CONTEXTE

Soucieux d'offrir un service de qualité à ses citoyens, l'arrondissement de Ville-Marie soutient des organismes à but non lucratif (OBNL) intervenant en activités physiques et de loisir et en développement social, afin de leur offrir une programmation variée d'activités adaptées à tous les goûts et à tous les âges.

En ce sens, l'Association Les Chemins du Soleil offre de nombreuses activités de sports et de loisirs, diversifiées et de qualité.

Le présent dossier recommande l'approbation de la nouvelle convention de partenariat, la précédente se terminant le 31 décembre 2014, pour une durée de 3 ans (du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017) et accorder une contribution annuelle de 78 570 \$ pour les programmes Camp de jour et Génération jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie, reconnaît que l'organisme est un lieu significatif dans l'arrondissement Ville-Marie qui, par son offre d'activités, dynamise le milieu de vie et améliore la qualité de vie des jeunes résidents du secteur. La participation des enfants et adolescents aux activités de sports et de loisirs qu'offre l'organisme constitue, pour eux, un levier de développement individuel et social. Une nouveauté à l'été 2014, l'organisme a occupé le chalet du parc des vétérans et y a tenu sont camp de jour. Cette présence quotidienne d'un organisme jeunesse bien implanté dans le secteur a permis de dynamiser le parc.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement octroi une contribution financière à l'organisme dans deux programmes :

- **Programme camp de jour** permettant aux jeunes de 6 à 12 ans de participer à des activités estivales dans un lieu divertissant et d'épanouissement tout en proposant de nombreuses activités de tout genre ;

- **Programme génération jeunesse** permettant la programmation d'activités sociales, culturelles, physiques et sportives qui favorisent le développement d'adolescents actifs, autonomes et responsables;

JUSTIFICATION

Par sa contribution financière, l'arrondissement veut assurer à ses citoyens un accès à des services répondant à leurs besoins.

En fonction des différents programmes, l'organisme offre des services et des activités aux citoyens de Ville-Marie en priorisant les jeunes de moins de 17 ans.

Étant reconnu comme un acteur significatif pour les jeunes du secteur, l'organisme rejoint quotidiennement environ 30 jeunes âgés de 6 à 17 ans. Annuellement c'est un total de 1 500 personnes du quartier qui bénéficient des services offerts par l'organisme, plusieurs par le biais des Magasins partage de la rentrée scolaire et de Noël.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.
2015-2017

Camp de jour 4 000 \$ 306125-05803-61900

Génération Jeunesse 74 570 \$ 306125-07123-61900

Total 78 570 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement et l'accessibilité aux activités ont un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie des utilisateurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de l'Association Les Chemins du Soleil se retrouvent sur son site Internet et sur sa page Facebook. L'organisme travaille également en concertation, entre autre, avec les intervenants de l'école secondaire Pierre-Dupuy ce qui lui permet d'aller rejoindre les jeunes dans leur milieu de vie. La plupart des activités de l'organisme figurent également dans les outils de promotion et sur le site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des rencontres ont lieu régulièrement entre le personnel de l'organisme (coordonnatrice, directeur général) et l'agent de développement du secteur.

Une évaluation formelle, en fonction des attentes spécifiées à l'organisme lors de la signature de la convention, aura lieu à la fin de chacune des années.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David SAUVÉ
Agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives pour Josée
Poirier, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-25

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1142771002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal – Quartier historique, afin de permettre l'acquisition d'un vélo triporteur et des équipements additionnels (système d'arrosage autonome, équipements de sécurité) dans le cadre du programme « propreté 2014 » et accorder une contribution de 5 000 \$

D'accorder, à même le budget de Montréal.net - au volet "accroissement des activités de propreté" un montant de 5 000 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin qu'elle puisse acquérir un vélo triporteur et des équipements additionnels (système d'arrosage autonome, équipement de sécurité) dans le cadre du programme "propreté 2014".

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-28 14:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142771002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal – Quartier historique, afin de permettre l'acquisition d'un vélo triporteur et des équipements additionnels (système d'arrosage autonome, équipements de sécurité) dans le cadre du programme « propreté 2014 » et accorder une contribution de 5 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Dans la foulée des efforts de propreté déjà consentis sur le territoire du Vieux-Montréal en collaboration avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, l'arrondissement Ville-Marie désire octroyer un montant de 5 000 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, pour l'achat d'un vélo triporteur et d'autres équipements (système d'arrosage, équipement de sécurité) en respect de notre approche verte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

À sa séance du 21 décembre 2010, le Conseil d'arrondissement a approuvé le programme de soutien financier au développement économique pour les années 2011 et 2012 (Résolution CA10 240637).

À sa séance du 31 mars 2012, le Conseil d'arrondissement a approuvé le plan d'action 2012 de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique (Résolution CA12 240464).

À sa séance du 11 juin 2013, le Conseil d'arrondissement a approuvé le programme de soutien financier au développement pour 2013 (Résolution CA13 240317).

À sa séance du 7 mai 2014, le Conseil d'arrondissement a approuvé le programme de soutien financier au développement pour 2014 (CA14 240254).

DESCRIPTION

Ce dossier couvre la subvention qui sera versée à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, pour l'acquisition d'un vélo triporteur et d'équipements additionnels (système d'arrosage autonome, équipement de sécurité) afin de bonifier leur offre de services.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie contribue ainsi à la vitalité du secteur commercial important qu'est le Vieux-Montréal via sa société de développement commercial qui veut mettre l'emphase sur le fait que le Vieux-Montréal est un milieu d'affaires dynamique, une destination touristique de premier plan, un milieu gastronomique d'exception et un lieu recherché pour la qualité de ses commerces offrant un service à la clientèle personnalisé, et ce, 12 mois par année.

L'aide financière servira à réaliser un projet ayant un impact significatif sur la propreté de ce secteur tout en étant respectueux de l'environnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution va permettre de bonifier l'offre de service de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, et ce, selon une approche environnementale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont tenus par la convention, de faire mention de l'appui financier de l'arrondissement lors de tout événement ou dans toute publication dont ils ont la responsabilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les termes de la convention après approbation par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise JULIEN

ENDOSSÉ PAR

Guy CHARBONNEAU

Le : 2014-11-25

Prepose(e) au budget

Directeur



Dossier # : 1143200006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec l'éco-quartier de Sainte-Marie inc. (Société Écociyenne de Montréal) et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec l'éco-quartier de Sainte-Marie;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-28 14:54

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1143200006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec l'éco-quartier de Sainte-Marie inc. (Société Écocitoyenne de Montréal) et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

CONTENU**CONTEXTE**

Le programme éco-quartier est un programme d'action gouvernementale qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais et vise leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Jusqu'à maintenant, l'arrondissement de Ville-Marie accordait une contribution financière annuelle à trois organismes sans but lucratif. Afin de permettre aux éco-quartiers de poursuivre les activités planifiées pour 2015 et suite à l'exercice de réévaluation des besoins et de redéfinition de la dynamique de travail ayant été effectué en coordination avec les trois éco-quartiers, la Direction des travaux publics recommande d'accorder une contribution de 150 000.00 \$ \$ à l'Éco-quartier de Sainte-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14240156 (1144206013) - Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2014, avec l'éco-quartier de Sainte-Marie inc. et accorder , à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$

CA13 240683 (1134206008) - Approuver, pour les six premiers mois de l'année 2014, la convention avec l'éco-quartier de Sainte-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$

CA11 240721 (1110345004) - Approuver le renouvellement des conventions avec l'éco-quartier de Sainte-Marie, l'Association sportive et communautaire du centre-sud inc. (éco-quartier de Saint-Jacques) et l'éco-quartier de Peter McGill, d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 600 000 \$ pour l'année 2012

CA10 240639 - (1100345001) - Renouveler les conventions avec les organismes Éco-quartier Sainte-Marie (200 000 \$), Éco-quartier Saint-Jacques (200 000 \$) et Éco-quartier Peter-McGill (200 000 \$), d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2011 et ainsi leur octroyer une contribution totale de 600 000 \$ pour l'année 2011.

CA09 240763 (1094967005) - Renouveler les conventions avec les organismes Éco-quartier Sainte-Marie (200 000 \$), Saint-Jacques (200 000 \$) et Peter-McGill (200 000 \$), d'une durée de un an se terminant le 31 décembre 2010 et ainsi leur octroyer une contribution totale de 600 000 \$ pour l'année 2010

CA08 240901 (1084967001) - Renouveler les conventions avec les organismes Éco-quartier Sainte-Marie (190 000 \$), Saint-Jacques (190 000 \$) et Peter-McGill (190 000 \$), d'une durée de un an se terminant le 31 décembre 2009 et ainsi leur octroyer une contribution totale de 570 000 \$ pour l'année 2009

DESCRIPTION

Éco-quartier est un service de proximité, basé sur l'action locale à l'échelle humaine qui privilégie le mouvement communautaire et le bénévolat. En 2015, les organismes promoteurs doivent rejoindre les résidents, les informer, les sensibiliser et les mobiliser principalement dans les quatre volets d'intervention suivants:

1. Fonctionnement même de l'éco-quartier;
2. " 3R-V "(réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation);
3. Propreté;
4. Embellissement.

Les résultats attendus pour l'Éco-quartier Sainte-Marie sont identifiés dans les pièces jointes du présent dossier.

JUSTIFICATION

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville- Marie recommande de renouveler la convention avec cet organismes afin de maintenir les services de proximité offerts aux citoyens de Sainte-Marie dans le cadre du programme Éco-quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le gestionnaire responsable du dossier est en relation avec les représentants des éco-quartiers de façon régulière et il effectue le suivi concernant la remise des différents rapports, les demandes de matériels nécessaire aux opérations de récupération, la promotion du programme, l'implantation de ruelles vertes, etc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonya NAUD
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2014-11-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1143200007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Respect de la réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-28 14:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1143200007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Respect de la réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le programme éco-quartier est un programme d'action gouvernementale qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais et vise leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Jusqu'à maintenant, l'arrondissement de Ville-Marie accordait une contribution financière annuelle à trois organismes sans but lucratif.

Afin de permettre aux éco-quartiers de poursuivre les activités planifiées pour 2015 et suite à l'exercice de réévaluation des besoins et de redéfinition de la dynamique de travail ayant été effectué en coordination avec les trois éco-quartiers, la Direction des travaux publics recommande d'accorder une contribution de 150 000.00 \$ \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240153 (1144206014) Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2014, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$

CA13 240681 (1134206009) - Approuver, se terminant le 30 juin 2014, la convention avec l'Association sportive et communautaire pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques, et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$

CA13 240157 (1132701045) - Approuver la convention, du 1er avril au 31 décembre 2013, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour la poursuite du programme éco-quartier dans le district Saint-Jacques et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

CA11 240721 (1110345004) - Approuver le renouvellement des conventions avec l'éco-quartier de Sainte-Marie, l'Association sportive et communautaire du centre-sud inc. (éco-quartier de Saint-Jacques) et l'éco-quartier de Peter McGill, d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une

contribution totale de 600 000 \$ pour l'année 2012.
CA12 240710 (1122701072) - Approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour la poursuite du programme Éco-quartier dans le district Saint-Jacques pour le premier trimestre 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 50 000 \$.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville- Marie recommande de renouveler la convention avec cet organismes afin de maintenir les services de proximité offerts aux citoyens de Saint-Jacques dans le cadre du programme Équo-quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le gestionnaire responsable du dossier est en relation avec les représentants des éco-quartiers de façon régulière et il effectue le suivi concernant la remise des différents rapports, les demandes de matériel nécessaire aux opérations de récupération, la promotion du programme, l'implantation de ruelles vertes, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonya NAUD
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2014-11-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1143200008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Respect de la réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour l'éco-quartier de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal avec l'éco-quartier de Peter-McGill;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-28 14:53

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1143200008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Respect de la réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour l'éco-quartier de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 150 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le programme éco-quartier est un programme d'action gouvernementale qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais et vise leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Jusqu'à maintenant, l'arrondissement de Ville-Marie accordait une contribution financière annuelle à trois organismes sans but lucratif. Afin de permettre aux éco-quartiers de poursuivre les activités planifiées pour 2015 et suite à l'exercice de réévaluation des besoins et de redéfinition de la dynamique de travail ayant été effectué en coordination avec les trois Éco-quartiers, la Direction des travaux publics recommande d'accorder une contribution de 150 000.00 \$ \$ à l'Éco-quartier Peter McGill.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240152 (1144206112) Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2014, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour l'éco-quartier de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$

CA13 240680 (1134206007) Approuver la convention, se terminant le 30 juin 2014, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour l'éco-quartier de Peter-McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 100 000 \$

CA12 240708 (1127701061) - Approuver la convention, pour l'année 2013, avec la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal pour l'éco-quartier Peter McGill et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 200 000 \$

CA11 240721 (1110345004) - Approuver le renouvellement des conventions avec l'éco-quartier de Sainte-Marie, l'Association sportive et communautaire du centre-sud inc. (éco-quartier de Saint-Jacques) et l'éco-quartier de Peter McGill, d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 600 000 \$ pour l'année 2012

CA10 240639 - (1100345001) - Renouveler les conventions avec les organismes Éco-quartier Sainte-Marie (200 000 \$), Éco-quartier Saint-Jacques (200 000 \$) et Éco-quartier Peter-McGill (200 000 \$), d'une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2011 et ainsi

leur octroyer une contribution totale de 600 000 \$ pour l'année 2011.

CA09 240763 (1094967005) - Renouveler les conventions avec les organismes Éco-quartier Sainte-Marie (200 000 \$), Saint-Jacques (200 000 \$) et Peter-McGill (200 000 \$), d'une durée de un an se terminant le 31 décembre 2010 et ainsi leur octroyer une contribution totale de 600 000 \$ pour l'année 2010

CA08 240901 (1084967001) - Renouveler les conventions avec les organismes Éco-quartier Sainte-Marie (190 000 \$), Saint-Jacques (190 000 \$) et Peter-McGill (190 000 \$), d'une durée de un an se terminant le 31 décembre 2009 et ainsi leur octroyer une contribution totale de 570 000 \$ pour l'année 2009

DESCRIPTION

L'Éco-quartier est un service de proximité, basé sur l'action locale à l'échelle humaine qui privilégie le mouvement communautaire et le bénévolat. Les organismes promoteurs doivent rejoindre les résidents, les informer, les sensibiliser et les mobiliser principalement dans les quatre volets d'intervention suivants:

1. Fonctionnement même de l'éco-quartier;
2. " 3R-V "(réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation);
3. Propreté;
4. Embellissement.

Les résultats attendus pour chaque Éco-quartier sont identifiés dans les pièces jointes du présent dossier.

JUSTIFICATION

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville- Marie recommande de renouveler la convention avec cet organismes afin de maintenir les services de proximité offerts aux citoyens de Peter McGill dans le cadre du programme Éco-quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le gestionnaire responsable du dossier est en relation avec les représentants des éco-quartiers de façon régulière et il effectue le suivi concernant la remise des différents rapports, les demandes de matériels nécessaire aux opérations de récupération, la promotion du programme, l'implantation de ruelles vertes, etc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonya NAUD
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2014-11-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1143200009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 39 894 \$, pour la réalisation, par Groupe S.M. International inc., d'une étude d'impact sur les déplacements entre les bretelles St-Marc et Du Fort, dans l'arrondissement de Ville-Marie conformément à l'entente-cadre 14-13260 (CG14 0215)

ATTENDU QUE l'arrondissement doit procéder à la réalisation de l'étude d'impact sur les déplacements des bretelles St-Marc et Du Fort
La Direction des travaux publics recommande :

1. d'autoriser une dépense pour un montant maximum de 39 894 \$, incluant les taxes, Le Groupe S.M. International inc. » concernant une étude d'impact sur les déplacements entre les bretelles St-Marc et Du Fort provenant de l'autoroute 720 de l'arrondissement de Ville-Marie , conformément à l'entente-cadre (réf. appel d'offre no 14-13260) entre la Ville de Montréal et le consultant.
2. d'accorder à la firme « Le Groupe S.M. International inc. » le contrat à cette fin, au prix de sa soumission d'une somme totale de 39 784 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de soumission.
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-03 08:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1143200009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 39 894 \$, pour la réalisation, par Groupe S.M. International inc., d'une étude d'impact sur les déplacements entre les bretelles St-Marc et Du Fort, dans l'arrondissement de Ville-Marie conformément à l'entente-cadre 14-13260 (CG14 0215)

CONTENU

CONTEXTE

La sortie 3 de l'autoroute Ville-Marie (en direction est) se destine à la rue Guy et au Centre-ville de Montréal. Elle débouche sur la rue Saint-Marc, à l'intersection du boul. René-Lévesque. En sens inverse, une entrée vers l'autoroute Ville-Marie en direction ouest se trouve dans le prolongement de la rue du Fort, à l'intersection du boulevard René-Lévesque. Toutefois, les rues Saint-Marc et Du Fort sont des collectrices situées dans un secteur résidentiel. Les résidents du secteur se plaignent de la circulation automobile, qui nuirait à leur qualité de vie en raison de la vitesse élevée pratiquée par de nombreux automobilistes, des bouchons de circulation et des accidents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Les principaux enjeux sont :

- o Des alternatives difficiles pour la circulation de transit compte tenu d'un réseau artériel déjà très chargé (rues Guy et Atwater);
- o L'accessibilité au réseau supérieur (A-720) en cas de problématique d'urgence au Centre-ville (ex : fermeture du tunnel Ville-Marie);
- o La gestion des événements spéciaux au centre-ville (SPVM). L'étude d'impact doit être couvrir un territoire suffisamment large, incluant au minimum les artères vers lesquelles la circulation de transit serait déviée. Ainsi, le secteur à l'étude proposé pour ce mandat est délimité au nord par la rue Sherbrooke, à l'est par la rue Guy, au sud par le boul. René-Lévesque et à l'ouest par l'avenue Atwater. Le secteur à l'étude est illustré sur la figure 1.

JUSTIFICATION

L'objectif de l'arrondissement est l'octroi du mandat prochainement. À cet effet, l'utilisation de l'entente-cadre des services professionnels externes nous permettrait de rencontrer l'échéancier prévisionnel de l'arrondissement par la réduction des délais occasionnés et le lancement d'un appel d'offres pour des services professionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La facturation et le paiement seront effectués conformément à l'entente-cadre (réf. appel d'offre no 14-13260) entre la Ville de Montréal et le consultant.

Pour l'ensemble des services requis, la firme retenue sera rémunérée à forfait. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- o 60% à la livraison du rapport de mi-mandat;
- o 40% au terme du mandat (approbation du rapport final par la Ville);
- o Un 10% de contingences soumises à autorisation sera prévu au budget.

Le consultant ne pourra entreprendre aucune activité susceptible d'engager le montant réservé aux contingences sans l'autorisation écrite de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En fonction des recommandations de l'étude de circulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

xxx

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier suivant est suggéré (le consultant peut toutefois proposer un calendrier différent) :

- o Réunion de démarrage du mandat, dans le but de présenter l'équipe de suivi, de clarifier les objectifs du mandat et les attentes de la Ville, discuter les enjeux et confirmer l'échéancier détaillé : octobre 2014
 - o Réunion de travail à planifier au besoin
 - o Remise du rapport de mi-mandat : 6 semaines après la réunion de démarrage
 - o Réunion au dépôt du rapport de mi-mandat
 - o Transmission des commentaires de la Ville au consultant : 2 semaines après la réception du rapport de mi-mandat
 - o Remise du rapport final : 4 semaines après l'émission de commentaires de la Ville
 - o Réunion de présentation au dépôt du rapport final
 - o Transmission des commentaires de la Ville au consultant : 2 semaines après la réception du rapport final
 - o Remise du rapport final révisé : 2 semaines après l'émission de commentaires de la Ville
- La fin du mandat est donc prévue pour février 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Laurie GRENIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonya NAUD
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Driss EZZAHER
chef de division

Le : 2014-11-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

**Dossier # : 1140619006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA14 240499 en remplaçant le nom du bénéficiaire « Table de concertation et d'intervention pour une garantie alimentaire » par « Maisons Adrianna »

Attendu que le chèque émis le 2 octobre 2014 à l'ordre de la Table de concertation et d'intervention pour une garantie alimentaire aurait dû être émis à l'ordre de Maisons Adrianna :

Il est recommandé:

De modifier la résolution CA14 240499 en remplaçant le nom du bénéficiaire « Table de concertation et d'intervention pour une garantie alimentaire » par « Maisons Adrianna »;

D'annuler le chèque de 1 000 \$ émis le 2 octobre 2014 à l'ordre de la Table de concertation et d'intervention pour une garantie alimentaire;

D'émettre un chèque de 1 000 \$ à Maisons Adrianna;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-03 08:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1140619006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA14 240499 en remplaçant le nom du bénéficiaire « Table de concertation et d'intervention pour une garantie alimentaire » par « Maisons Adrianna »

CONTENU

CONTEXTE

La Table de concertation et d'intervention pour une garantie alimentaire dans le Centre-Sud a demandé que l'on modifie le nom de l'organisme sur le chèque no 11393263 à Maisons Adrianna pour des raisons administratives.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUMET
Chargée de secrétariat

IDENTIFICATION

Dossier # :1140619006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 30 475 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE: 20 675 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
500 \$	Jeune Conseil de Montréal / 28e édition du Jeune Conseil de Montréal qui aura lieu le 17 janvier 2015 Messieurs Aris Hadjinicoalaou et Charles Marois 275, rue Notre-Dame Est (bureau 3.110) Montréal (QC) H2Y 1C6 Téléphones: 514-518-2343 et/ou 514-318-1077
500 \$ Mandat: DG-DM- AR24-14- 1107	Festival mondial de musique des femmes d'ici et d'ailleurs / 3e édition du festival de l'organisme qui a eu lieu les 25, 26 et 27 juillet 2014 Madame Line Romain Descombes 135-2600, rue Ontario Est C.P. 88515 Montréal (QC) H2K 4K4 Téléphone: 1-418-928-1442
1 000 \$	Pourpour Inc. / Bal de l'Avenir (5e édition) qui aura lieu les 10 et 11 septembre 2014 Madame Lou Babin 4475, avenue Henri-Julien Montréal (QC) H2W 2K9 Téléphone: 514-849-0281

500 \$	Comité social Centre-Sud / Fonctionnement de l'organisme Madame Claudia Diaz 1710, rue Beaudry Montréal (QC) H2L 3E7 Téléphone: 514-596-7902, poste 6993
---------------	---

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE: 20 675 \$ (suite)

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
2 000 \$	Association Les Chemins du Soleil / Fonctionnement de l'organisme dans le cadre du Magasin-Partage Madame Lysa-Marie Janelle 1155, rue Alexandre-de-Sève Montréal (QC) H2L 2T7 Téléphone: 514-528-9991
1 000 \$	Table de concertation et d'intervention pour une garantie alimentaire dans le Centre-Sud / Aide pour un projet spécifique (Soutien à la mission de Maisons Adrianna) Monsieur Roger Bélisle 1155, rue Alexandre-de-Sève Montréal (QC) H2L 2T7 Téléphone: 514-904-1701
500 \$ Mandat: DG-DM- AR24-14- 1559	Le collectif de la résidence Ste-Marie Inc. / Aide pour un second projet spécifique (Remplacement des tables de la salle communautaire) Madame Thérèse Ouellet 2310, rue Bercy C.P. 111 Montréal (QC) H2K 2V7 Téléphone: Non disponible
2 000 \$	MU / Aide pour un projet spécifique Madame Elizabeth-Ann Doyle, directrice générale et artistique 275, boul. de Maisonneuve Est (#2) Montréal (QC) H2X 1J6 Téléphone: 514-509-6877
2 475 \$	Club optimiste Saint-Jacques de Montréal / Fonctionnement de l'organisme Monsieur Pierre Monette, président 1750, rue Beaudry Montréal (QC) H2L 3E9 Téléphone: 514-522-2033
1 000 \$	Regroupement Teatricus / Aide pour un projet spécifique (Création d'une plate-forme INTERACTIVE pour les Arts et la Culture du Québec) Monsieur Sylvain Vauchel 6545, avenue Durocher

4 900 \$	Montréal (QC) H2V 3Z4 Téléphone: 514-508-3334
	Conseil Québécois LGBT / Gala Arc-en-Ciel 2014 qui aura lieu le 18 octobre 2014 Monsieur Steve Foster C.P. 182, succursale C Montréal (QC) H2L 4K1 Téléphone: 514-759-6844
800 \$	Association des résidents et non-résidents du quadrilatère du Parc -Vert / Fonctionnement de l'organisme Madame Wanda Luz 36-1070, rue Berri Montréal (QC) H2L 4X2 Téléphone: 514-999-8399
500 \$	Forum des citoyens aînés de Montréal / 2e édition de l'événement Les Mille et une Beautés du Gris qui aura lieu le 1er octobre 2014 Madame Marie-Denise Duqueronette 6830, Avenue du Parc (bureau 556) Montréal (QC) H3N 1W7 Téléphone: 514-270-8464

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE: 20 675 \$ (suite)

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 500 \$	BBCM / Festival Black and Blue qui aura lieu du 8 au 14 octobre 2014 Monsieur Robert J. Vézina 2259, Old Orchard Montréal (QC) H4A 3A7 Téléphone: 514-875-7026
1 500 \$	Les Escales Improbables de Montréal / Projet international RedBall Montréal qui aura lieu du 31 août au 6 septembre 2014 Madame Sylvie Teste 2025, rue Parthenais (local 246) Montréal (QC) H2K 3T2 Téléphone: 514-313-6667

DISTRICT DE SAINTE-MARIE: 3 200,00\$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 000 \$	Réseau des Scènes Alternatives du Québec / Aide pour un projet spécifique Madame Gwenaëlle Louargant 6545, avenue Durocher (suite 303) Montréal (QC) H2V 3Z4 Téléphone: 514-508-3334

200 \$	Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité / Bal des coopérants CJS 2014 qui a eu lieu le 8 août 2014 Madame Marie-Pier Trudeau 6955, avenue Christophe-Colomb (bureau 104) Montréal (QC) G1X 1R4 Téléphone: 514-526-6267, poste 25
500 \$	Le collectif de la résidence Ste-Marie Inc. / Aide pour un projet spécifique (Réalisation d'un album de famille (50 pages) des résidents-es des Habitations Sainte-Marie Madame Thérèse Ouellet 2310, rue Bercy C.P. 111 Montréal (QC) H2K 2V7 Téléphone: Non disponible
1 500 \$	Les Escales Improbables de Montréal / Projet international RedBall Montréal qui aura lieu du 31 août au 6 septembre 2014 Madame Sylvie Teste 2025, rue Parthenais (local 246) Montréal (QC) H2K 3T2 Téléphone: 514-313-6667

DISTRICT DE SAINT-JACQUES: 2 800 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
2 500 \$	Action Centre-Ville / Fonctionnement de l'organisme Madame Yamina Bessar 105, rue Ontario Est Montréal (QC) H2X 1G9 Téléphone: 514-878-0847

DISTRICT DE SAINT-JACQUES: 2 800 \$ (suite)

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
300 \$	Jardin communautaire Sainte-Catherine / Fonctionnement de l'organisme Monsieur David Mireault 101-925 de la Visitation Montréal (QC) H2L 4Y4 Téléphone: 438-333-1191

DISTRICT DE PETER-MCGILL: 3 800 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 500 \$	Maison Nazareth / Fonctionnement de l'organisme Madame Sheila Woodhouse, directrice 1197, Seymour Avenue

500 \$	Montréal (QC) H3H 2A4 Téléphone: 514-933-6916
	Fondation des YMCA du Québec / Campagne "Pour Nos Enfants du YMCA Guy Favreau" Madame Claudette Rouisse, directrice - Centre Guy Favreau 200, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (QC) H2Z 1X4 Téléphone: 514-845-5688
300 \$	Jardin communautaire Saint-André / Fonctionnement de l'organisme Madame Christine Provost 1350, rue du Fort (app. 1201 B) Montréal (QC) H3H 2R7 Téléphone: 514-961-3944
1 500 \$	Tradau Inc. / 4e édition "Tradau Summer Party" Monsieur Vincent Prager 3050, avenue de Trafalgar Montréal (QC) H3Y 1H4 Téléphone: 514-673-7431

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Liette SURPRENANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUIMET
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-04

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1136255002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA13 240167 afin de modifier la convention avec la Société des Arts Technologiques afin de diminuer à 28 565 \$ la contribution accordée à la Société des Arts technologiques pour l'animation de la place de la Paix

De modifier la résolution CA13 240167 afin de diminuer à 28 565 \$ la contribution accordée la Société des arts technologiques, dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel;

D'approuver l'addendum à la convention.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-03 08:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1136255002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA13 240167 afin de modifier la convention avec la Société des Arts Technologiques afin de diminuer à 28 565 \$ la contribution accordée à la Société des Arts technologiques pour l'animation de la place de la Paix

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie a versé une contribution de 32 500 \$ à la Société des arts technologiques (SAT) dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013.

Lors de sa séance du 9 avril 2013, le conseil d'arrondissement a approuvé la convention intervenue avec la Société des arts technologiques (SAT). Cette convention stipulait qu'un dernier versement de 8 125 \$ allait être versé sur réception de son bilan d'activité final. Ce dernier faisait état d'une révision à la baisse significative du budget réel par rapport au budget initial. Le soutien financier de l'arrondissement suivra donc au prorata cette diminution du budget réel.

Le conseil d'arrondissement doit amender la résolution CA13 240167 pour diminuer la contribution de 32 500 \$ à la Société des arts technologiques (SAT) d'un montant de 3 935 \$. La contribution finale à cet organisme est établie à un montant de 28 565 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Commissaire adjointe au développement économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1136255002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'approuver les conventions avec 5 organismes pour divers projets dans le cadre des volets 1 et 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale 62 500\$

CONTENU

CONTEXTE

Soucieux de mettre en place les conditions de réussite et de succès de ces acteurs économiques et commerciaux, l'arrondissement de Ville-Marie a décidé d'adjoindre aux différents services techniques et d'expertises déjà offerts, un programme de soutien financier au développement commercial pour favoriser les initiatives et projets innovateurs en vue de renforcer le statut exclusif et distinctif de cette offre commerciale et de services sur son territoire.

Un premier appel de propositions a été lancé en vertu des Volets 1 et 2 du " Programme de soutien financier au développement commercial 2013 ". Dans le cadre de cet appel de propositions, 3 projets ont été soumis pour le Volet 1 et 9 projets pour le Volet 2. Selon les critères d'évaluation établis, 2 ont été acceptés en Volet 1, et 4 par le jury en Volet 2. Les 5 autres projets nécessitent des compléments d'informations en vue d'une recommandation ultérieure.

En vertu du Volet 1 de ce programme, un organisme qui qualifie deux projets au Volet 2 obtient une bonification de 2 500 \$ à sa subvention initiale. Cette bonification pourrait être accordée à l'Association du Quartier du Musée et à l'Association des marchands de la rue Crescent, dans l'éventualité où des projets en Volet 2 seraient acceptés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

À sa séance du 4 décembre 2012, le conseil d'arrondissement a approuvé le Programme de soutien financier au développement économique pour l'année 2013 (Résolution: CA12 240688).

DESCRIPTION

Le Volet 1 du « Programme de soutien financier au développement commercial 2013 » est destiné aux organismes à caractère économique de l'arrondissement qui ne sont pas des sociétés de développement commercial. Il a pour objectif d'assurer leur fonctionnement administratif pour une période déterminée. Le paiement des salaires et des avantages accessoires du personnel temporaire ou permanent qui travaille à la réalisation du Plan d'action, ainsi que le paiement des frais de loyer et des dépenses d'équipement de bureau

sont admissibles. Selon différentes modalités, le montant maximum accordé en vertu de ce volet est de 12 500 \$.

Les projets suivants ont été jugés admissibles au Volet 1 du programme et recevront le montant de subvention indiqué :

Association du Quartier du Musée 5 000 \$

Association des marchands de la rue Crescent 5 000 \$

Le Volet 2 du « Programme de soutien financier au développement commercial 2013 » est destiné aux Sociétés de développement commercial, aux regroupements de gens d'affaires et aux autres OBNL développant des initiatives ou des projets ayant un impact significatif sur l'activité commerciale au sein de l'arrondissement. La contribution maximale de la subvention est de 50 000 \$ et elle couvre tout type de dépenses jugées pertinentes, en accord avec les objectifs du programme.

Les projets suivants ont été jugés admissibles au Volet 2 du programme et recevront le montant de subvention indiqué :

Société d'investissement Sainte-Marie: *Virée des ateliers 6e édition* - 15 000 \$

La 6^e édition de la Virée des ateliers qui se tiendra du 9 au 12 mai, invite le public à venir magasiner chez les artistes de la rue Parthenais. En plus de l'Édifice Grover et du Chat des artistes, cette année la coopérative Lézarts ouvrira elle aussi ses portes pour l'événement. Cette année, des efforts particuliers seront mis sur la signalisation intérieure et extérieure (oriflammes, panneaux indicateurs, fléchage), sur le plan de communication, sur la création de nouveaux partenariats et pour accueillir de nouveaux commanditaires. L'achalandage de 2012 a doublé passant à 6 000 visiteurs, et le nombre d'ateliers ouverts est passé à 90 comparativement à 38 en 2011.

Association des galeries d'art contemporain de Montréal: *Foire Papier 13* - 5 000 \$

Du 25 au 28 avril 2013 aura lieu dans le Quartier des Spectacles la 6^e édition de la Foire Papier qui fera la promotion des membres de l'AGAC. L'événement ouvert à tous, exposera à l'angle des rues Ste-Catherine et De Bleury des œuvres sur papier, rassemblées par 41 galeries d'art de Montréal, Québec, Toronto, Ottawa, Calgary et Edmonton. Des visites guidées thématiques pour les étudiants et le grand public sont aussi au programme. La Foire Papier 13 est supportée financièrement par la SODEC, Destination centre-ville, Tourisme Montréal, le Partenariat du Quartier des spectacles et le Conseil des arts de Montréal. L'an dernier, l'événement a attiré 10 000 visiteurs et généré des ventes d'œuvres de 700 000 \$.

Société des arts technologiques (SAT): *animation de la Place de la paix* - 32 500 \$

Depuis son arrivée sur le boulevard Saint-Laurent, la Société des Arts Technologiques (SAT) participe à la dynamisation de ce secteur du centre-ville en prenant en charge l'animation de la place de la Paix. Elle bénéficie entre autre, du soutien financier du Partenariat du Quartier des spectacles et de l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements présentés à la place de la Paix contribuent à y attirer de plus en plus de visiteurs invités à se familiariser avec ce secteur. Cette année la SAT veut y présenter une programmation bonifiée qui offrira au moins 2 événements par semaine entre le 3 juillet et la fin août. Il s'agit d'une programmation culturelle diversifiée et gratuite. Un volet culinaire sera aussi offert à chacun des événements.

JUSTIFICATION

L'aide financière de l'arrondissement servira à réaliser 5 projets ou initiatives pouvant avoir un impact significatif sur le développement commercial de plusieurs secteurs de

l'arrondissement et contribuera aux dépenses de fonctionnement des deux organismes de développement commercial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant nécessaire au versement de ces contributions financières est prévu au budget de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contributions soutiendront la mise en oeuvre de projets structurants contribuant au développement commercial de l'arrondissement ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'attribution de ces subventions fera l'objet d'un communiqué émanant de la Division des communications. Les conventions font mention de la visibilité que l'organisme devra donner à l'arrondissement dans le cadre des projets faisant l'objet d'un soutien financier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités du programme et de chacune des conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Robert GROULX)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(France LABRECQUE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ

ENDOSSÉ PAR

Claude RAINVILLE

Le : 2013-03-26

Commissaire adjointe au développement
économique

Chef de division - développement économique



Dossier # : 1114379021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA11 240731 afin de prolonger, pour une période de 2 ans, les contrats accordés à M.J Contach enr. et à S.R. Maximum pour la location de 2 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de chargement au prix unitaire de 62,79 \$ et de 68,02 \$ et autoriser une dépense additionnelle de 95 000 \$

De modifier la résolution CA11 240731 afin de prolonger, pour une période de 2 ans, les contrats accordés à M.J Contach enr. et à S.R. Maximum pour la location de 2 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de chargement au prix unitaire de 62.79 \$ et de 68.02 \$ et autoriser une dépense additionnelle de 95 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2014-12-03 14:36

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1114379021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA11 240731 afin de prolonger, pour une période de 2 ans, les contrats accordés à M.J Contach enr. et à S.R. Maximum pour la location de 2 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de chargement au prix unitaire de 62,79 \$ et de 68,02 \$ et autoriser une dépense additionnelle de 95 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la clause de renouvellement de l'article 3 des clauses particulières, prévoir au budget 95 000 \$ pour les deux prochaines années.
Ces remorqueuses sont utilisées lors des opérations de chargement de neige pour déplacer les véhicules qui ne respectent pas les interdictions de stationnement..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Laurie GRENIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_ - arr.

IDENTIFICATION

Dossier # :1114379021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats au prix unitaire de 60 \$/h à M.J Contach Enr., de 65 \$/h à MJ Contach enr. et de 80 \$/h à Entreprises mobiles in. pour la location de 3 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements des saisons 2011-2012, 212-2013 et 2013-2014 et autoriser une dépense maximale de 197 836,28 \$ (appel d'offres public VMP-11-026 - 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie utilisent des remorqueuses en support aux équipes de charge des neiges durant les opérations de déneigement.
Elles sont utilisées lors des opérations de chargement de neige pour déplacer les véhicules qui respectent pas les interdictions de stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Division de la voirie utilise des remorqueuses lors des opérations de chargement de neige, mais ne possède pas ce genre de véhicule. L'impartition de cette activité est une nécessité économique étant donné que cette activité requiert des pièces d'équipement qui ne servent que lors des chargements de neige.

La Division de la voirie ne peut plus louer d'équipement par billets d'outillage parce que le montant des locations dépasse le 25 000 \$ permis; c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres public (VMP-11-026) pour une période de 3 ans avec la possibilité de renouveler pour 2 années supplémentaires.

La Division de la voirie garantie un minimum de 840 heures par appareil pour l'ensemble des 3 saisons. Ce nombre d'heures est le reflet de l'historique des saisons précédentes.

La supervision de ces appareils sera faite par nos contremaîtres.

L'appel d'offres public VMP-11-026 a été publié le 15 novembre 2011 et l'ouverture a eu lieu le 30 novembre 2011.

4 entreprises ont soumissionné :

- MJ Contach enr.
- S.R. Maximum
- Remorquage Taz inc.
- Entreprises mobiles inc.

La soumission de Remorquage Taz inc. n'a pas été retenue car non conforme. En effet, cet entrepreneur ne s'est pas procuré les documents d'appel d'offres par le biais du système SÉAO comme prévu par la loi depuis le 1er avril 2011.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement se fera par le budget de billets d'outillage du déneigement. Étant donné que nous avons retenu 3 soumissionnaires pour un total de 3 remorqueuses alors que nous avons besoin de 10 remorqueuses, nous utiliserons des remorqueuses sur appel afin d'avoir la quantité nécessaire aux opérations de déneigement.

Le tableau comparatif des montants des soumissions n'a pu être fait puisque le nombre de remorqueuses obtenu par les soumissions est inférieur à celui attendu.

Le montant total payé aux adjudicataires sera ajusté chaque année en fonction de la variation du prix du carburant ainsi que de la variation de l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (Michele HALLEY)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens
(Manon PELLETIER)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens
(Robert GROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Le : 2011-12-01

Alain DUFRESNE
Chef de division - voirie



Dossier # : 1114379022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA11 240730 afin de renouveler et de prolonger, pour une période de 2 ans, le contrat accordé à Transport D.M. Choquette pour la location de 5 tracteurs-chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le déneigement au prix unitaire de 130,82 \$/h et autoriser une dépense additionnelle de 625 000 \$

De modifier la résolution CA11 240730 afin de prolonger, pour une période de 2 ans, le contrat accordé à Transport D.M. Choquette pour la location de 5 tracteurs-chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le déneigement au prix unitaire de 130.82 \$/h et autoriser une dépense additionnelle de 625 000 \$;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2014-12-03 14:35

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1114379022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA11 240730 afin de renouveler et de prolonger, pour une période de 2 ans, le contrat accordé à Transport D.M. Choquette pour la location de 5 tracteurs-chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le déneigement au prix unitaire de 130,82 \$/h et autoriser une dépense additionnelle de 625 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la clause de renouvellement de l'article 3 des clauses particulières, prévoir au budget 625 000 \$ pour les deux prochaines années.
Ces tracteurs chargeurs sont utilisés en appui à nos équipes pour le déblaiement et le chargement lors de forte précipitation de neige.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Laurie GRENIER)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_ - arr.

IDENTIFICATION

Dossier # :1114379022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au prix unitaire de 125 \$/h à Transport D.M. Choquette pour la location de 5 tracteurs-chargeurs et de 65 \$/h à Excavation R. Lécuyer et Fils Inc. pour la location d'une rétrocaveuse, avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le déneigement 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 et autoriser une dépense totale de 858 898,95 \$ (appel d'offres public VMP-11-027 - 6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie utilisent des tracteurs-chargeurs en appui à ses équipes pour le déblaiement lors de fortes précipitations de neige ainsi que pour le déblaiement des ruelles et à la préparation du déneigement.

Elle utilise la rétrocaveuse pour le nettoyage et le déblocage de la chute à neige. La chute à neige a pour fonction de transférer progressivement le chargement des camions au système d'égout municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Division de la voirie ne peut plus louer d'équipement par billets d'outillage parce que le montant des locations dépasse le 25 000 \$ permis; c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres public (VMP-11-027) pour une période de 3 ans avec la possibilité de renouveler pour 2 années supplémentaires.

La Division de la voirie garantie un minimum de 1140 heures par appareil pour l'ensemble des 3 saisons pour les tracteurs-chargeurs et 540 heures pour la rétrocaveuse pour l'ensemble des 3 saisons.

Ce nombre d'heures est le reflet de l'historique des saisons précédentes.

La supervision de ces appareils sera faite par nos contremaîtres.

L'appel d'offres public VMP-11-027 a été publié le 15 novembre 2011 et l'ouverture a eu lieu

le 30 novembre 2011.

- 6 entreprises ont soumissionné :
- Ramcor construction
 - Entreprises Canbec construction inc.
 - Excavation R. Lécuyer et Fils Inc.
 - Transport D.M. Choquette
 - Excavation Daniel Latour inc.
 - T.G.A. Montréal Inc.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement se fera par le budget de billets d'outillage du déneigement.

Soumissionnaires tracteurs-chargeurs	Prix unitaire
Ramcor Construction	160,00 \$
Entreprises Canbec construction inc.	158,00 \$
Transport D.M. Choquette	125,00 \$
Excavation Daniel Latour inc. (prix #1)	137,70 \$
Excavation Daniel Latour inc. (prix #2)	173,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues	150,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme	21%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme	48,25 \$
Pourcentage	38%
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme	Voir note
Pourcentage	

Soumissionnaires
Entreprises Canbec construction inc.
Excavation R. Lécuyer et Fils Inc.
T.G.A. Montréal Inc.
Coût moyen des soumissions reçues
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme
Pourcentage
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme
Pourcentage

Note : le calcul de l'écart entre l'estimation et la plus basse conforme et son pourcentage ne peut être fait car l'estimation a été faite pour un montant global (1 000 000 \$ pour l'ensemble du contrat tracteurs et rétrocaveuse.)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Manon PELLETIER)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Michele HALLEY)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Robert GROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Alain DUFRESNE
Chef de division - voirie

Le : 2011-12-01



Dossier # : 1144405004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 166 713,75 \$ auprès de Construction DJL inc. pour l'achat d'enrobé bitumineux nécessaire au pavage de la rue Notre-Dame Est, entre les rues de Lorimier et Frontenac, conformément à l'entente-cadre 947225 (CM14 0288).

D'abroger la résolution CA14 240574 autorisant une dépense maximale de 166 713,75 \$ pour l'achat d'enrobé bitumineux nécessaire au pavage de la rue Notre-Dame Est, entre les rues de Lorimier et Frontenac, conformément à l'entente-cadre 947225 intervenue entre la Ville et Construction DJL inc. (CM14 0288);
D'imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2014-12-03 14:40

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1144405004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 166 713,75 \$ auprès de Construction DJL inc. pour l'achat d'enrobé bitumineux nécessaire au pavage de la rue Notre-Dame Est, entre les rues de Lorimier et Frontenac, conformément à l'entente-cadre 947225 (CM14 0288).

CONTENU

CONTEXTE

Annulation de la dépense d'un maximum de 166 713,75\$ pour l'achat d'enrobé bitumineux à construction DJL inc. Comme la rue Notre-Dame est une rue artériel, le service des infrastructures voirie et transports acquittera directement le montant.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144405004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 166 713,75 \$ auprès de Construction DJL inc. pour l'achat d'enrobé bitumineux nécessaire au pavage de la rue Notre-Dame Est, entre les rues de Lorimier et Frontenac, conformément à l'entente-cadre 947225 (CM14 0288)

CONTENU

CONTEXTE

Prévoir une dépense maximale de 166 713.75 \$ à même l'entente cadre #947225 - Construction DJL inc. approuvée par le CA pour l'achat d'enrobé bitumineux ayant pour objectif de faire le pavage de la rue Notre-Dame Est entre les rues de Lorimier et Frontenac. Cette somme sera remboursée par le service des infrastructures voirie et transport.

Dans le but d'améliorer le réseau artériel, l'arrondissement et le service des infrastructures ont conclu une entente pour la réfection de certaines rues du réseau artériel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Entente cadre # :947225

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUFRESNE
Chef de division Voirie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-08

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1125382015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA12 240633 afin d'augmenter de 70 915,17 \$ le contrat accordé à Remorquage TAZ inc. et de 14 114,10 \$ pour M.J. Contach enr. pour les opérations de déneigements des saisons 2012-2013 et 2013-2014 et augmenter la dépense maximale de 85 029,27 \$ pour un montant total de 393 875,12 \$

De modifier la résolution CA12 240633 afin d'augmenter de 70 915,17 \$ le contrat accordé à Remorquage TAZ inc et de 14 114,10 \$ pour M.J. Contach Enr. pour les opérations de déneigements des saisons 2012-2013 et 2013-2014;
D'augmenter la dépense maximale de 85 029,27 \$ pour un montant total de 393 875,12 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2014-12-03 14:36

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1125382015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA12 240633 afin d'augmenter de 70 915,17 \$ le contrat accordé à Remorquage TAZ inc. et de 14 114,10 \$ pour M.J. Contach enr. pour les opérations de déneigements des saisons 2012-2013 et 2013-2014 et augmenter la dépense maximale de 85 029,27 \$ pour un montant total de 393 875,12 \$

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser une dépense de 85029,27 \$ soit 70 915,17 \$ pour Remorquage TAZ inc. et de 14114,10 \$ pour M.J. Contach Enr.
Ce dépassement est dû aux treize (13) chargements de neige effectués durant les deux derniers hivers. Les prévisions sont basées sur un historique moyen de cinq (5) chargements par hiver.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Laurie GRENIER)

Avis favorable :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_ - arr.

IDENTIFICATION

Dossier # :1125382015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au prix unitaire de 64,95 \$/h à Remorquage TAZ inc., accorder un contrat au prix unitaire de 58 \$/h à MJ. Contach Enr. pour la location de 7 remorqueuses avec opérateurs pour les opérations de déneigements des saisons 2012-2013 et 2013-2014 et autoriser une dépense maximale de 308 845,85 \$ (appel d'offres 12-12388 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Lors des opérations de déneigement, la Division de la voirie a besoin de sept (7) remorqueuses avec opérateur afin de soutenir les opérations de déneigement pour la saison 2012-2013 et la saison 2013-2014.

Les adjudicataires retenus par la Direction des travaux publics sont:

MJ Contach Enr. pour une (1) remorqueuse, avec opérateur, au taux horaire de 58.00\$ plus taxes

Remorquage TAZ inc. pour six (6) remorqueuses, avec opérateurs, au taux horaire de 64.95 plus taxes

Le division de la voirie désire ajouter ces sept (7) remorqueuses au précédent contrat accordé lors de la séance du 12 décembre 2011. (CA11 240731)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La résolution du conseil CA11 240731 ayant pour libellé : Accorder des contrats au prix unitaire de 60 \$/h à M.J Contach Enr., de 65 \$/h à S.R. Maximum et de 80 \$/h à Entreprises mobiles Inc. pour la location de 3 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements des saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 et autoriser une dépense maximale de 197 836,28 \$ (appel d'offres public VMP-11-026 - 4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

L'appel d'offre publics 12-12388 a été publié le 27 août et le 17 septembre 2012 dans le quotidien La Presse ainsi que dans le système électronique SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal, le Lundi 24 septembre 2012 à 14h. Les trois soumissionnaires sont:

- M.J. Contach Enr.
- Remorquage Centre-Ville Inc
- Remorquage TAZ inc.

Le présent contrat consiste en la location horaire de sept (7) remorqueuses avec opérateur, pour la saison hivernale 2012-2013 et la saison 2013-2014. Cette location s'ajoute à la location précédente de trois (3) remorqueuses accordée le 12 décembre 2011.

JUSTIFICATION

L'arrondissement ne dispose pas des ressources humaines et de la flotte d'appareils nécessaires pour soutenir les opérations de déneigement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les adjudicataires retenus par la Direction des travaux publics sont:

MJ Contach Enr. pour une (1) remorqueuse, avec opérateur, au taux horaire de 58.00\$ plus taxes

Nous estimons un total de 600 heures pour M.J. Contach Enr pour un montant maximal approximatif de 40 011.30\$ taxes incluses.

Remorquage TAZ inc. pour six (6) remorqueuses, avec opérateurs, au taux horaire de 64.95 plus taxes

Nous estimons un total de 3600 heures pour Remorquage TAZ inc. pour un montant maximal approximatif de 268 834.55\$ taxes incluse.

Le montant total réel à la fin de la saison hivernale peut dépasser le montant inscrit si le besoin réel en heure excède le nombre d'heure.

Voir tableau en pièce jointe pour plus de détails.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'arrondissement se conforme à la Loi sur les cités et villes concernant l'octroi de contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Philippe LEMIRE)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Robert GROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Laine FORCIER
Préposé au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2012-10-18

Alain DUFRESNE
C/d voirie <<arr.>60000>>



Dossier # : 1133591001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 103 454,51 \$ à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) pour effectuer les travaux de réaménagement du Parc Marthe-Thiéry et autoriser une dépense maximale de 143 753,25 \$ (appel d'offres public VMP-13-029 - 8 soumissionnaires)

Attendu que la résolution CA13 240692 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 10 décembre 2013 accordait un contrat de 103 454,51\$ à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) pour la réalisation du projet de réaménagement du Parc Marthe-Thiéry et autoriser une dépense maximale de 143 753,25 \$ (appel d'offres public VMP-13-029 - 8 soumissionnaires);

Attendu que le total du contrat accordé à 2633-2312 Québec inc (Pavatech) était de 103 454,51\$ (taxes incluses):

Attendu que le total des frais incidents prévus étaient de 40 298,75 \$ (taxes incluses):

De modifier la résolution CA13 240692 afin de réduire le contrat à 93 354,51 \$ pour effectuer les travaux de réaménagement du parc Marthe-Thiéry pour des travaux annulés au chantier;

De transférer les fonds disponibles aux incidences afin d'augmenter les frais incidents de 10 100,00\$ (avant taxes) pour les dédier à la réalisation de la nouvelle version de clôture;

De réviser la répartition de frais incidents d'un montant de 10 050,00 \$ (avant taxes) non utilisés afin de les affectés au budget à la nouvelle clôture pour un montant total de 20 150,00 \$ (avant taxes);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2014-12-03 16:14

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1133591001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 103 454,51 \$ à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) pour effectuer les travaux de réaménagement du Parc Marthe-Thiéry et autoriser une dépense maximale de 143 753,25 \$ (appel d'offres public VMP-13-029 - 8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ce projet, nous avons dû réviser la façon dont la clôture mitoyenne avec les cours privées des résidents allait être construite, afin de préserver leur sécurité et leur intimité. En effet, la clôture initiale, telle que prévue dans le contrat de Pavatech, était de cinq (5) pieds de hauteur avec des barrottins verticaux espacé de 100 mm (4"), ce qui n'empêchait pas des intrusions intempestives. Ainsi après plusieurs rencontres personnalisées et ententes avec les résidents, nous avons pu définir le type de clôture appropriée.

Suite à une recherche de solutions disponibles, nous avons opté pour clôture de six (6) pieds, avec poteaux et cadre en métal complété par des lattes de bois installées à l'horizontal.

Plus précisément les travaux requis sont les suivants :

Modifications aux panneaux de la clôture préfabriquée, aux systèmes de fixation des panneaux ainsi qu'aux poteaux et au type de clôture elle-même, ces changements avant la construction s'avèrent nécessaire en concertation avec les propriétaires limitrophes afin d'augmenter la hauteur et l'opacité de la clôture pour offrir un niveau de sécurité plus élevé, une durabilité améliorée, et surtout offrir la même intimité dont ceux-ci jouissent actuellement avec la vieille clôture existante. La concertation avec les propriétaires, résulte d'une démarche articulée de rencontres personnalisées et individuelles, auprès d'eux. La démarche effectuée a permis d'opter pour une implantation, de type mitoyenne. Le coût d'installation de la clôture et son entretien seront assumés entièrement par la Ville. L'option retenue permet de maximiser l'espace dédié à l'usage du parc. Les propriétaires voisins s'engagent en contrepartie, à permettre lors des travaux de construction, au mandataire de la Ville d'empiéter temporairement sur leur terrain. L'autorisation obtenue des propriétaires permettra d'utiliser ainsi une méthode de travail plus efficace et économique.

En sollicitant Pavatech et d'autres fournisseurs, il s'est avéré que le coût soumis par

Pavatech n'était pas du tout compétitif avec une soumission de l'ordre de 34 800,00\$ (avant taxes), soit environ 40% plus cher que d'autres fournisseurs.

Nous avons comparé les coûts initiaux de chacun des soumissionnaires pour ces items afin de confirmer que cette modification ne changeait pas l'ordre de sélection du plus bas soumissionnaire. Nous avons donc choisi de ne pas retenir les services de Pavatech et nous avons signé un ordre de changement annulant les items des travaux reliés à la fourniture et l'installation de la clôture préfabriquée ainsi que des portes (voir copie d'ordre de changement en pièce jointe addenda).

Le présent addenda a pour objectif d'autoriser :

La réduction d'un montant de 10 100,00\$ (avant taxes) au contrat octroyé à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech), pour des travaux annulés au chantier. Ainsi le bon de commande de Pavatech sera modifié afin de refléter cette réduction.

Ces fonds disponibles permettront d'augmenter les frais incidents d'un montant de la même valeur et seront dédiés à la réalisation de la nouvelle version de clôture, tel que décrite ci-haut.

Par ailleurs, nous avons procédé à une révision de la répartition des frais incidents car certains n'ont pas été utilisés :

Fourniture de mobilier urbain, 7 050,00\$ (avant taxes)
Services professionnels pour la gestion des sols, 3 000,00\$ (avant taxes)

Ce montant total 10 050,00\$ (avant taxes) sera aussi affecté au budget nécessaire à la nouvelle clôture, pour un montant total de 20 150,00\$ (avant taxes).

L'octroi du contrat pour cette clôture fera l'objet d'un prochain sommaire décisionnel, qui sera présenté début 2015 au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, afin de se conformer aux exigences du PAAP de la Direction des grands parcs de la Ville-centre.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Sylvie BARRIAULT)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Hong-Van TRAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald GIRARD
architecte paysagiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1133591001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 103 454,51 \$ à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) pour effectuer les travaux de réaménagement du Parc Marthe-Thiéry et autoriser une dépense maximale de 143 753,25 \$ (appel d'offres public VMP-13-029 - 8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel est à l'effet d'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux d'aménagement complet du parc Marthe-Thiéry afin de lui donner un nouveau caractère. Le parc Marthe-Thiéry deviendra un lieu de contemplation contemporain où il est agréable de s'y arrêter à l'ombre de ses majestueux pins ou sous les fleurs des pommeliers. Ce projet s'inscrit dans l'esprit de rénovation et d'amélioration général d'un parc de quartier. Le parc Marthe-Thiéry est sous la juridiction de l'arrondissement.

Le projet est financé par le PAAP 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240257 du 8 mai 2012 (1125929002) : Autoriser une affectation de surplus de 235 000 \$ représentant la quote-part de 50% de l'arrondissement pour des travaux à effectuer dans le cadre du programme d'amélioration des aménagements de parcs 2013 (P.A.A.P.)

CE12 1415 du 22 août 2012 (1121079009) : Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements (Bloc 3) : Anjou, Le Plateau-Mont-Royal, Outremont, Ville-Marie et Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (année 2012 et 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser un virement budgétaire total, pour les années 2012 et 2013, de 2 142 559 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire afin de virer, lors des octrois de contrat, la portion Ville vers les arrondissements concernés.

DESCRIPTION

Les travaux prévus au parc Marthe-Thiéry sont les suivants :

Les travaux d'aménagement consistent à :

- refaire les sentiers avec du pavés de béton offrant couleurs et textures;

- implanter une clôture ornementale en métal afin de créer un écran séparateur entre le domaine public du parc et les cours arrières privées;
- réfection des placettes et mise en valeur par un mobilier urbain confortable et fonctionnel, rehaussé de lattes de bois (bancs, poubelle);
- installer à l'entrée du parc un bloc-banc multi fonctionnels en granit, combinant les fonctionnalités d'un banc et d'une base ornementale propice à recevoir une oeuvre d'art temporaire;
- mise en place de gazon en plaques;
- mise en place d'arbustes feuillus, conifères et plantes grimpantes sur treillis, pour offrir une diversité de couleurs, de parfums et de feuillage selon l'évolution des saisons.

Il est aussi à noter que l'émondage des arbres a été fait afin de rendre l'espace plus sécuritaire.

JUSTIFICATION

Les aménagements prévus au parc Mathe-Thiéry favoriseront la socialisation entre les citoyens dans leur quartier et se veut une intervention locale de lutte au îlot de chaleur en milieu urbain en favorisant la création d'un îlot de fraîcheur végétal.

Ce projet s'inscrit dans l'esprit de rénovation et d'amélioration général de l'état des parcs et espaces verts entrepris ces dernières années par l'arrondissement.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

Dans le cadre processus d'appel d'offres public VMP-13-029 visant les travaux de réaménagement précités, au total **quinze (15)** représentant d'entreprises se sont procurés les documents via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et huit (8) entreprises ont déposées une soumission, à savoir:

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	94 049,55 \$	9 404,96 \$	103 454,51 \$
Gilles Malo inc.	99 381,09 \$	9 938,12 \$	109 319,21 \$
Techniparc (div.9032-2454 Québec inc.)	108 069,60 \$	10 806,96 \$	118 876,56 \$
7632495 Canada inc. - R&J Vannico	110 284,02 \$	11 028,40 \$	121 312,42 \$
Les terrassements Multi-Paysages inc.	113 743,97 \$	11 374,40 \$	125 118,37 \$
Construction Morival Ltée	124 811,11 \$	12 481,12 \$	137 292,23 \$
E2R inc.	158 929,94 \$	15 892,99 \$	174 822,93 \$
Les entreprises Berthier	184 771,72 \$	18 476,48 \$	203 248,20 \$
Dernière estimation réalisée	112 079,93 \$	11 207,99 \$	123 287,92 \$
Coût moyen des soumissions reçues			136 680,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			32%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			99 793,69 \$
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme (%)			96%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(19 833,41) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-16%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			5 864,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6%

Nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) au montant de 103 454,51\$ (TTC). Il est à noter que l'écart entre la soumission la plus basse conforme et la dernière estimation du Bureau des études techniques est de moins (-) 16,00%. Pour plus de détails, se référer au tableau d'évaluation des soumissions présenté ci-dessous.

Le montant des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2013.

Nous recommandons d'autoriser des crédits de **40 298,74 \$** (taxes incluses) pour les frais incidents suivants:

- Fourniture de mobilier urbain pour le projet (banc modifiés et corbeille) : 7050,00\$
- Services professionnels pour la gestion des sols : 3000,00\$
- Laboratoire et autres frais techniques: 5 000,00\$
- Oeuvre d'art temporaire : 10 000,00 \$
- Disposition des sols: 10 000,00 \$

L'installation d'une oeuvre d'art temporaire dans la parc Marthe-Thiéry répond à l'un des objectifs du *Plan directeur des parcs et de leurs équipements sportifs et récréatifs de l'arrondissement de Ville-Marie* (juin 2012) à l'effet d'accroître l'insertion d'art public dans les parcs et les espaces verts (objectifs 1.3.3.). Une somme de 10 000 \$ est prévu à cet

effet couvrant les droits d'exposition et les coûts d'installation de l'oeuvre pour une durée de cinq (5) ans. La sélection annuelle ou bisannuelle de l'oeuvre sera effectuée par la Division de la culture et des bibliothèques, en consultation avec la Division de l'ingénierie et de l'aménagement du domaine public. L'oeuvre d'art n'est pas admissible au PAAP et sera par conséquent assumée à 100 % par l'arrondissement.

La dépense totale à autoriser est de 143 753,25\$, (Taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir interventions financières jointes au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs gestes verts ont été considérés lors de la conception et préparation des plans et devis du projet, et que l'Entrepreneur adjudicataire devra respecter afin de mieux préserver l'environnement, dont:

- a. Éviter la transmission de lumière à l'extérieur du site en utilisant un éclairage diffus ou voilé qui ne créera ni éblouissement ni éclairage direct sur les propriétés voisines, les rues et le ciel nocturne.
- b. Un contrôle des sédiments et d'évacuation de ceux-ci hors du site doit être assuré par l'Entrepreneur, afin de ne pas envoyer des débris ni sédiments dans les égouts de la Ville;
- c. L'entrepreneur doit exercer un contrôle sur la pollution atmosphérique par des poussières ou particules;
- d. Gestion des déchets de construction et détournement des sites d'enfouissement des débris provenant de la construction et de la démolition, dans la mesure où cela serait possible;
- e. L'Entrepreneur doit utiliser des produits et matériaux de construction d'extraction et de fabrication régionale, afin de favoriser ainsi l'économie locale et réduire les impacts environnementaux causés par leur transport;
- f. Favoriser l'utilisation de matériaux avec contenu recyclé et /ou récupéré
- g. Interdiction d'utiliser de l'eau potable au chantier pour la construction. Ceci s'applique autant pour l'irrigation des végétaux que pour le nettoyage et contrôle de l'émanation de poussière dans l'atmosphère

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie du milieu et favorisera les échanges sociaux. Le nouvel espace aménagé permettra aussi à ceux qui le souhaitent de profiter de moments de rencontre et de contemplation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Printemps 2014

Fin des travaux : Fin de l'été 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'attribution du présent contrat est conforme aux critères d'octroi des contrats de la Chartes de la Ville de Montréal (L.Q.,2000, c.56) et de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à disposition des firmes par le biais du site SÉAO.
Finalement, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(France LABRECQUE)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Hong-Van TRAN)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sylvie BARRIAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Christian DICAIRE)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens
(Robert GROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald GIRARD
Architecte Paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Andrés BOTERO
Chef de division études techniques

Le : 2013-11-26



Dossier # : 1142771004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 39 841,14 \$ à Manac inc. pour la fourniture d'une (1) semi-remorque fardier surbaissé à deux (2) essieux et col de cygne et autoriser une dépense maximale de 39 841,14 \$ (appel d'offres sur invitation 14-1389 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 39 841.14 \$ pour la fourniture d'une (1) semi-remorque fardier surbaissé à deux (2) essieux et col de cygne selon les caractéristiques décrites au devis 75914A11;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Manac Inc. plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit un prix total approximatif de 39 841.14 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'affecter un montant de 36 380.27 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2014-12-04 15:16

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1142771004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 39 841,14 \$ à Manac inc. pour la fourniture d'une (1) semi-remorque fardier surbaissé à deux (2) essieux et col de cygne et autoriser une dépense maximale de 39 841,14 \$ (appel d'offres sur invitation 14-1389 - 2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Ce fardier servira principalement au transport de différents accessoires pour les événements spéciaux ainsi que pour des équipements tels que : chenillettes à trottoir, tracteurs agricoles, tracteurs pour pistes de ski, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le remplacement du fardier actuel est en service depuis 1940. Sa vie utile est dépassée depuis quelques années. De plus cette acquisition permettra d'optimiser et de rendre plus sécuritaire le transport d'appareil et d'accessoires tel que tables, bancs, pots de fleurs, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Devis: 75914A11

Description: Fourniture d'un fardier surbaissé en acier à deux (2) essieux et col de cygne détachable.

Marque / Modèle : Manac, 13240A000, 2016

Appel d'offres sur invitation : 14--13892 (3 soum.)

Adjudicataire : Manac inc.

Délai de livraison: 125 jours suite à l'émission du bon de commande

Client : Arrondissement Ville-Marie

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Fardier (incluant le droit spécifique sur les pneus)	34 652,00 \$	1	34 652,00 \$	
				34 652,00 \$
			TOTAL :	34 652,00 \$
		5,00%	TPS :	1 732,60 \$
		9,975%	TVQ :	3 456,54 \$
			TOTAL + TAXES :	39 841,14 \$
			Ristourne TPS (100%) :	(1 732,60) \$
			Ristourne TVQ (50,0%) :	(1 728,27) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ	36 380,27 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Guy ROY)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_ - arr.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-28

Marie-Ève BOIVIN
Chef de division - Voirie



Dossier # : 1142771003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 74 549,79 \$ à Jean-René Lafond inc. pour la fourniture d'un chariot-élévateur à fourche, tout-terrain, quatre roues motrices, d'une capacité nominale de levage de 2 500 kg et autoriser une dépense maximale de 74 549,79 \$ (appel d'offres public 14-13854 - 6 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 74 549.79 \$ pour la fourniture d'un chariot-élévateur à fourche, tout-terrains, quatre roues motrices, d'une capacité nominale de 2 500 kilogrammes, selon les caractéristiques décrites au devis 54614B11;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Jean-René Lafond Inc, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 74 549.79 \$, taxes incluses, conformément aux conditions de sa soumission;

D'affecter un montant de 68 078.89 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2014-12-05 10:29

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1142771003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 74 549,79 \$ à Jean-René Lafond inc. pour la fourniture d'un chariot-élévateur à fourche, tout-terrain, quatre roues motrices, d'une capacité nominale de levage de 2 500 kg et autoriser une dépense maximale de 74 549,79 \$ (appel d'offres public 14-13854 - 6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'équipe de la Division des parcs, utilise un chariot-élévateur pour la manutention d'accessoires tels que tables, barricades, bacs à fleurs, œuvres d'art, blocs de béton et différents matériaux de construction, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Depuis plus de dix (10) ans, l'arrondissement loue un chariot-élévateur qui sert principalement à manipuler différents accessoires pour les événements spéciaux. Cette acquisition engendrera une économie monétaire au niveau des coûts de location. De plus, nous utiliserons un appareil plus sécuritaire et mieux adapté à nos opérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Devis: 54614B11

Description: Fourniture de chariot élévateur à fourche, tout-terrains, quatre roues motrices, d'une capacité nominale de levage de 2500 kg

Marque / Modèle / Année: Manitou, MH25-4T

Appel d'offres public : 14-13854 (6 soum.)

Adjudicataire: Jean-Renée Lafond inc.

Délai de livraison: 4 semaines

Client : Arrondissement Ville-marie (Parcs)

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total soum.
Chariot élévateur	64 840,00 \$	1	64 840,00 \$	64 840,00 \$
			TOTAL :	64 840,00 \$
		5,00%	TPS :	3 242,00 \$
		9,975%	TVQ :	6 467,79 \$
Option non taxable	- \$	0	Non taxable :	- \$
			TOTAL + TAXES :	74 549,79 \$
			Ristourne TPS (100%) :	(3 242,00) \$
			Ristourne TVQ (50,0%) :	(3 233,90) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ	68 073,89 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public (numéro 14-13854) et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
C/s trav.& deneigement_ - arr.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-28

Marie-Ève BOIVIN
Chef de division - Voirie



Dossier # : 1142817012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la clinique Juripop pour la tenue de cliniques juridiques dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$

D'approuver la convention avec la clinique Juripop pour la tenue de cliniques juridiques dans Ville-Marie;

D'accorder une somme de 10 000 \$, provenant du budget de fonctionnement pour financer le versement d'une contribution à Clinique Juripop;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2014-12-05 11:57

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1142817012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec la clinique Juripop pour la tenue de cliniques juridiques dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Maire de Montréal et de l'arrondissement de Ville-Marie, monsieur Denis Coderre, souhaite contribuer financièrement à la tenue d'un bulletin d'information hebdomadaire et de cliniques juridiques qui desserviront notamment les personnes vulnérables de l'arrondissement Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le bulletin d'information hebdomadaire proposé par la Clinique Juripop offrira des reportages et une analyse juridique de diverses histoires vécues par les citoyens, des chroniques spécialisées et une interaction soutenue avec l'auditoire. Quant aux cliniques juridiques itinérantes, elles se tiendront dans divers lieux publics de l'arrondissement de Ville-Marie. Les citoyens pourront y rencontrer gratuitement un avocat de 20 à 30 minutes pour obtenir des réponses à leurs questions. Tous les profits iront à la Coalition pour le contrôle des armes.

JUSTIFICATION

Le bulletin et les cliniques itinérantes permettront d'offrir notamment aux résidents de Ville-Marie et ce gratuitement, un service d'information et de conseils juridiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier.

Provenance : 2438-0010000-306100-01819-54590 (10 000 \$)

Imputation : 2438-0010000-306121-01401-61900-016490 (10 000 \$)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruna VIANA
Conseillère en développement communautaire
pour Josée Poirier, chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-04

Dominique ARCHAMBAULT
Directrice



Dossier # : 1140619009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 21 600 \$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 \$ à Un Don Musical
- 1 000 \$ à l'Association des locataires et loisirs 1100
- 200 \$ à la Mission Communautaire de Montréal
- 2 000 \$ au Réseautage social et d'affaires PINK 28 conditionnellement à l'obtention de l'enregistrement à titre d'organisme à but non lucratif
- 4 000 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil
- 1 500 \$ à la Mission Bon Accueil
- 1 400 \$ au Centre communautaire de Loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie
- 2 000 \$ à Héritage Maritime Canada
- 3 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud
- 4 000 \$ au Soccer de Rue Montréal
- 1 000 \$ au Carrefour de Ressources en Interculturel
- 1 000 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul Conférence St-Antoine/Cathédrale

D'imputer cette dépense totale de 21 600 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2014-12-05 11:58

Signataire :

Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1140619009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 21 600 \$

CONTENU

CONTEXTE

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE): 19 600 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
500 \$	Un Don Musical / Fonctionnement de l'organisme Monsieur Tony Barbucci 4963, rue Kent Pierrefonds (QC) H8Z 2T2 Téléphone: 514-620-0078
1 000 \$	Association des locataires et loisirs 1100 / Fonctionnement de l'organisme Monsieur Richard Fitzgerald 1101-1100, rue Sherbrooke Est Montréal (QC) H2L 4S3 Téléphone: 514-730-7975
200 \$	Mission Communautaire de Montréal / Célébration des 10 ans de la Clinique juridique des solutions justes qui aura lieu le 3 décembre 2014 Révérend Paula Kline 1435, rue City Councillors Montréal (QC) H3A 2E4 Téléphone: 514-844-9128

2 000 \$ Conditionnel à l'obtention de l'enregistrement à titre d'OBNL	Réseautage social et d'affaires PINK 28 / Réalisation et mise à exécution des activités de l'organisme Madame Édith-Anne Murray 760, 2e avenue Montréal (QC) H4G 2W6 Téléphone: 514-519-7744
---	---

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE): 19 600 \$

- Suite -

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
4 000 \$	Association Les Chemins du Soleil / Magasin-Partage de Noël Monsieur Daniel Lauzon 1155, rue Alexandre-de-Sève Montréal (QC) H2L 2T7 Téléphone: 514-528-9991
1 500 \$	Mission Bon Accueil / Achat de repas traditionnels de Noël pour les personnes démunies de la région de Montréal Monsieur Cyril Morgan 606, rue De Courcelle Montréal (QC) H4C 3L5 Téléphone: 514-523-5288
1 400 \$	Centre communautaire de Loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie / Repas des Fêtes de Noël qui aura lieu le 12 décembre 2014 Monsieur Jean-Marie Aghaby 1700, rue Amherst Montréal (QC) H2L 3L5 Téléphone: 514-524-6626
2 000 \$ (Montant additionnel)	Héritage Maritime Canada / Événement "Défi canot à glace Montréal - Édition 2015" Monsieur Simon Lebrun Succursale Place d'Armes, CP 94 Montréal (QC) H2Y 3E9 Téléphone: 514-704-4417
3 000 \$	Association sportive et communautaire du Centre-Sud / Fonctionnement de l'organisme Monsieur José Rebelo, directeur général 2093, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C9 Téléphone: 514-522-2246
4 000 \$	Soccer de Rue Montréal / Fonctionnement de l'organisme Madame Nicole Goyer et Madame Françoise Stanton 668, avenue Wiseman Montréal (QC) H2V 3K3 Téléphone: 514-918-8203

DISTRICT DE SAINTE-MARIE: 1 000 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 000 \$	Carrefour de Ressources en Interculturel / Événement "Les Rendez-vous interculturels du Centre Centre-Sud" qui aura lieu les 22 et 23 avril 2015 Madame Véronica Islas 1851, rue Dufresne (app. 1) Montréal (QC) H2K 3K4 Téléphone: 514-525-2778

DISTRICT DE PETER-MCGILL: 1 000 \$

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
1 000 \$	Société de Saint-Vincent-de-Paul Conférence St-Antoine/Cathédrale / Souper de Noël du 20 décembre 2014 Madame Jeanine Chaussé 1085, rue de la Cathédrale Montréal (QC) H3B 2V3 Téléphone: 514-935-5795

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :
 Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette OUMET
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-05

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1146875001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats au prix unitaire de 69 \$/h à M.J Contach enr., de 75 \$/h à remorquage Taz inc. pour la location de 8 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements des saisons 2014-2015 et 2015-2016 et autoriser une dépense maximale de 450 000 \$ (appel d'offres public 14-14050 – 4 soumissionnaires)

D'accorder des contrats au prix unitaire de 69 \$/h à M.J Contach enr., de 75 \$/h à remorquage Taz inc. pour la location de 8 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements des saisons 2014-2015 et 2015-2016 et autoriser une dépense maximale de 450 000 \$ (appel d'offres public 14-14050 quatre soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Corinne ANDRIEU **Le** 2014-12-05 11:15

Signataire : Corinne ANDRIEU

Directrice d'arrondissement adjointe
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1146875001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contrats au prix unitaire de 69 \$/h à M.J Contach enr., de 75 \$/h à remorquage Taz inc. pour la location de 8 remorqueuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour le déplacement d'appareils lors des opérations de déneigements des saisons 2014-2015 et 2015-2016 et autoriser une dépense maximale de 450 000 \$ (appel d'offres public 14-14050 – 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie utilisent des remorqueuses en support aux équipes de chargement de neiges durant les opérations de déneigement. Elles sont utilisées lors des opérations de chargement de neige pour déplacer les véhicules qui respectent pas les interdictions de stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1114379021

DESCRIPTION

La Division de la voirie utilise des remorqueuses lors des opérations de chargement de neige, mais ne possède pas ce genre de véhicule. L'impartition de cette activité est une nécessité économique étant donné que cette activité requiert des pièces d'équipement qui ne servent que lors des chargements de neige.

La Division de la voirie ne peut plus louer d'équipement par billets d'outillage parce que le montant des locations dépasse le 25 000 \$ permis; c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres public (14-14050) pour une période de deux 2 ans avec la possibilité de renouveler pour 2 années supplémentaires.

La Division de la voirie garantie un minimum de 400 heures par appareil pour l'ensemble des 2 saisons. Ce nombre d'heures est le reflet de l'historique des saisons précédentes.

La supervision de ces appareils sera faite par nos contremaîtres.

L'appel d'offres publiques 14-14050 a été publié le 29 octobre 2014 et l'ouverture a eu lieu le 17 novembre 2014.

4 entreprises ont soumissionné :
- MJ Contach enr.

- Remorquage Taz inc.
- Sauver remorquages
- Remorquage Mobile 9273-5893 Québec inc.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Laurie GRENIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DENIS
Chef de section matériel roulant

ENDOSSÉ PAR

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

Le : 2014-12-03



Dossier # : 1142701080

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 octobre 2014

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-25 10:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142701080

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 octobre 2014

CONTENU

CONTEXTE

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014.**

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-25

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1144196002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Administration Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA14 240421 afin d'affecter un montant supplémentaire de 6 413,40 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin de couvrir les charges sociales

Attendu que la résolution CA14 240421 adoptée par le conseil d'arrondissement à la séance du 8 juillet 2014 affectait une somme de 129 229 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement afin de financer les embauches d'étudiants pour la saison estivale 2014;

Attendu que la dépense encourue a été plus élevée que celle estimée puisque des charges sociales de 19 550,40 \$ ont été appliquées et que la somme de 129 229 \$ est passée à 135 642,40 \$;

Il est recommandé:

1. de modifier la résolution CA14 240421 afin d'affecter un montant supplémentaire de 6 413,40 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin de couvrir les charges sociales.
2. d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-25 14:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1144196002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Administration Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA14 240421 afin d'affecter un montant supplémentaire de 6 413,40 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin de couvrir les charges sociales

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Odette NTAKARUTIMANA
Agente comptable

IDENTIFICATION

Dossier # :1144196002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Administration Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 129 229 \$ afin de financer les embauches d'étudiants dans l'arrondissement de Ville-Marie pour la saison estivale 2014

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assister les employés des différents services de l'arrondissement de Ville-Marie durant la période estivale, période durant laquelle il y a un accroissement de la charge de travail et de nombreuses absences en raison des vacances, nous devons procéder à l'embauche d'étudiants pour la période estivale 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Au total, 26 étudiants seront embauchés cet été à l'arrondissement de Ville-Marie. Un tableau de bord, présentant tous les détails (voir pièce jointe), a été bâti afin de suivre l'évolution de ces embauches.

Les dossiers administratifs des étudiants embauchés seront créés dans les unités respectives.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les embauches d'étudiants pour la saison estivale 2014, seront financées par une affectation de surplus de 129 229 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les embauches des étudiants seront faites conformément aux dispositions des conventions collectives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Warda BRÉDY
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-06-25

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Chef de division - Ressources humaines



Dossier # : 1140141009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser préalablement un montant de 13 089 400 \$ pour les dépenses relatives à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres du Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

Autoriser préalablement un montant de 13 089 400 \$ pour les dépenses relatives à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), à des commandes ou services prévus dans d'entente-cadre, du Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 14:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1140141009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser préalablement un montant de 13 089 400 \$ pour les dépenses relatives à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres du Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'arrivée du nouveau système intégré SIMON, les services et arrondissements doivent adapter leurs méthodes d'opérations, car ce système comptable contient nos règlements de délégation et réglemente rigoureusement le niveau d'approbation de chacun. Pour pallier à ce changement et pour limiter les impacts organisationnels, nous faisons pré-autoriser les dépenses suivantes, qui, d'une part, sont régies par des ententes-cadres négociées par le Service de l'approvisionnement et, d'autre part, concernent des utilités publiques.

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie CA-24-009 sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés prévoit à l'article 17 que l'octroi d'un contrat relatif à l'acquisition de biens, à l'exécution de travaux ou à l'exécution de services autres que professionnels et, le cas échéant, l'autorisation de dépenses relatives à ce contrat, est déléguée :

- au fonctionnaire de niveau A (directeur général adjoint et le directeur d'arrondissement adjoint) lorsque la valeur du contrat est de 50 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau B (directeur de service en arrondissement) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 25 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau C (chef de division, chef de division adjoint, adjoint au directeur des travaux publics et le secrétaire d'arrondissement) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 10 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau D (chef de section, agent de gestion des ressources financières et conseiller en gestion des ressources financières) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 5 000 \$ et moins.

De plus, certaines dépenses faisant l'objet d'ententes-cadres (ententes gérées par la Direction de l'approvisionnement), de services d'utilités publiques, du Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés (CSP-MRA) et excédant les montants prévus au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires nécessitent l'approbation préalable du conseil d'arrondissement.

Les catégories de dépenses visées par ce sommaire sont listées au paragraphe portant sur l'aspect financier.

Cependant, selon les explications de la charte d'autorisation du système Simon, il n'est pas possible de créer des exceptions pour augmenter les niveaux d'autorisation pour ces types d'achats. Afin d'approuver ces bons de Commande (BC) dans le système comptable, ce fonctionnaire délègue donc son pouvoir à l'approbateur universel (conseiller en gestion de ressources financières) en insérant une phrase d'autorisation en commentaire du BC et le lui transmet.

Afin d'assurer la transparence du processus décisionnel et d'informer le conseil d'arrondissement de l'envergure des dépenses anticipées relatives aux services d'utilités publiques et aux achats par le biais d'ententes-cadres, nous soumettons donc au conseil ce dossier visant à autoriser ces dépenses à hauteur des crédits budgétés.

Étant donné que les dépenses de certaines de ces activités pourraient éventuellement faire l'objet de modifications budgétaires en cours d'année, un bilan des dépenses réelles pour chacun de ces postes sera joint au rapport sur les états financiers préparé en fin d'année financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA14 240545 : Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement 2015 de l'arrondissement de Ville-Marie

DESCRIPTION

Les dépenses visées dans l'objet sont relatives à la fourniture des biens et des services suivants : essence, huile diesel, pierre, béton de ciment, mélange bitumineux (asphalte), sel, abrasifs pré-mélangés, disposition des sols, vêtements, énergie, électricité (utilité publique) et téléphonie (utilité publique), facturation immobilière, Facturation du Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers spécialisés.

Tel que mentionné précédemment, plusieurs items identifiés dans la liste précédente font l'objet d'ententes négociées avec des fournisseurs suite à des appels d'offres publics effectués par le Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

En vertu du règlement intérieur du CA sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires, l'autorisation préalable d'engager ces dépenses est requise jusqu'à concurrence du montant total budgété pour chacun de ces biens et services, pour l'exercice 2015. Ceci permettra, d'une part, de respecter les politiques de contrôle interne de la Ville de Montréal et, d'autre part, simplifiera le processus d'émission et d'approbation de BC, ce qui accélérera ainsi le processus de demande de paiement et d'émission des chèques.

Enfin cela permettra aux gestionnaires de procéder rapidement aux achats nécessaires à leurs opérations, sans jamais toutefois dépasser le montant global autorisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant d'autorisation pour chacune des dépenses est réparti par direction dans les postes budgétaires suivants:

Objet description	DA	DSAG	DTP	DCSLDS	DAUSE	To
Téléphonie	0	286 600	93 500	0	0	3
Deversement des terres d'excavation	0	0	280 600	0	0	2
Location, entretien et réparation CSP-MRA	0	0	3 089 500	0	0	30
Facturation immobilière	193 000	486 000	944 600	1 533 300	412 200	35
Électricité & énergie	3 200	14 400	1 497 300	509 400	0	20
Essence et huile diesel	0	0	1 344 200	1 100	0	13
Agrégats et mat de construction	0	100	346 900	0	0	3
Sels et autres abrasifs	0	0	1 191 500	0	0	11
Vêtements, chaussures et acces	0	0	144 800	10 000	0	1
Autres biens non durables	0	0	636 200	0	0	6
Total	196 200	787 100	9 569 100	2 053 800	412 200	130

L'imputation de ces dépenses est détaillée dans la pièce jointe au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives de la Ville et aux lois.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marc LABELLE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Dominique ARCHAMBAULT)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-04

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1146802001

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-29 14:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1146802001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

CONTENU**CONTEXTE****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable :

Service des finances , Direction Services partagés financiers (Nicole L. LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude RAINVILLE

Chef de division - développement économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1146802001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil d'arrondissement a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et a imposé par règlement une cotisation à ses membres pour financer ses opérations.
Ce pouvoir est délégué aux arrondissements par le règlement 03-108 adopté par le conseil municipal à son assemblée du 25 août 2003.

CA13 240703 (1130519029) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

CA12 240717 (1120519040) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, se chiffre à 646 200 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 571 200 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement.

Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 12 novembre 2014. Le règlement imposant une cotisation sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2014.

JUSTIFICATION

La Société de développement commercial du Village a tenu son assemblée générale du budget le 10 septembre 2014. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, 12 novembre 2014;
Adoption du Règlement, 9 décembre 2014;
Imposition des cotisations pour l'année 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes. (L.R.Q., chapitre C-19).
Conforme au règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial. (Règlement 03-108).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude RAINVILLE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2014-10-27



Dossier # : 1146802002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-29 14:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146802002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable :

Service des finances , Direction Services partagés financiers (Nicole L. LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude RAINVILLE

Chef de division - développement économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1146802002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil d'arrondissement a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et a imposé par règlement une cotisation à ses membres pour financer ses opérations.
Ce pouvoir est délégué aux arrondissements par le règlement 03-108 adopté par le conseil municipal à son assemblée du 25 août 2003.

CA13 240705 (1130519028) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

CA12 240716 (1120519039) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination centre-ville, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, se chiffre à 3 780 000 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 3 600 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement.

Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 12 novembre 2014. Le règlement imposant une cotisation, sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2014.

JUSTIFICATION

La Société de développement commercial Destination centre-ville a tenu son assemblée générale du budget le 15 septembre 2014. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, 12 novembre 2014;
Adoption du Règlement, 9 décembre 2014;
Imposition des cotisations pour l'année 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes. (L.R.Q., chapitre C-19). Conforme au règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial. (Règlement 03-108).
--

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude RAINVILLE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2014-10-27



Dossier # : 1146802003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal Quartier historique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-29 14:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1146802003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

CONTENU**CONTEXTE****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable :

Service des finances , Direction Services partagés financiers (Nicole L. LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude RAINVILLE

Chef de division - développement économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1146802003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil d'arrondissement a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et a imposé par règlement une cotisation à ses membres pour financer ses opérations. Ce pouvoir est délégué aux arrondissements par le règlement 03-108 adopté par le conseil municipal à son assemblée du 25 août 2003.

CA13 240706 (1136255009) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

CA12 240720 (1120519045) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal Quartier historique et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal Quartier historique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, se chiffre à 1 509 000 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 1 418 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local

de chaque établissement.

Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 12 novembre 2014. Le règlement imposant une cotisation, sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2014.

JUSTIFICATION

La Société de développement commercial du Vieux-Montréal Quartier historique a tenu son assemblée générale du budget le 25 septembre 2014. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, 12 novembre 2014;
Adoption du Règlement, 9 décembre 2014;
Imposition des cotisations pour l'année 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes. (L.R.Q., chapitre C-19).
Conforme au règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial. (Règlement 03-108).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude RAINVILLE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2014-10-27



Dossier # : 1146802004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

D'adopter le règlement CA-24-xxx intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Village pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-29 14:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1146802004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

CONTENU**CONTEXTE****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable :

Service des finances , Direction Services partagés financiers (Nicole L. LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude RAINVILLE

Chef de division - développement économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1146802004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi des cités et villes mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la société adopte son budget. L'article 458.27 précise que le conseil municipal peut l'approuver après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements. L'article 1 paragraphe 5 du Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (Règlement 03-108) délègue ce pouvoir aux conseils d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil d'arrondissement a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier latin et a imposé par règlement une cotisation à ses membres pour financer ses opérations. Ce pouvoir est délégué aux arrondissements par le règlement 03-108 adopté par le conseil municipal à son assemblée du 25 août 2003.

CA13 240704 (1130519030) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

CA12 240718 (1120519041) - Adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin et imposant une cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement du Quartier latin, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, se chiffre à 853 500 \$. Pour financer ce budget, la Société demande au conseil d'arrondissement d'imposer des cotisations obligatoires de 315 000 \$. Aux fins de ce budget, le Service des finances établira le taux de cotisation qui s'appliquera à la valeur foncière pondérée du local de chaque établissement.

Le Service des finances n'est pas en mesure de nous fournir le cadre réglementaire et le pourcentage du taux de cotisation avant l'avis de motion du 12 novembre 2014. Le règlement imposant une cotisation, sera donc présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2014.

JUSTIFICATION

La Société de développement du Quartier latin a tenu son assemblée générale du budget le 29 septembre 2014. Les membres présents et votants y ont adopté le budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.
Dès l'adoption du règlement d'imposition par le conseil d'arrondissement, le Service des finances enverra un compte propre à chacun des membres indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

a/n

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, 12 novembre 2014;
Adoption du Règlement, 9 décembre 2014;
Imposition des cotisations pour l'année 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes. (L.R.Q., chapitre C-19).
Conforme au règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial. (Règlement 03-108).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude RAINVILLE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE
Directeur

Le : 2014-10-27



Dossier # : 1142701075

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2015

D'adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2015.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-29 14:33

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142701075

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2015

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142701075

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2015

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la Charte de la ville de Montréal (L.R.Q, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités. Cette tarification est révisée annuellement afin d'y apporter les modifications nécessaires.

Le présent Règlement sur les tarifs - exercice financier de 2014 remplacera celui qui a été adopté lors de la séance du 10 décembre 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240707 du 10 décembre 2013 (1130856003) : Adopter le règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014.

CA12 240731 du 4 décembre 2012 (1125929004) : Adopter le règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2013.

CA11 240762 du 12 décembre 2011 (1114766004) : Adopter le règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2012.

DESCRIPTION

Adopter le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2015

Le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2015 regroupe sous un même règlement les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie visant les services offerts aux citoyens de l'arrondissement, à l'exclusion des tarifs prévus aux règlements de la Ville et de l'agglomération.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un nouveau règlement sur les tarifs de l'arrondissement est nécessaire afin de mettre à jour certaines tarifications pour l'année 2015

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Règlement sur les tarifs respecte le cadre budgétaire concernant les objectifs fixés par l'arrondissement pour le volet des revenus

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 12 novembre 2014

Adoption : 9 décembre 2014

Entrée en vigueur 1er janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-27

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et matérielles



Dossier # : 1145384002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2015, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service

D'adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2015, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-04 11:54

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1145384002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2015, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une réforme du financement des arrondissements en 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements correspondant à 0,05\$ / 100\$ d'évaluation foncière en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés. Cette composante de la réforme est maintenue pour le budget de 2015. Il appartient aux arrondissements de déterminer les orientations relatives à l'indexation, ou non, de cet espace fiscal.

Le taux de taxation est ajusté en fonction du nouveau rôle d'évaluation 2014-2016, et de l'estimé de la croissance immobilière. A noter qu'il ne s'agit pas d'une taxe supplémentaire imposée mais bien d'un transfert de pouvoir provenant de la Ville centre.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2015 et prend effet à compter du 1er janvier 2015 sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1132519005, CA13 240718 : Adopter un règlement imposant, à compter du 1er janvier 2014, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de services.

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut par règlement imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La taxe sera applicable à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis public
- Avis de motion
- Avis public
- Adoption du Règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique MARTHET
Chef de divisions Ressources financières &
Matérielles
Direction des Services Administratifs et du
Greffé

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-02

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe



Dossier # : 1146347103

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de modification du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) afin de déplacer la limite entre deux secteurs d'usages sur un emplacement borné du boulevard René-Lévesque et des rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier.

De soumettre, pour approbation, le projet de règlement ci-joint, modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) à l'effet de modifier les usages autorisés sur l'îlot bordé du boulevard René-Lévesque et les rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-04 14:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347103

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de modification du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) afin de déplacer la limite entre deux secteurs d'usages sur un emplacement borné du boulevard René-Lévesque et des rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier.

CONTENU

CONTEXTE

Cette modification de zonage vise à adapter les usages permis sur l'îlot délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues Mackay, Overdale et Lucien-L'Allier afin de permettre la reconstruction du côté nord de la rue Overdale en cohérence avec le bâti existant du côté sud.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'îlot Overdale est partagé par deux secteurs différents d'usages, soit un secteur d'usage mixte M.3C et un secteur d'habitation exclusive R.2. Le secteur d'habitation permet des bâtiments d'au plus huit logements. La modification proposée permettrait de déplacer cette limite de façon à ce que l'ensemble de l'îlot Overdale soit compris dans le même secteur d'usages mixtes M.3C qui autorise une occupation à dominante résidentielle avec des commerces et des services de faible intensité.

JUSTIFICATION

La reconstruction proposée pour le côté nord de la rue Overdale, qui comprend 17 maisons de ville et la restauration de la maison La Fontaine, ne serait pas conforme aux dispositions actuelles du zonage qui limite à huit le nombre maximal de logements par bâtiment. Cette non-conformité découle principalement du remembrement effectué dans les années 90 pour l'ensemble des lots du quadrilatère. En effet, le maximum de huit logements par bâtiment ne signifie pas la même chose lorsque le lot de base de ce bâtiment s'étend sur l'ensemble d'un méga-îlot comme celui en cause. En raison de ce remembrement, pour avoir une occupation du sol similaire de part et d'autre de la rue Overdale, il est nécessaire d'effectuer cette modification.

Cette modification va notamment permettre d'occuper le côté nord de la rue Overdale avec des maisons de ville. Mentionnons en effet que la partie de l'îlot visée est affectée d'une hauteur de construction d'au plus 16 m et par conséquent, le cadre bâti possible demeure

en étroite relation avec le cadre bâti existant du côté opposé de la rue.

Ce changement d'usage permettra également d'allouer une plus grande marge de manœuvre pour une utilisation appropriée de la maison La Fontaine qui fait présentement l'objet d'un projet de réhabilitation (voir dossier no 1146347063).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.0.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.0.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.0.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.0.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- adoption par le Conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement;
- avis public pour annoncer la tenue d'une assemblée publique;
- assemblée publique portant sur le projet;
- adoption d'un deuxième projet de règlement;
- tenue d'un registre en vue d'une approbation référendaire;
- adoption du règlement;
- émission du certificat de conformité par le comité exécutif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-04

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

Sylvain VILLENEUVE
Chef de division de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur



Dossier # : 1140679022

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Édicter l'ordonnance nécessaire à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2014, 10e partie, B)

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe 1;

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-20 11:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1140679022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance nécessaire à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2014, 10e partie, B)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons le dixième dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2014 et un événement en 2015.

Pour les dérogations, voici le règlement dont il est question : Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240646, du 12 novembre 2014 pour les mêmes demandes;

- **CA14 240590**, du 14 octobre 2014 pour les mêmes demandes;
- **CA14 240517**, du 9 septembre 2014 pour les mêmes demandes;
- **CA14 240441**, du 8 juillet 2014 pour les mêmes demandes;
- **CA14 240355**, du 10 juin 2014 pour les mêmes demandes;
- **CA14 240268**, du 7 mai 2014 pour les mêmes demandes;
- **CA14 240185**, du 8 avril 2014 pour les mêmes demandes;
- **CA14 240114**, du 11 mars 2014 pour les mêmes demandes;
- **CA14 240054**, du 11 février 2014 pour les mêmes demandes.

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements présentés se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal. Les événements concernés sont:

- Zones chaleureuses;
- Montréal en Fêtes (AJOUT);
- Cérémonie de lumières de Chanukah;
- Un coeur pour les autres;
- Championnats du monde de hockey junior 2014-2015;

- Tréski.

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

JUSTIFICATION

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des Directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-11

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements



Dossier # : 1146347098

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage « bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie » dans l'agrandissement prévu à l'arrière du bâtiment portant le numéro 2195, rue Crescent, au sud de la rue Sherbrooke, dans la zone où la catégorie d'usages M.8 est autorisée, en vertu de la procédure des usages conditionnels

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* et conformément à l'article 239.2 de ce règlement portant sur les usages de la catégorie M.8, l'usage « bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie » dans l'agrandissement prévu à l'arrière du bâtiment existant au 2195, rue Crescent, au sud de la rue Sherbrooke, sur une superficie supplémentaire d'environ 51 m² ;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante:

- le projet doit être soumis à une révision architecturale, en vertu du titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), y compris pour l'affichage.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-21 09:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347098

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'usage « bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie » dans l'agrandissement prévu à l'arrière du bâtiment portant le numéro 2195, rue Crescent, au sud de la rue Sherbrooke, dans la zone où la catégorie d'usages M.8 est autorisée, en vertu de la procédure des usages conditionnels

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant «Kaufmann de Suisse», souhaite agrandir le bâtiment situé au 2195, rue Crescent, au sud de la rue Sherbrooke. Le bâtiment abrite actuellement un commerce de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie au rez-de-chaussée et des bureaux et une salle de conférence aux 2ème et 3ème étages.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet consiste à agrandir le bâtiment avec un volume supplémentaire de 51 m² à l'arrière du bâtiment, au-dessus du garage existant. Cet agrandissement se trouvera dans le prolongement du commerce actuel donnant sur la rue Crescent. Il s'agit en fait d'une sorte de mezzanine à laquelle on accédera par 4 marches et qui servira de salle de montre pour les montres de la marque Patex Philip. Les fenêtres de cet agrandissement donneront sur la ruelle. Suite à cet agrandissement, le propriétaire commerçant monsieur Kaufmann pense engager un ou une employé(e) de plus.

L'enseigne actuelle qui donne sur la ruelle a une hauteur de 2 étages, et sera supprimée pour être remplacée par une enseigne plus petite (entre les deux fenêtres donnant sur la ruelle). L'ensemble des enseignes du commerce feront l'objet d'une révision de projet en fonction du titre VIII car, après reconfiguration et agrandissement du bâtiment, elles dépasseront les exigences réglementaires. De plus, une enseigne existante en façade latérale est illégale.

L'usage commercial actuel de la bijouterie, sur les 3 étages du bâtiment, représente une superficie totale de 427,5 m². Avec l'agrandissement prévu d'environ 51 m², la superficie totale du commerce passera à 478,5 m². Selon l'article 237 du règlement d'urbanisme 01-282, cet usage «*bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie* », de la catégorie usage industriel, ne devrait pas excéder 200 m². L'usage actuel avec 427,5 m² est donc déjà en droit acquis. La présente demande porte sur 51 m² supplémentaires.

Le garage comporte 3 unités de stationnement afin de répondre aux exigences du

règlement en la matière. L'agrandissement n'exige pas d'unité de stationnement supplémentaire.

L'enseigne actuelle sur 2 étages sera supprimée et remplacée par une enseigne située entre les deux fenêtres prévues à l'agrandissement et donnant sur la ruelle.

Cadre réglementaire

Le zonage permet les usages M8C (habitation, vente au détail et services, équipements collectifs et institutionnels), des hauteurs de 2 à 3 étages (0 à 14m), une densité maximale de 3, un taux d'implantation de 100% et un mode d'implantation contigu. L'unité de paysage MR (Maisons en rangées) met l'accent sur les façades principales (cour avant, 2 à 3 étages avec toiture à fausse mansarde, composition tripartite, expression des entrées et des escaliers, ouvertures verticales, pierre grise ou brique d'argile, bardeaux d'ardoise, couvertures métalliques).

Le projet est conforme au plan d'urbanisme.

Selon l'article 239.1 du règlement d'urbanisme 01-282, *«Sont associés à la catégorie M.8... (entre autres) : l'usage industriel suivant «bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie ».*

Selon l'article 237 du règlement d'urbanisme 01-282 : *«Dans un secteur de la catégorie M8, ... la superficie de plancher occupée par un usage commercial ne doit pas excéder 200 m2 par établissement. »*

Selon l'article 240 du règlement d'urbanisme 01-282 : *«un usage conditionnel industriel associé à cette catégorie doit respecter les exigences suivantes :*

1. *aucune matière explosive ou pouvant présenter des dangers d'émanations ou des déversements toxiques ne peut être utilisée;*
2. *aucune vibration et aucune émission d'odeur, de poussière, de bruit, de vapeur ou de gaz ne doit être perceptible à l'extérieur;*
3. *aucune lumière éblouissante ne doit être visible hors de l'établissement;*
4. *toutes les opérations, y compris l'entreposage, doivent être réalisées à l'intérieur d'un bâtiment.»*

Critères d'évaluation d'un usage conditionnel associé à une catégorie (art.315)

Afin de favoriser la cohabitation harmonieuse des usages, une demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel associé à une catégorie doit respecter les critères suivants, en vertu de l'article 315 :

- 1^o l'usage proposé doit être compatible et complémentaire avec le milieu environnant ;*
- 2^o l'apparence extérieure de la construction et l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant*

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande, considérant qu'elle répond aux critères d'évaluation énoncés à l'article 315 du règlement et pour les motifs suivants :

- L'usage *«bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie»* est compatible avec la zone visée M8 (mixité résidentielle/commerces et services/équipements collectifs et industriels) et il est complémentaire aux usages du secteur
- Le commerce en question, fondé en 1954, est une entreprise de bijouterie-orfèvrerie renommée et prestigieuse qui participe à l'ambiance du secteur commercial, culturel et patrimonial de la rue Crescent. Depuis plus de 50 ans,

elle crée à la main ses propres bijoux et possède des succursales à Palm Beach et sur Madison Avenue à New York. Les montres proposées dans l'agrandissement seront entre autres de marque Patek Philippe. Patel Philippe est une entreprise suisse d'horlogerie haut de gamme, fondée à Genève en 1839 par le Polonais Antoine Norbert de Patek et l'horloger polonais François Czapek

- L'usage projeté n'occasionne pas de danger d'émanation, ni de déversement toxique, ni de vibration, ni d'émission d'odeur, de poussière, de bruit, de vapeur ou de gaz ni de lumière éblouissante et toutes les opérations se font à l'intérieur du bâtiment
- Le projet est situé à l'arrière du bâtiment, au-dessus du garage et donne sur la ruelle. Les critères dictés pour l'unité de paysage «Maisons en rangée» ne s'appliquent pas dans ce cas puisque l'agrandissement n'a aucun impact visuel à partir de la rue Crescent
- Il n'y a pas non plus d'aménagement ni d'occupation des espaces extérieurs du milieu environnant puisque le projet n'a pas d'impact sur la rue Crescent
- Le projet sera soumis à une révision de projet, en fonction du titre VIII du règlement d'urbanisme, y compris pour l'affichage qui excède déjà actuellement les superficies autorisées
- Le projet a reçu un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 14 novembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet l'agrandissement d'un commerce qui participe à l'ambiance commerciale, culturelle et patrimoniale du secteur de la rue Crescent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public dans les journaux et affichage sur le site 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement;

- Conseil d'arrondissement du 9 décembre 2014 pour adoption;
- Révision architecturale;
- Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-20

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFORT
Directeur général adjoint



Dossier # : 1146493004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2014-2015

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2014-2015

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-28 16:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146493004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2014-2015

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie place le contrôle du bruit au rang de ses priorités. Une grande attention est portée à l'impact sonore des événements présentés à l'extérieur. Depuis 2012, les événements tenus sur le territoire du Vieux-Port font l'objet d'ordonnance en respect de la réglementation municipale. Un travail de collaboration avec la Société du Vieux-Port a permis l'harmonisation de la Politique de bruit du Vieux-Port avec les exigences réglementaires de l'arrondissement en matière de diffusion sonore lors des événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 240649- le 19 novembre 2013 : Édicter une ordonnance concernant la tenue des événements au Vieux-Port de Montréal pour l'hiver 2013 jusqu'en mars 2014

DESCRIPTION

Édicter une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2014-2015 du 13 décembre 2014 au 8 mars 2015.

La réglementation de l'arrondissement de Ville-Marie s'applique sur le territoire du Vieux-Port de Montréal.

JUSTIFICATION

Cette ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire, l'homogénéisation des pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire et un encadrement serré des activités tenues sur le territoire du Vieux-Port de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.0.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.0.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.0.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.0.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.0.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'édition de cette ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-André VOLCY
Technicien(ne) en contrôle du bruit

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-28

Marthe BOUCHER
Chef de division permis et inspections



Dossier # : 1146347104

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires au maintien de l'installation de 2 enseignes publicitaires de type « bannières » sur les piliers du pont des Îles à l'occasion de l'événement « Réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau - Année de clôture des célébrations » jusqu'au 9 décembre 2015

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1, article 2.1), l'ordonnance O-0.1, o. _ permettant l'occupation du domaine public à des fins d'enseignes publicitaires à l'occasion de l'événement « Réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau - Année de clôture des célébrations » ;
D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 1__, permettant d'installer et de maintenir des enseignes publicitaires de type « bannières » sur les piliers du pont des Îles à l'occasion de l'événement « Réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau - Année de clôture des célébrations », aux conditions prévues.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-03 11:19

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347104

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires au maintien de l'installation de 2 enseignes publicitaires de type « bannières » sur les piliers du pont des Îles à l'occasion de l'événement « Réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau - Année de clôture des célébrations » jusqu'au 9 décembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée afin d'autoriser, suivant l'expiration du délai originellement prévu du 8 novembre 2014, le prolongement de la durée maximale pour l'installation et le maintien de 2 enseignes publicitaires de type « bannières » sur les piliers du pont des Îles à l'occasion de l'événement « Réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau - Année de clôture des célébrations » jusqu'au 9 décembre 2015. Ce projet peut être autorisé par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) et Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA13 240597 - 1136347035 - 2013-10-02 - Édicter les ordonnances nécessaires à l'installation de 2 enseignes publicitaires de type « bannières » sur les piliers du pont des Îles à l'occasion de l'événement « Réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau ».

DESCRIPTION

Le pont des Îles est un ouvrage d'art construit dans le cadre de l'Exposition universelle et internationale de 1967 (Expo 67) pour enjamber le chenal LeMoyne entre les îles Sainte-Hélène au nord et Notre-Dame au sud, deux composantes de l'actuel parc Jean-Drapeau. Il se situe dans le prolongement du pont de la Concorde qui donne accès à la Cité du Havre et l'île de Montréal. À l'origine, il s'agissait d'un pont suspendu à haubans, caractérisés par deux piliers (pylônes) centraux monumentaux d'une hauteur approximative de 100 pieds, et sa chaussée servait notamment au passage de l'Expo-Express, des véhicules et des piétons. Aujourd'hui, la structure originale a été modifiée et les haubans retirés des piliers qui eux subsistent. Sa chaussée est principalement véhiculaire et comporte un trottoir ainsi qu'une piste cyclable à l'est, servant de porte d'entrée principale à la portion du parc Jean-Drapeau située sur l'île Notre-Dame et au Casino de Montréal. Le pont des Îles fait partie du site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène.

Programme

Suivant l'édiction des ordonnances O-0.1, o. 3 et 01-282, o.122 le 2 octobre 2013, 2 enseignes publicitaires temporaires de type « bannières » ont été installées sur une seule

des faces de chacun des piliers du pont des Îles et visibles pour la circulation cheminant en direction de l'île Notre-Dame vers le Casino de Montréal ou le parc Jean-Drapeau dans le cadre de l'événement « Réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau ».

La durée maximale autorisée était d'un an (12 mois), soit jusqu'au 8 novembre 2014. Celles-ci n'ont pas été retirées à la date prévue, puisque 2015 constituera l'année de clôture de ces célébrations.

Chacune des bannières a une superficie approximative de $\pm 52 \text{ m}^2$ (environ 558 pi^2) en forme de trapèze d'une largeur de $\pm 3,66 \text{ m}$ ($\pm 12'$) à sa base et de $\pm 1,83 \text{ m}$ ($\pm 6'$) à son sommet. Sa hauteur totale est de $\pm 18,90 \text{ m}$ ($\pm 62'$).

Celles-ci sont en vinyle de 13 oz d'épaisseur avec coutures de finitions au périmètre et renforts en aluminium dissimulés dans la manche de la bannière. Le fond est noir avec le lettrage et les logos en blanc. Le message principal sur chacune forme le mot « BIENVENUE » avec à la base, du côté est (à gauche), le logo et le nom « Casino de Montréal » et à l'ouest (à droite), le logo et le nom « Parc Jean-Drapeau ».

Les ancrages pour le béton devaient être vissés au 12" sur les tiges d'aluminium pour assurer un bon maintien en place et une meilleure résistance aux vents. Aucun œillet n'était proposé, les tiges devant être percées et vissées sur place par l'emploi de vis de type « Tapcon » 3/16" x 1 1/4" pour le béton, ces ancrages sur les piliers de bétons devant être rebouchés et le tout remis en état à la fin de l'affichage temporaire, par la société Casiloc inc., filiale de Loto-Québec, organisateur de cet événement.

À noter que le type d'ancrage ainsi que les modalités d'enlèvement de ceux-ci à la fin de l'événement ont dû être approuvés au préalable par la Division ponts et tunnels de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement de la Ville de Montréal, responsables de cette infrastructure municipale.

La Société du parc Jean-Drapeau a autorisé et appuyé le projet d'affichage original.

Paramètres réglementaires

L'article 2.1 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) prévoit que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, autoriser l'occupation du domaine public à des fins d'enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation. En vertu des dispositions de l'article 16 de ce règlement, un permis d'occupation temporaire du domaine public est requis et il ne peut être accordé que pour une période d'au plus un an (12 mois), selon l'article 15. La présente prolongation nécessitera l'obtention d'un nouveau permis.

L'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) prévoit que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, régir ou autoriser des enseignes et des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, celles-ci étant autorisées sans certificat d'autorisation. Les panneaux-réclames pour enseignes publicitaires sont autrement interdits dans les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle ou dans les sites patrimoniaux cités en vertu des dispositions du Document complémentaire du Plan d'urbanisme de Montréal (04-047).

L'article 4 du Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène (07-036) prévoit que les travaux de nouvel affichage d'enseigne ou de panneau-réclame afférents aux installations temporaires nécessaires à la tenue d'événements particuliers dans le site patrimonial cité ne sont pas soumis au respect des conditions de conservation et de mise en valeur liées à la signalisation, à l'affichage et au mobilier urbain du site patrimonial ou relatives à la conservation des caractères propres au paysage architectural de ce dernier. Les installations permanentes sont toutefois soumises à ce règlement.

JUSTIFICATION

Dans l'ensemble, ce projet d'affichage était justifié par l'achèvement des travaux de modernisation du Casino de Montréal, entrepris de septembre 2009 à ce jour, suite à des investissements de plus de 300 M\$ pour l'agrandissement, le réaménagement et le maintien de cet actif.

Il appert, selon la demande de prolongation, qu'il s'agissait alors principalement des travaux visant le pavillon de la France (pavillon principal du casino), alors que ceux du pavillon du Québec se termineront au courant de l'année 2015. La clôture de l'événement de réinauguration du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau culminera avec la réouverture du Cabaret du Casino, localisé dans ce pavillon, vers la fin de l'année 2015.

De facture sobre par le choix des couleurs et polices de caractère, la forme des bannières épouse la face principale des piliers du pont des Îles avec un message de bienvenue s'adressant autant aux usagers du casino que du parc.

La réinauguration officielle du Casino de Montréal au parc Jean-Drapeau a été officiellement tenue le 21 novembre 2013 et a constitué le moment le plus marquant de l'événement plus large s'étant étendu en 2014 et devant désormais se poursuivre en 2015 pour marquer l'aboutissement de cet ambitieux projet et l'année de clôture de ces célébrations.

Ces enseignes publicitaires seront démantelées au plus tard le 9 décembre 2015 et le site remis à son état d'origine, en respect de toutes exigences de la Division ponts et tunnels de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement de la Ville de Montréal et conformément à l'engagement écrit du promoteur à cet effet.

Une stratégie d'affichage permanente, appropriée à l'échelle du parc et respectueuse de la réglementation en vigueur, sera ultérieurement développée conjointement par le Casino de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre de la mise à jour de la signalétique de ce parc municipal et devra éventuellement être soumise pour approbation aux instances décisionnelles concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édition des ordonnances;

Avis public - Entrée en vigueur;

Approbation des types d'ancrages et modalités d'enlèvement par la Division ponts et tunnels (déjà effectuée);

Installation des bannières à compter du 8 novembre 2013 (déjà effectuée).
Enlèvement au plus tard le 9 décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Avis favorable :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Marc SARRAZIN)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LONGTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-27

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146347099

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Édicter l'ordonnance autorisant des projections artistiques sur le territoire du Quartier des spectacles

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 141, permettant des projections artistiques sur le territoire du Quartier des spectacles, et ce, aux conditions prévues.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-03 11:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347099

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance autorisant des projections artistiques sur le territoire du Quartier des spectacles

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée le 17 octobre 2014 par le Partenariat du Quartier des spectacles, afin d'autoriser des projections artistiques sur des portions de murs à l'occasion de festivals et d'événements sur le territoire du Quartier des spectacles. Ce projet peut être autorisé par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Le Partenariat du Quartier des spectacles désire :

- 1) régulariser, réglementairement parlant, les projections artistiques qui se font actuellement;
- 2) ajouter des projections sur de nouveaux bâtiments dans sa programmation;
- 3) qu'un cadre réglementaire permanent vienne encadrer lesdites projections artistiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. 0.

DESCRIPTION

Depuis quelques années, le Partenariat du Quartier des spectacles présentent des projections artistiques sur des façades de bâtiments situés sur le territoire du Quartier des spectacles. En conséquence, le Partenariat a développé une expertise de calibre mondial contribuant au rayonnement culturel du Quartier, investissant dans des équipements destinés à cette fin. Le Partenariat désire agrandir le réseau de projection artistique d'ici 2017, afin de favoriser le développement de nouveaux contenus originaux par des tiers partenaires, de faciliter l'appropriation de ces nouvelles technologies par le milieu ainsi que pérenniser et protéger la prédominance de la production culturelle sur ces façades. Grâce à ce réseau de projection artistique permanent unique au monde, le Partenariat estime que Montréal continuera de rayonner dans le domaine des arts numérique et de l'innovation.

Programme

Le programme consiste à présenter des vidéos artistiques sur des murs aveugles ou des portions de mur de bâtiments situés sur le territoire du Quartier des spectacles. Le Partenariat a identifié 16 sites existants et projetés. Les sites ont été choisis en fonction des quatre critères suivants :

- proximité d'un lieu de rassemblement;
- possibilité d'animer une place publique;

- mise en valeur du patrimoine bâti;
- impacts sur les usages résidentiels.

Les vidéos artistiques pourra notamment incorporer des oeuvres artistiques, cinématographiques ou littéraires, telles que des photos, des dessins, des peintures, des vidéos, des films, des animations numériques et des textes de toutes sortes. L'approche de ces projections est d'avoir un contenu artistique qui crée de l'animation sur les bâtiments et dans la rue, et qui peut inclure aussi une interaction avec le public. De façon générale, la durée de ces vidéos varie entre 3 et 7 minutes.

Afin de financer ces productions artistiques, un contenu commercial ou promotionnel pourra signer le vidéo artistique. Cette signature devra être présentée en bloc, à la fin et/ou au début du vidéo artistique et ne devra pas dépasser :

- une durée de 10 % de sa durée totale pour les contenus de 5 minutes et moins;
- une durée de 30 secondes pour les contenus de plus de 5 minutes.

Le contenu du vidéo artistique devra être créé de façon à s'intégrer architecturalement à la surface de projection, et ne pas projeter dans les fenêtres, les ouvertures et les autres surfaces masquées. De plus, le contenu du vidéo artistique ne devra pas contenir de sexe, de violence ou tout autre contenu offensant.

Enfin, les projections artistiques devront être présentées dans le cadre des festivals et des événements prévus sur le territoire du Quartier des spectacles. La programmation de ceux-ci s'échelonne tout au long de l'année et les projections se feront en lien avec cette programmation.

Paramètre réglementaire

L'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) prévoit que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, régir ou autoriser une projection artistique ou publicitaire sur un mur aveugle ou des portions de mur à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation.

JUSTIFICATION

Dans l'ensemble, ce projet de projections artistiques est justifié par la volonté d'animer les places publiques sur le territoire du Quartier des spectacles. De plus, ces projections permettent de mettre en valeur le patrimoine bâti des immeubles concernés. Enfin, les emplacements ont été choisi afin que les projections n'aient pas d'impact négatif sur les usages résidentiels (intrusion de lumière dans les logements).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recherche de nouveaux utilisateurs et de nouvelles sources de revenus s'avèrent des éléments importants dans le développement du Quartier des spectacles, tant d'un point de vue économique que commercial.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édition de l'ordonnance;
Avis public - Entrée en vigueur;
Début des projections artistiques selon le calendrier des festivals et des autres événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-31

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146347089

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des dérogations mineures aux marges latérales et arrière pour le bâtiment à construire sur le lot 1 179 882 situé du côté sud de la rue Le Moyne entre les rues Sainte-Hélène et Saint-Pierre dans le Vieux-Montréal (380, rue Le Moyne)

D'accorder, pour le bâtiment à construire sur le lot 1 179 882 situé du côté sud de la rue Le Moyne entre les rues Sainte-Hélène et Saint-Pierre dans le Vieux-Montréal (380, rue Le Moyne), des dérogations aux marges latérales et arrière, et ce, en conformité avec le *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)* et en dérogation notamment aux articles 81 et 85 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-03 11:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347089

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des dérogations mineures aux marges latérales et arrière pour le bâtiment à construire sur le lot 1 179 882 situé du côté sud de la rue Le Moyne entre les rues Sainte-Hélène et Saint-Pierre dans le Vieux-Montréal (380, rue Le Moyne)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée le 15 septembre 2014 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin d'accorder des dérogations mineures aux marges latérales et arrière pour le bâtiment projeté sur le lot 1 179 882 situé du côté sud de la rue Le Moyne entre les rues Sainte-Hélène et Saint-Pierre dans le Vieux-Montréal. L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)* , moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Site

Le terrain visé est situé du côté sud de la rue Le Moyne entre les rues Sainte-Hélène et Saint-Pierre dans le Vieux-Montréal. Il s'agit d'un lot rectangulaire de 239,1 m² actuellement vacant.

Programme

Construction d'un bâtiment mixte de 7 étages implanté sur 100 % du terrain;
Superficie de plancher = 1 045,4 m² (ISP= 4,40);
Aménagement d'espaces commerciaux sur les deux premiers niveaux;
Aménagement de 8 logements aux étages supérieurs;
Aménagement des locaux accessoires au sous-sol.

Cadre réglementaire

Le projet comporte donc les dérogations suivantes :

Marges latérales (01-282, 81);
Marge arrière (01-282, 85).

Un mur latéral d'un bâtiment non érigé sur la limite latérale d'un terrain doit être implanté à une distance égale ou supérieure à la marge latérale minimale, qui varie en fonction des hauteurs en mètres maximales prescrites. Dans ce secteur une hauteur maximale de 23 m est autorisée et une marge minimale de 3 m est exigée. Or, les murs latéraux du 7^e étage (mezzanine au plan) sont implantés à une distance variant de 20 à 40 cm de la limite de propriété.

De plus, le mur arrière d'un bâtiment doit être implanté à une distance égale ou supérieure à la marge arrière minimale, qui varie en fonction des hauteurs en mètres maximales prescrites. Dans ce secteur, une marge arrière de 4 m est exigée. Or, les deux premiers étages du bâtiment sont implantés sur 100 % du lot sans marge arrière, alors que le mur arrière des étages supérieurs (3^e à 6^e) est érigé partiellement sur la limite de propriété et à une distance variant de 3,58 m à 4,14 m.

JUSTIFICATION

Recevabilité du projet

Le projet est accueilli favorablement, conformément aux dispositions du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*.

Justification de la demande

Conformément aux dispositions de l'article 3 du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, une dérogation mineure peut être accordée aux conditions suivantes :

1. la demande vise une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
2. l'application des dispositions visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;
3. *Abrogé*;
4. la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
5. la dérogation mineure ne concerne pas l'usage, ni la densité d'occupation du sol;
6. dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis de construction pour ces travaux et les a effectués de bonne foi;
7. la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

Premièrement, la demande vise des dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure soit les marges, ne concerne pas l'usage, ni la densité d'occupation du sol et respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

Au niveau des marges latérales, le bâtiment est implanté conformément en contiguïté avec les bâtiments voisins sur la majorité de sa hauteur. Or, les murs des bâtiments voisins empiètent sur le terrain à développer. Cet empiètement n'est pas perceptible tant que les bâtiments sont contigus, mais au niveau des 6^e et 7^e étages, les murs latéraux seront exposés, car les bâtiments voisins sont de moindre hauteur et des marges latérales non conformes de 20 cm à gauche et de 40 cm à droite sont dégagées. Ces dégagements équivalent à l'empiètement des murs des bâtiments voisins qui n'ont pas un plan régulier et rectiligne, notamment en raison des travaux de réparation effectués à travers le temps leur construction remontant au 19^e siècle. La nouvelle construction est donc implantée à l'intérieur des limites latérales du terrain et le vide créé est comblé par la contiguïté mais cette particularité génère une marge latérale au niveau supérieur. Il s'agit donc d'une dérogation générée par la condition particulière des murs latéraux des bâtiments contigus pleinement justifiable. L'application de la norme causerait un préjudice sérieux au requérant.

Au niveau de la marge arrière, sur les deux premiers étages, considérant que tous les bâtiments adjacents, incluant le bâtiment partageant la limite arrière, sont implantés sans retrait, il est justifiable que la nouvelle construction s'implante sur la limite arrière sur les deux premiers niveaux, surtout considérant que ces étages seront utilisés à des fins commerciales et que le respect de la marge arrière créerait une cour enclavée. Aux étages supérieurs, le bâtiment partageant la limite arrière étant en retrait, le mur arrière est partiellement en retrait d'environ 4 m pour permettre l'aménagement d'espaces extérieurs (terrasse, balcons) pour les logements. Or, la limite arrière n'est pas rectiligne et l'espace dégagé varie entre une marge conforme de 4,14 m et une marge dérogatoire de 3,58 m. Cette dérogation est très mineure, ne sera pas perceptible et est générée par une limite de propriété non rectiligne. Autrement, l'autre section du mur arrière est implantée sans retrait pour maximiser la superficie de plancher de logement. Le respect de la marge arrière pour l'ensemble du mur arrière compromettrait la possibilité d'aménager deux logements d'une superficie viable par étage. La dérogation est justifiable, car elle permettra l'aménagement de deux logements par étages au demandeur sans porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

En somme, l'autorisation demandée respecte les conditions prévues pour accorder une dérogation mineure en conformément au *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable au projet, et ce, sans condition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût du projet : 2,2 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à la densification et à la mixité des fonctions urbaines pour une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement (publié le 22 novembre 2014);
Conseil d'arrondissement – Adoption;
Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU du 14 novembre 2014: avis favorable sans condition

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Henri BOURQUE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-24

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146347100

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation mineure relativement à l'emplacement d'un équipement mécanique sur le lot 4 749 241 correspondant au 2308, rue Ontario Est — 3000897687

D'accorder, pour l'immeuble situé sur le lot 4 749 241 correspondant au 2308, rue Ontario Est une dérogation mineure relativement à l'emplacement d'un équipement mécanique installé à moins de trois mètres de la limite de propriété, et ce, malgré les dispositions des articles 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-03 11:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347100

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation mineure relativement à l'emplacement d'un équipement mécanique sur le lot 4 749 241 correspondant au 2308, rue Ontario Est — 3000897687

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une inspection au 2308, rue Ontario Est, l'inspecteur municipal a identifié une infraction à la réglementation d'urbanisme quant à l'emplacement d'un équipement mécanique de type thermopompe.

Une demande de dérogation mineure a par la suite été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de permettre le maintien en place de cet équipement mécanique.

L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site

D'une superficie d'environ 115 mètres carrés, le terrain, visé par la présente démarche, est occupé à près de 75 % par un bâtiment de trois étages construit en contiguïté. La propriété se trouve sur le côté sud de la rue Ontario Est entre les rues Fullum et Dufresne, dont la cour est adjacente à une propriété de la rue Fullum.

Le projet

Le propriétaire occupant a installé une unité de climatisation dans la cour arrière de sa propriété, puisqu'aucune autre cour n'est disponible, de même que le toit ne permettait pas d'accueillir ce genre d'équipement. Le requérant compte construire un écran pour limiter les nuisances.

Les dérogations

Ce projet présente la dérogation suivante au règlement d'urbanisme 01-282 :

- L'équipement mécanique est installé à moins de trois mètres de la limite de propriété (article 381).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises se montre favorable à cette demande, puisque l'application stricte de la réglementation causerait des préjudices sérieux au propriétaire. La marge arrière de la propriété est inférieure (2,85 m) à la distance minimale prescrite par le règlement pour installer un équipement mécanique. Aussi l'équipement est installé à environ 2,5 m des propriétés adjacentes de façon à s'en éloigner au maximum. La réalisation d'un écran avec panneau isolant permettra d'atténuer le bruit. Enfin, la nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures et respecte les paramètres et orientations du Plan d'urbanisme. De plus, cette demande ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage si des mesures d'atténuation du bruit sont prises et qu'elles assurent que l'équipement mécanique réponde aux exigences du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).

Le comité d'urbanisme a émis un avis favorable à sa séance du 14 novembre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) ainsi qu'au Plan d'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-01

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1146347096

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des dérogations relativement à la distance minimale entre deux voies d'accès et à l'absence de quai de chargement, le tout pour un complexe commercial et résidentiel projeté sur les lots 1 179 715 et 1 179 745 (472, rue Saint-Henri et 688, rue Notre-Dame)

D'accorder, pour l'immeuble projeté sur les lots 1 179 715 et 1 179 745 et 1 288 617 correspondants respectivement aux 472, rue Saint-Henri et au 688, rue Notre-Dame Ouest, à l'absence de quai de chargement de petite dimension et à la présence d'une voie d'accès à moins de 7,5m d'une autre voie d'accès, et ce en dérogation des articles 580 et 618 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-12-03 11:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1146347096

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des dérogations relativement à la distance minimale entre deux voies d'accès et à l'absence de quai de chargement, le tout pour un complexe commercial et résidentiel projeté sur les lots 1 179 715 et 1 179 745 (472, rue Saint-Henri et 688, rue Notre-Dame)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande afin de permettre la démolition d'un bâtiment commercial d'un étage, situé au 472, rue Saint-Henri, et la construction, comme projet de remplacement, d'un édifice commercial et résidentiel, sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest à l'intersection ouest de la rue Saint-Henri (le tout sur les lots 1 179 715 et 1 179 745 du cadastre du Québec). Comme le projet de remplacement comporte un volume en surhauteur et qu'il est situé dans l'unité de paysage du Faubourg des Récollets, il est soumis à la procédure des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). L'emplacement est en effet situé dans une zone de surhauteur où il est possible d'ériger un édifice ayant jusqu'à 65 m de hauteur, en retrait de la hauteur sur rue qui est de 11 à 30 m.

Cette procédure comprend trois étapes, soit un examen du traitement architectural par la Division de l'urbanisme, une évaluation par le comité consultatif d'urbanisme et enfin, une décision du Directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Par ailleurs, ce projet de construction requiert deux dérogations mineures concernant la distance minimale entre deux voies d'accès et l'absence d'un quai de chargement de petite dimension. Cette dérogation peut être autorisée par le Conseil d'arrondissement en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le site visé par la présente démarche est composé de deux lots à l'intersection sud-ouest des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Henri, dans le Faubourg des Récollets. Les terrains, d'une superficie totale de 1142 m², sont occupés par un stationnement de surface de 800 m² d'une soixantaine de places, alors qu'un petit bâtiment industriel (472, rue Saint-Henri) de 342 m² occupe l'autre terrain en empiétant d'ailleurs en partie sur le terrain de

stationnement.

À l'instar des Garages Saint-Maurice, adjacents au site visé et maintenant démolis, le bâtiment est, à une tout autre échelle par contre, utilisé à des fins de stationnement. Le bâtiment d'un étage, construit entre 1912 et 1918, est une modeste construction de bois avec un revêtement de maçonnerie et à maintes reprises transformé au gré des différentes fonctions industrielles qu'il occupe. C'est toutefois son mode d'implantation, collé à la trame urbaine qui lui confère un intérêt certain. Le bâtiment est actuellement complètement fragilisé par la construction sur la propriété adjacente au sud du projet le St-M2 au 685, rue Saint-Maurice (en lieu et place de l'un des Garages St-Maurice).

La propriété présente un intérêt certain compte tenu de sa localisation à proximité des grands pôles touristiques et économiques, de même qu'elle se situe dans un secteur témoin de toutes les phases de développement de Montréal et où se côtoient des bâtiments anciens d'intérêt et un bâti contemporain. Le secteur est marqué par une requalification urbaine, le tout en continuité avec le Vieux-Montréal où l'on constate le retour de la fonction résidentielle (les projets le St-M et le St-M2 situés aux 625 et 685, rue Saint-Maurice par exemple).

Description du projet

Le projet implique évidemment la démolition du petit bâtiment industriel afin de permettre la construction d'un bâtiment de 16 étages pour une hauteur de 53 mètres destiné principalement à des usages résidentiels. En somme, le projet propose 9490 m² d'espaces résidentiels locatifs (environ 144 logements) et 515 m² de superficie commerciale, pour une densité de 8,46. Le bâtiment occupe la totalité du lot et 70 places de stationnement, réparties sur 3 niveaux en souterrain, sont prévues.

JUSTIFICATION

La démolition du petit bâtiment industriel situé sur la rue Saint-Henri s'impose pour la réalisation du projet. Sans être dénué d'intérêt, ce bâtiment présente néanmoins une valeur architecturale anecdotique et sans commune mesure avec celle du projet de remplacement. Comme nous le verrons, le projet de construction s'intègre harmonieusement dans la trame urbaine. De plus, le fait d'adjoindre la propriété occupée par le bâtiment industriel au terrain de stationnement permet évidemment de densifier une propriété sous utilisée, mais également d'assurer une intégration harmonieuse au projet actuellement en chantier sur la propriété adjacente (le St-M2).

Compte tenu des prescriptions du règlement d'urbanisme pour une construction en surhauteur située dans un secteur significatif, le projet a été soumis à une procédure de révision portant sur le design, l'architecture et les impacts microclimatiques. Au terme de cette révision, la version finale du projet s'avère satisfaisante eu égard aux objectifs recherchés par la réglementation.

En effet, le bâtiment projeté reprend l'échelle de celui des bâtiments résidentiels adjacents (le Phénix, le Saint-M, et le St-M2) avec une implantation à la limite de propriété. La hauteur du basilaire varie de 16 à 19 m, répartie sur 5 et 6 étages, respectivement sur la rue Saint-Henri et Notre-Dame Ouest. La tour rectangulaire est pour sa part en retrait de 1,5 à 4 m par rapport à cette base et atteint, à son point culminant, 53 mètres. En plus de faciliter l'intégration volumétrique de la tour, ces retraits d'alignement permettent de s'intégrer au bâti traditionnel du faubourg des Récollets, notamment avec le bâtiment adjacent sur la rue Notre-Dame Ouest. Cette préoccupation se traduit également par un traitement distinct du dernier étage du basilaire rappelant subtilement le riche couronnement du bâti ancien voisin.

Toutefois, afin d'assurer une meilleure intégration urbaine optimale du projet, les retraits d'alignement au niveau du rez-de-chaussée auraient intérêt à être affirmés davantage sur la rue Notre-Dame en prenant soin néanmoins de bien dégager le coin du bâtiment à

l'intersection des rues.

L'accès à l'entrée véhiculaire, sous forme de porte cochère, est adjacent à celui menant au projet adjacent (le St-M2). De plus, un passage piétonnier vient créer un lien entre la rue et une cour collective aménagée en fond de cour. Cette solution facilite l'accès véhiculaire à l'édifice et permet une bonne relation du rez-de-chaussée avec la rue au niveau piétonnier. Par ailleurs et avantageusement situées, les trois principales entrées du projet sont sur la rue Notre-Dame Ouest et encouragent par les relations positives entre le piéton et le bâtiment, le tout accentué par la présence de grandes ouvertures (le hall et les commerces).

Bien que la matérialité de l'enveloppe soit traitée éventuellement dans une seconde révision architecturale, la base de l'édifice se distingue nettement de son fût et de son couronnement. Cet agencement et l'absence de balcon en saillie permettent d'alléger la présence de la tour dans le paysage, de même qu'à créer un ensemble harmonieux avec les bâtiments voisins.

Selon les études d'ensoleillement et d'impacts éoliens, les critères du règlement d'urbanisme sont respectés. De même, l'analyse des impacts visuels laisse entendre que le projet s'intègre relativement bien dans le milieu. À ce titre, rappelons que l'emplacement est adjacent à la limite ouest de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal et qu'il côtoie également le secteur de forte densité du centre des affaires. Or, considérant que les nombreux terrains vacants situés aux abords ouest du site sont destinés à des constructions de grande hauteur, le projet à l'étude permet d'introduire une relation graduelle entre le massif bâti du centre-ville et le Vieux-Montréal.

Analyse des dérogations

Dans l'ensemble, le projet est autorisé de plein droit et fait, par la présente, l'objet d'une approbation dans le cadre de la procédure de surhauteur. Néanmoins, il requiert des dérogations au règlement d'urbanisme relativement à la présence de la voie d'accès du projet à moins de 7.5 m d'une autre voie d'accès (celle du projet le St-M2 au 685, Saint-Maurice) et à l'absence de quai de chargement de petite dimension pour une surface commerciale de plus de 500 m² (articles 618 et 580 du règlement d'urbanisme 01-282).

Bref, ces dérogations sont mineures et contribuent, pour la plupart, à l'intégration architecturale et urbaine du projet. L'application stricte des dispositions en question serait préjudiciable au promoteur et n'apporterait rien à la qualité du milieu. En effet, le fait de réunir les 2 voies d'accès et de ne pas aménager un quai de chargement de petite dimension permet de sécuriser les déplacements et limiter les conflits autos-piétons. Qui plus est, les commerces projetés, d'une superficie de 515 m², ne requièrent pas de zone de chargement spécifique.

Après avoir analysé les documents préparés par Campanella & Ass. Architecture et Design, déposés le 6 octobre 2014 à l'arrondissement de Ville-Marie et au terme de cette révision, la version finale du projet s'avère généralement satisfaisante eu égard aux objectifs et critères de la réglementation de même que l'application stricte de la réglementation causerait des préjudices sérieux au promoteur.

Le comité d'urbanisme a émis un avis favorable à sa séance du 16 octobre 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'investissement relatif à ce projet est de l'ordre de 30 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.
Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) ainsi qu'au Plan d'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme - avis favorable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-01

Marc LABELLE
Directeur de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1142701077

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2015

De désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-11-27 14:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1142701077

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2015

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit la désignation d'un maire suppléant dans l'arrondissement.

L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permet au conseil de désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240387 (1142701039) - Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014

CA13 240657 (1132701121) - Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 19 novembre 2013 au 30 juin 2014

CA13 240363 (1132701062) - Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1^{er} juillet au 4 novembre 2013

DESCRIPTION

Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR
Préposée au contrôle des dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-26

Domenico ZAMBITO
Secrétaire d'arrondissement